C.R.I. N° **17** (2006-2007)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

SÉANCE DU MERCREDI 2 MAI 2007

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 6

Absences motivées 6

Ordre du jour
Approbation 6

Communications 6

Documents
Dépôt 7

Questions d'actualité 8

Question d'actualité de M. Furlan à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la découverte d'une décharge illégale, d'une modification du relief du sol et d'un remblayage sans autorisation au lieu dit «Passage de pierres» et d'une pollution aux huiles et/ou aux hydrocarbures au lieu dit «Ancien lavoir» à Beaumont»
Orateurs : M. le Président, M. Furlan, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 8

Question d'actualité de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les incendies en forêt liés à la sécheresse»

Orateurs : M. le Président, M. Fourny, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 9

Question d'actualité de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la situation du parc naturel du Pays des collines»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 10

Question d'actualité de M. Milcamps à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'agrément des Agences de développement local»

Orateurs : M. le Président, M. Milcamps, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 11

Question d'actualité de M. de Lamotte à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la saisine de la Cour d'arbitrage par la Région wallonne relative à l'assujettissement des communes à la TVA»

Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, Mme Cornet 12

Question d'actualité de M. Meureau à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'octroi de certificats verts pour l'industrie cimentière»

Orateurs : M. le Président, M. Meureau, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Cheron 14

Question d'actualité de M. Milcamps à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'affaire du Cercle de Wallonie»

Orateurs : M. le Président, MM. Milcamps, Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 15

Question d'actualité de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la disparition des provinces évoquée par le Ministre Antoine»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 17

Question d'actualité de M. Jeholet à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «l'occupation des locaux de Formalim»

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, Mme Arena, Ministre de la Formation 18

Question d'actualité de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'application éventuelle de sanctions disciplinaires après la retraite d'un fonctionnaire dirigeant»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique 19

Question d'actualité de M. Fontaine, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «le constat sévère posé par une étude de l'ULg sur les spin-off*»*

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures 20

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Guatemala concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 14 avril 2005 (Doc. 575 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Madagascar, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Antananarivo le 29 septembre 2005 (Doc. 576 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République du Pérou, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 12 octobre 2005 (Doc. 577 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Maurice, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 30 novembre 2005 (Doc. 578 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République démocratique du Congo, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kinshasa le 17 février 2005 (Doc. 579 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de l'Ouganda, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kampala, le 1^er février 2005 (Doc. 580 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Discussion générale. – Orateurs : M. le Président, MM. Bodson, Rapporteur, Pire, Petit-jean, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures 22

Examen des articles uniques 24

Proposition de décret en vue d'interdire le cumul entre les fonctions de membre d'un Collège communal et les fonctions de fonctionnaire général au sein d'un organisme d'intérêt public déposée par Mme Dethier-Neumann et Consorts (Doc. 541 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Discussion générale. – Orateurs : M. le Président, Mme Colicis, Rapporteur, M. Onkelinx, Mme Dethier-Neumann, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon 25

Proposition de résolution visant à garantir l'effet utile du vote de l'électeur, déposée par MM. Kubla et Consorts (Doc. 499 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Discussion générale. – Orateurs : M. le Président, Mme Colicis, Rapporteur, MM. Onkelinx, Kubla, Bayenet, de Lamotte, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique 27

Proposition de résolution relative à la présence de personnes sans papiers sur le territoire de la Région wallonne, déposée par Mme Dethier-Neumann et Consorts (Doc. 421 (2005-2006) - N^os 1 et 2)

Discussion générale. – Orateurs : M. le Président, MM. Bayenet, de Lamotte, Mme Dethier-Neumann, M. Pire 29

Interpellations et question orale 30

Interpellation de M. Kubla à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le malaise wallon»

Interpellation de M. Wesphael à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la mise à plat du plan Marshall et la nécessaire mobilisation générale des Wallons»

Interpellation de Mme Bertouille à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'échec programmé des plans Marshall et Cigogne II au lendemain du bilan de la collaboration entre la Région wallonne et la Communauté française»

Question orale de M. Daerden à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les tendances positives de l'économie wallonne»

Orateurs : M. le Président, M. Kubla, Mme Bertouille, MM. Daerden, Wesphael, de Lamotte, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon 30

Organisation des travaux 42

Interpellations et questions orales (*Suite)* 43

Interpellation de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les grèves dans les TEC»

Question orale de M. de Lamotte à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la grève sauvage des TEC à Liège et ses conséquences sur les usagers»

Orateurs : M. le Président, MM. Borsus, Bayenet, de Lamotte, Wesphael, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 43

*Interventions de jeunes wallons consécutives au spectacle «*Dérapages, un camion pour la démocratie, spectacle contre l'extrême droite»

Orateurs : M. le Président, M. Fafchamps, Melle Marlier, M. Schaefer, Melles Resier, Wesphael, Mme Bertouille, MM. Procureur, Pire, Wesphael, Bayenet 49

Éloge funèbre de Mme Irène Pétry 53

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Guatemala concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 14 avril 2005 (Doc. 575 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Vote nominatif 53

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Madagascar, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Antananarivo le 29 septembre 2005 (Doc. 576 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Vote nominatif 54

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République du Pérou, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 12 octobre 2005 (Doc. 577 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Vote nominatif 54

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Maurice, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 30 novembre 2005 (Doc. 578 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Vote nominatif 55

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République démocratique du Congo, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kinshasa le 17 février 2005 (Doc. 579 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Vote nominatif. – Orateurs : M. le Président, M. Petitjean 55

Projet de décret, portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de l'Ouganda, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kampala le 1^er février 2005 (Doc. 580 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Vote nominatif 56

Proposition de décret en vue d'interdire le cumul entre les fonctions de membre d'un collège communal et les fonctions de fonctionnaire général au sein d'un organisme d'intérêt public, déposée par Mme Dethier-Neumann et Consorts (Doc. 541 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Vote nominatif. – Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte 56

Proposition de résolution visant à garantir l'effet utile du vote de l'électeur, déposée par MM. Kubla et Consorts (Doc. 499 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

Vote nominatif 57

Liste des abréviations courantes 58

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 02 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

En l'absence du Gouvernement, nous commençons nos travaux.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mme Pary-Mille, MM. Ancion, Severin et Borbouse retenus par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Le Comité consultatif de bioéthique m'a fait parvenir les deux avis suivants :

– l'avis n° 38 du 13 novembre 2006 relatif aux tests génétiques en vue d'établir la filiation après le décès ;

– l'avis n° 39 du 18 décembre 2006 relatif aux traitements hormonaux des auteurs de délit(s) sexuel(s).

Le Gouvernement wallon m'a transmis les dix arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 05 des divisions organiques 14 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 03, 04 et 06 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 07 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 53 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

La Cour d'Arbitrage m'a fait parvenir les 15 notifications d'arrêt suivantes :

– la notification de l'arrêt n° 57 du rôle 3962 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 38, § 2, alinéa 2, des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par l'arrêté royal du

16 mars 1968, tel qu'il a été modifié par l'article 19, 4°, de la loi du 7 février 2003 portant diverses dispositions en matière de sécurité routière, posée par le Tribunal de police de Hasselt, section Beringen ;

– la notification de l'arrêt n° 58 du rôle 3993 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 31, alinéa 2, de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs, posées par le Tribunal de première instance de Liège ;

– la notification de l'arrêt n° 59 des rôles 4006 et 4007 relatif aux questions préjudicielles concernant les articles 1er et 22 de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, posées par le Juge de paix du canton de Forest ;

– la notification de l'arrêt n° 60 du rôle 4018 relatif à la question préjudicielle concernant les articles 38, § 4, dernier alinéa, et 47, alinéa 1er, des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par l'arrêté royal du 16 mars 1968, posée par le Tribunal de première instance de Termonde ;

– la notification de l'arrêt n° 61 du rôle 4035 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 44, alinéa 2, de la loi du 17 juillet 1997 relative au concordat judiciaire, posée par le Tribunal de commerce de Mons ;

– la notification de l'arrêt n° 62 du rôle 4038 concernant le recours en annulation de l'article 43 du décret de la Région flamande du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du Logement, tel qu'il a été inséré par l'article 44 du décret du 24 mars 2006 «modifiant les dispositions décrétales en matière de logement suite à la politique administrative», introduit par l'asbl «Vereniging van Vlaamse Huisvestingsmaatschappijen» et autres ;

– la notification de l'arrêt n° 64 du rôle 4127 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 145, § 3, 2°, de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques, posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;

– la notification de l'arrêt n° 65 du rôle 3954 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 6, alinéa 1er, de la section II du livre III, titre VIII, chapitre II, du Code civil, inséré par la loi du 20 février 1991 «modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer», tel qu'il a été remplacé par l'article 8 de la loi du 13 avril 1997, posée par le Juge de paix du canton d'Eupen ;

– la notification de l'arrêt n° 66 du rôle 3974 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 63 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, posées par le Tribunal du travail de Verviers ;

– la notification de l'arrêt n° 67 du rôle 3976 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 25 du décret de la Région flamande du 23 janvier 1991 relatif à la protection de l'environnement contre la pollution due aux engrais, posées par le Tribunal de première instance d'Ypres ;

– la notification de l'arrêt n° 68 du rôle 4022 concernant le recours en annulation des articles 121 à 127 de la loi-programme du 27 décembre 2005 (la régularisation fiscale), introduit par Werner Niemegeers ;

– la notification de l'arrêt n° 69 du rôle 4047 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 53, § 2, du décret de la Région flamande relatif à l'aménagement du territoire, coordonné le 22 octobre 1996, tel qu'il était applicable avant sa modification par le décret du 21 novembre 2003, posée par le Conseil d'État ;

– la notification de l'arrêt n° 70 du rôle 4048 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1er de la loi du 12 janvier 1993 concernant un droit d'action en matière de protection de l'environnement, posée par la Cour d'appel d'Anvers ;

– la notification de l'arrêt n° 71 du rôle 4050 concernant la question préjudicielle relative à l'article 198 bis du décret de la Région flamande du 18 mai 1999 portant organisation de l'aménagement du territoire, tel qu'il a été inséré par l'article 11 du décret du 4 juin 2003, posée par la Cour de cassation ;

– la notification de l'arrêt n° 72 du rôle 4057 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 84, alinéa 2, du Code des droits de succession, posée par le juge des saisies au Tribunal de première instance de Liège.

Les listes reprenant les avis, les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au compte rendu intégral.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des projets de décret suivants :

– le projet de décret relatif aux infractions et aux sanctions en matière d'urbanisme (Doc. 594 (2006-2007) - N° 1) ;

– et le projet de décret relatif à la participation du public en matière d'environnement (Doc. 595 (2006-2007) - N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Le projet de décret n° 594 a été envoyé à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement et le projet de décret n° 595 à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

J'ai également été saisi du dépôt de la proposition de résolution relative à la révision des plans de secteur, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 593 (2006-2007) - N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Je vous propose d'envoyer cette proposition à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

Il en sera ainsi fait.

Le rapport présenté au nom de la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et de la Formation, par Mme Lissens, relatif à l'examen du Contrat de gestion 2006-2010 de l'Institut de formation en alternance pour les petites et moyennes entreprises (IFAPME), est imprimé et distribué sous le n° 592 (2006-2007) - N° 1.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Président, M. le Ministre Marcourt n'étant pas présent, je retire ma question d'actualité qui lui était adressée portant sur «l'agrément des Agences de développement local».

M. le Président. – J'en prends acte.

QUESTION DE M. FURLAN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA DÉCOUVERTE D'UNE DÉCHARGE ILLÉGALE, D'UNE MODIFICATION DU RELIEF DU SOL ET D'UN REMBLAYAGE SANS AUTORISATION AU LIEU DIT «PASSAGE DE PIERRES» ET D'UNE POLLUTION AUX HUILES ET/OU AUX HYDROCARBURES AU LIEU DIT «ANCIEN LAVOIR» À BEAUMONT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Furlan à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la découverte d'une décharge illégale, d'une modification du relief du sol et d'un remblayage sans autorisation au lieu-dit «Passage de pierres» et d'une pollution aux huiles et/ou aux hydrocarbures au lieu dit «Ancien lavoir» à Beaumont».

La parole est à M. Furlan pour poser sa question.

M. Furlan (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'aurai la prudence de mettre mes propos au conditionnel, Monsieur le Ministre, et cela durant toute mon intervention.

On aurait découvert une décharge illégale sur le territoire de la commune de Beaumont. Une plainte aurait été déposée auprès de M. le Procureur du Roi de Charleroi, ainsi qu'auprès de la DPE. Une mission de la SPAQuE serait, par ailleurs, menée sur le terrain.

Il paraîtrait que dans cette décharge, il pourrait y avoir des produits polluants de type hydrocarbures. C'est très inquiétant pour les riverains et la région.

D'après mes informations, l'autorisation évoquée par les autorités communales date de 1983 et serait périmée. En mai 1986, une injonction aurait été donnée à l'administration communale de Beaumont de stopper les remblayages et de pourvoir au reboisement abondant à l'endroit de cette décharge. D'après mes informations, cette injonction n'aurait pas été respectée. Au contraire, on y aurait encore enfoui des déchets illégalement jusqu'au mois de mars 2007.

Interrogé à ce sujet, le bourgmestre de Beaumont a indiqué qu'il s'agit d'un dépôt provisoire – ce qui semble assez curieux comme réponse quand on sait que des déchets y sont stockés depuis 1983.

Ma question est simple, Monsieur le Ministre, je sais que vous êtes au courant de la situation, mais avez-vous déjà reçu le rapport de votre administration ? Que comptez-vous faire dans ce dossier et dans quels délais ?

Je ne vous rends évidemment pas responsable de la présence de cette pollution.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous remercie de ne pas me rendre responsable de cette pollution, Monsieur Furlan.

J'ai effectivement été interpellé par écrit par deux conseillers communaux de la Commune de Beaumont en date du 30 mars dernier. Le courrier est arrivé le 3 avril au cabinet et je leur ai répondu le 5 avril, soit

deux jours plus tard. J'ai demandé immédiatement à la DPE de me faire un rapport sur l'ensemble de la situation.

La DPE s'est effectivement rendue sur place. Il est par railleurs exact que des informations ont été transmises au Parquet de Charleroi. L'instruction est en cours. Je ne peux pas interférer en la matière.

J'ai envoyé une lettre recommandée au bourgmestre de Beaumont lui demandant de faire respecter la législation environnementale à cet endroit, de faire évacuer les déchets, et de faire analyser les boues et l'ensemble des éléments sur place pour avoir un état de la situation réelle de la pollution.

Des photos ont été prises sur le site afin d'étayer le dossier. D'après les informations que j'ai reçues le 27 avril dernier, il a été procédé à l'évacuation d'une bonne partie de ce dépôt. Le 10 mai prochain, la DPE se rendra sur les lieux pour vérifier si l'ensemble du dépôt a été évacué. Nous attendons encore les analyses du laboratoire.

Je suis donc ce dossier de très près. Il y a une prise en charge de la DPE et une intervention de la commune pour évacuer les déchets. Je prendrai les mesures nécessaires dès que nous obtiendrons les résultats de l'analyse en cours.

M. le Président. – La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). – Je remercie le Ministre pour sa réponse et je comprends qu'aujourd'hui, il ne puisse pas être plus précis. L'objet de ma question d'actualité était de vous sensibiliser à ce dossier.

J'entends que vous suivez le dossier sur le plan administratif. Je pense que c'est important de continuer à le faire.

J'espère, pour mon collègue de Beaumont et surtout pour les citoyens, que ce site pourra être remblayé et réaménagé dans les plus brefs délais.

Je reviendrai vers vous, le cas échéant, pour vous réinterroger à ce sujet et après le 10 mai, en tout cas.

QUESTION DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES INCENDIES EN FORÊT LIÉS À LA SÉCHERESSE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les incendies en forêt liés à la sécheresse».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

Je suppose que le Ministre Lutgen n'est pas responsable non plus.

M. Fourny (cdH). – Nous allons lui poser la question, Monsieur le Président.

M. le Président. – Je parlais de la forêt. *(Réaction du Ministre Lutgen.)*

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Ministre, le mois d'avril écoulé est selon les sources de l'IRM, le mois d'avril qui a été le plus chaud et surtout le plus sec depuis 174 ans. C'est peu dire. Des mesures semblent manifestement devoir s'imposer dans nos forêts suite à cette sécheresse.

Voici quelques jours, j'ai pu lire dans la presse que vous aviez annoncé, Monsieur le Ministre, qu'il fallait augmenter le degré de vigilance et de surveillance au sein de nos forêts étant donné les risques importants d'incendie causés par cette sécheresse.

L'actualité d'hier et de cette nuit n'a fait que susciter un intérêt important à ces déclarations puisque, malheureusement, la forêt de Soignes a été victime d'un incendie, environ dix ares ont été brûlés, et dont les origines ne sont pas encore connues. Tandis que la forêt de la Reid, dans la région de Theux, a fait l'objet cette nuit d'un incendie beaucoup plus important puisque 30 hectares ont été brûlés.

Il faut dire que des incendies de cette importance sont évidemment exceptionnels puisque, lorsqu'il y a des incendies dans notre région, fort heureusement, ceux-ci sont rapidement circonscrits, et l'étendue se limite à un ou deux hectares lorsque le drame survient.

Monsieur le Ministre, face à ces deux incidents tout à fait isolés, ponctuels, mais qui sont peut-être dus à la situation climatique que nous connaissons, j'aimerais savoir si vous avez pris des dispositions particulières à l'égard de la DNF, chargée de la surveillance, de la coordination, de la sécurité, de l'encadrement des personnes qui travaillent dans les forêts, les forestiers, les promeneurs, les vacanciers. J'aimerais également savoir quelles sont les dispositions qui ont été et qui vont être prises au regard de ces événements qui risquent peut-être de survenir à nouveau au regard de la météo clémente annoncée dans les jours à venir.

D'autre part, quelles instructions avez-vous donné à la DNF, afin de régulariser ou d'encadrer la circulation, le travail en forêt et pour éviter de nouveaux

drames d'importance comme nous venons d'en connaître ces derniers jours ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, c'est vrai que nous connaissons une période particulièrement sèche et chaude, si je puis dire, à tous points de vue.

Au-delà de cet élément, j'ai demandé à la DNF de se mettre directement en rapport avec l'Institut royal météorologique pour connaître les prévisions météorologiques pour les prochains jours. Il paraît qu'il n'y aurait pas de pluie avant lundi ou mardi prochain.

Cela étant, il y a eu effectivement deux incendies inquiétants sur une partie de la forêt de Soignes, mais qui ne nous concerne pas directement et à Theux hier. C'est une mise à blanc avec 27 hectares qui sont partis en fumée.

Par rapport à cette situation et vu les prévisions météorologiques, j'ai pris différentes dispositions. J'avais déjà pris, vous l'avez rappelé, des dispositions suite à une circulaire datant de trois ou quatre ans. La semaine dernière, j'ai écrit à l'ensemble des cantonnements en rappelant d'être davantage vigilants.

J'ai réécrit aujourd'hui demandant que l'on procède à un affichage à l'entrée des différents endroits de promenades rappelant les dispositions à prendre en la matière.

J'ai également demandé aux chefs de cantonnement de prendre contact avec les pompiers pour mettre en place, le cas échéant, des plans de prévention, en tout cas, de pouvoir se coordonner s'il devait y avoir un feu dans un cantonnement précis.

J'ai écrit aux bourgmestres pour que les polices locales participent aux missions de surveillance.

J'ai contacté le Ministre de la Défense nationale, M. André Flahaut, afin de bénéficier de la collaboration de l'armée dans la surveillance de nos forets, soit par la présence d'hommes sur le terrain, soit par hélicoptère.

Il y a une réunion en ce moment même à mon cabinet avec un représentant de la Défense nationale pour envisager une collaboration entre la DNF et l'armée et sur quelle durée celle-ci peut intervenir afin que nous ayons une surveillance la plus forte possible sur l'ensemble de nos forêts et des endroits plus précis qui représentent plus de risques au niveau de certaines sous-régions de la Wallonie.

Voilà les dispositions prises dans l'immédiat : surveillance accrue, vigilance, information au public plus importante. En fonction de l'évolution, je serai peut-être à même de prendre d'autres dispositions, si besoin en était. Je crois qu'avec ce renfort de surveillance et les dispositions prises, nous avons de quoi faire face à des problèmes qui pourraient survenir.

Concernant la forêt de Theux, selon les informations que j'ai reçues – je dis cela au conditionnel –, il s'agirait d'un incendie d'origine criminelle, puisqu'il y a eu trois foyers au travers de cette mise à blanc.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Président, je remercie le Ministre pour le caractère extrêmement complet de la réponse qu'il a apportée à ma question.

Je note que la circulation en forêt est aujourd'hui toujours autorisée, mais que celle-ci est encadrée et que toutes les mesures ont été prises afin de prévenir d'éventuels problèmes qui surviendraient eu égard aux conditions climatiques.

En tout cas, merci pour tout ce qui a été fait.

QUESTION DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA SITUATION DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES»

M. le Président. – Puisque le Ministre Lutgen est présent, lui, je propose à M. Crucke de lui poser sa question afin de le libérer.

L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la situation du parc naturel du Pays des collines».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, voici quelques jours, on nous annonce que le parc naturel du Pays des collines doit faire face à un déficit extrêmement important de 200.000 euros.

Les communes qui composent ce parc sont d'autant plus étonnées qu'elles n'avaient reçu aucun signe avant-coureur. Vous savez qu'elles ont déjà, il y a cinq ans, refinancé le parc qui connaissait les mêmes difficultés.

Entre-temps, le Président du parc a quitté sa fonction pour devenir député provincial. Une question se pose : la pérennité du parc. D'autant que, selon les

dires du Président faisant fonction, une telle situation serait assez généralisée dans l'ensemble des parcs. Je vous vois déjà me répondre non.

Premièrement, est-ce le cas ? Les parcs connaissent-ils tous des déficits de l'ordre de 200.000 euros ?

Deuxièmement, nous en avons déjà parlé en commission, la matière est à l'étude au sein de votre cabinet et un projet de décret nous est annoncé. Ce projet de décret prévoit-il un refinancement des parcs ?

Troisièmement, la Région wallonne va-t-elle, en ce qui concerne la situation du parc naturel du Pays des collines, mettre la main à la pâte ? Que cela soit clair : pour les communes, c'est non. En tant que bourgmestre, je ne verse pas deux fois, en cinq ans, des montants pour refinancer ce qui semble être réellement un problème répétitif. Il faut avouer qu'en cinq ans, c'est difficile à accepter.

Enfin, c'est ma dernière question : en tant que Ministre de tutelle, au contraire des bourgmestres concernés, avez-vous été mis au courant de la situation difficile de ce parc ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, nous avons eu l'occasion de nous entretenir en commission sur la problématique des parcs naturels. Je vous ai aussi indiqué qu'au niveau de l'ensemble du financement de ces parcs naturels, les choses seront étudiées à l'aune du projet de décret.

Par ailleurs, je suis étonné de votre dernière affirmation. Je crois que tout le monde doit participer. Ces parcs naturels sont très importants pour la biodiversité, mais aussi par rapport aux aspects pédagogiques de sensibilisation à l'environnement et aux projets à vocation touristique. C'est d'ailleurs le cas au niveau du parc naturel du Pays des collines puisque j'ai octroyé différentes aides, notamment dans le cadre des projets touristiques plus directement.

Cela étant, un problème se pose au parc naturel du Pays des collines, notamment par rapport à une double subvention qui aurait été octroyée pour le même projet : une fois dans le cadre de *leader* et une fois par la Région wallonne elle-même. Un litige est en cours et porte sur un peu plus de 12.000 euros.

Au-delà de ces éléments, j'ai demandé à l'administration de me faire un rapport complet sur la situation de l'ensemble des parcs, sachant, par ailleurs, je peux déjà vous l'annoncer, que la situation n'est pas semblable – et heureusement, oserai-je dire – à celle du parc naturel du Pays des collines. J'attendrai évidemment d'avoir l'ensemble du rapport pour me prononcer.

Au-delà de ça, il y a évidemment des subventions récurrentes : 150.000 euros lors de la création du parc, 109.000 euros pour les frais de fonctionnement, 15.000 euros octroyés par d'autres administrations, auprès de qui nous intervenons pour des projets précis.

De manière générale, la gestion de ces parcs doit se faire de manière professionnelle, vous l'aurez bien compris.

En fonction des résultats de l'enquête sollicitée pour l'ensemble des parcs, je prendrai les mesures nécessaires, mais j'agirai au niveau des communes qui, me semble-t-il, doivent participer au développement de ces parcs naturels. Et elles peuvent le faire avec l'aide des CRIE. En tout état de cause, nous avons la réelle volonté de faire en sorte que ces parcs puissent se développer.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Loin de moi l'idée de considérer que les parcs seraient quantité négligeable pour les communes. Je pense qu'effectivement, il y a des retombées positives qu'il ne faut sûrement pas sous-estimer.

Ceci dit, tout a un prix, même la plus belle femme du monde.

Selon certaines informations, le déficit serait récurrent. Vous me confirmez que ce n'est pas le cas sur l'ensemble des parcs, heureusement ! Ce qui veut dire qu'il y a des finalités auxquelles on peut répondre sans devoir, systématiquement, combler des déficits qui deviennent abyssaux. 200.000 euros, ce n'est pas rien.

Puisque vous avez eu cette intelligence de solliciter une enquête, en tout cas, de demander le dossier à votre administration, je reviendrai, en fonction des résultats, vers vous en commission pour faire le tour du problème qui inquiète les communes qui font partie du parc naturel du Pays des collines.

QUESTION DE M. MILCAMPS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «L'AGRÉMENT DES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Milcamps à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'agrément des Agences de développement local».

La parole est à M. Milcamps pour poser sa question.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Ministre, ma question porte sur la problématique de l'agrément des agences de développement local.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'application du décret de mars 2004 et de l'arrêté d'application, plus récent, de février 2007. Pourquoi cette question ? À l'initiative de votre cabinet, sans doute, et de l'Union des villes et communes, un séminaire a été organisé récemment qui a rassemblé les représentants des ADL déjà en fonction. Dans ce contexte, on a évoqué la législation ancienne et la nouvelle en vigueur signalant qu'une procédure, prévue par l'arrêté d'application, allait être mise en place pour l'octroi des nouveaux agréments et des subventions qui en découlent.

À cet égard, des chiffres ont été cités puisque les crédits prévus au budget permettront, semble-t-il, l'agrément et le subventionnement de 70 ADL, alors qu'aujourd'hui 52 ou 54 ADL, les chiffres varient, sont reconnues.

L'agrément serait accordé de façon chronologique, c'est-à-dire en fonction de l'ordre des dossiers introduits. Les ADL existantes ayant jusqu'au 1er octobre prochain pour introduire leur dossier, les autres n'ayant pas un délai aussi strict, ont, je crois, six mois pour le faire.

Il y a donc une crainte dans le chef des ADL existantes dont certaines sont en place depuis de nombreuses années. Elles craignent de se voir refuser, à l'issue du processus, l'agrément et la subvention, dès lors que leur demande interviendrait postérieurement à d'autres.

Ne faudrait-il pas accorder une priorité aux ADL présentes sur le terrain depuis de nombreuses années, parfois depuis 10 ans, plutôt que de s'en tenir strictement à l'ordre chronologique de l'examen des dossiers ? D'autant que l'on sait que certaines ADL vont se faire un point d'honneur de bâtir un dossier de façon pointue et iront probablement jusqu'au terme du délai pour déposer leur dossier d'agrément.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, merci de me permettre de répondre à cette question importante.

D'abord, je pense qu'il n'y a pas péril en la demeure. Les ADL existantes auront aujourd'hui le bénéfice de la nouvelle législation. Le décret a été voté en 2004. L'arrêté d'exécution déterminant les conditions d'agrément et l'octroi de subventions aux ADL est entré en vigueur le 1er avril 2007. Les ADL existantes, si elles veulent continuer à être subsidiées par la Région wallonne, avec un subside qui aura été revu, doivent être agréées. Elles ont jusqu'au 1er octobre 2007 pour déposer leur dossier. La grande nouveauté pour elles, c'est que nous passerons d'une situation empirique à une situation transparente.

Je pense qu'aujourd'hui, on peut dire, sous réserve de l'un ou l'autre dossier qui poserait problème, mais je n'en ai pas connaissance aujourd'hui et je ne vais donc pas le présumer, tous les dossiers peuvent être introduits. Le colloque que nous avons réalisé avait pour but d'aider les ADL et d'attirer leur attention sur la nécessité de rentrer un dossier. Mais je ne pense pas qu'en 2007, il y ait, au niveau des ADL, une sorte de génération spontanée, et on a pris 20 dossiers. Il nous est apparu que ces 20 dossiers étaient suffisants. Si une ADL, qui était une ADL antérieure, introduit son dossier dans le délai imparti, ce ne sera, en tout cas, pas pour moi une cause d'exclusion de l'agrément. Que cela soit bien clair.

J'invite évidemment à le faire le plus vite possible ce qui nous permettra de traiter les dossiers. Mais tout qui exerçait antérieurement et introduit son dossier dans le délai des six mois verra son dossier traité et je prendrai les mesures utiles pour que, s'il est agréé, il puisse bénéficier de la subvention venant de la Région wallonne. On prendra les dispositions budgétaires nécessaires à cette fin. Donc, tous ceux qui travaillent, et surtout qui travaillent bien, doivent maintenant mettre le turbo, si vous me permettez l'expression, dans la préparation de leur dossier.

Au-delà de ça, bien travailler est l'essentiel et ce n'est pas la précipitation qui doit servir de conduite pour le dépôt de leur dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Milcamps.

M. Milcamps (PS). – Je remercie M. le Ministre. Ses propos sont rassurants pour les ADL déjà en fonction.

QUESTION DE M. de LAMOTTE À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LA SAISINE DE LA COUR D'ARBITRAGE PAR LA RÉGION WALLONNE RELATIVE À L'ASSUJETTISSEMENT DES COMMUNES À LA TVA»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Lamotte à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la saisine de la Cour d'arbitrage par la

Région wallonne relative à l'assujettissement des communes à la TVA».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas dire que je ne suis pas têtu sur ce sujet.

J'ai une certaine constante en ce qui concerne cette problématique adoptée subrepticement le 27 décembre 2006 lorsque, dans un article de la loi-programme fédérale, on assujettissait certaines prestations des communes à ce type-fiscalité qu'est la TVA. Cela entraîne pour les communes d'importantes conséquences en termes de comptabilité. Imaginait-on que les cantines scolaires, les entrées à la bibliothèque, au musée ou les travaux entrepris par les ouvriers communaux dans les bâtiments communaux ou par les ouvriers du CPAS dans la maison de repos allaient être maintenant soumis à la TVA ? C'est effectivement le cas.

Je suis donc intervenu à trois reprises depuis que la loi-programme a été votée. L'Union des villes et des communes de Wallonie est montée au créneau et a pris des positions. La Région bruxelloise aussi. La Région wallonne vient de saisir la Cour d'Arbitrage a-t-on appris lors du Gouvernement de ce jeudi.

Je me rends compte aussi que l'ensemble des intervenants mettent et remettent un certain nombre de questions sur le métier et que le pouvoir fédéral est resté sourd à toutes ces problématiques.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il effectivement ? Qu'allez-vous demander aux communes de faire ? Le recours à la Cour d'Arbitrage n'est pas suspensif, même si la mise en route du système est prévue pour le 1er janvier 2008. Envisagez-vous d'octroyer une aide administrative aux communes ? Allez-vous véritablement argumenter pour faire casser ou annuler cette disposition de la loi-programme ?

Je pense que, pour les communes, il est moins une. D'autant plus que le coût supplémentaire sera évidemment à charge des communes, donc du citoyen.

Monsieur le Ministre, de quels arguments disposez-vous pour sauvegarder l'intérêt des communes ? Alors que dans nos instances régionales, il existe le syndicat des communes, ni celui-ci, et ni le Conseil supérieur des villes, communes et provinces n'ont été concertés. En ce qui nous concerne, nous en sommes marris.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, ce dossier est préoccupant.

La loi-programme a été votée le 27 décembre 2006, et pour être tout à fait honnête, par des représentants du PS, notamment. Mais je pense que c'est un mauvais texte.

Il s'agit, selon moi, de l'application abusive d'une directive européenne qui va causer des difficultés pratiques – bien entendu, de comptabilité –, mais aussi financières aux communes.

Cela va se traduire par des augmentations de coûts à l'exemple du billet d'entrée à la piscine ou à la bibliothèque parce que les travaux y afférents seront assujettis à la TVA.

Je crois que, comme dans d'autres dossiers, on va trop loin. Est-ce dû à la proximité du Fédéral par rapport aux communautés européennes que l'on applique les directives et que l'on va plus loin ? Quand on observe ça et là ce type d'information dans d'autres pays, et non des moindres en Europe, on voit que l'on n'y va pas aussi loin dans l'application des dispositions.

C'est dommage et c'est dommageable. Je n'ai pas eu de discours ambigus à ce propos. Je l'ai rappelé au Comité de concertation. J'ai demandé à tout le moins que l'on trouve une mesure afin de pouvoir reporter l'application de cette législation. Je vous avouerai que j'ai reçu une fin de non-recevoir de M. le Ministre Reynders qui n'a pas du tout été sensible à la problématique des communes. *(Réaction sur les bancs du MR et d'Écolo.)*

Cela m'étonne parce que beaucoup de bourgmestres libéraux me demandent de soutenir cette thèse importante.

Mme Cornet (MR). – Connais-toi toi-même !

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Les représentants d'autres communautés et d'autres régions peuvent en témoigner, M. le Ministre Reynders a réagi, mais malheureusement pas dans le sens de la volonté des communes wallonnes. Il y va de même, pour un autre dossier que l'on n'a pas évoqué mais qui est aussi dramatiquement important pour les communes, c'est l'IPP, l'enrôlement avec les décisions prises au-delà du 31 décembre.

Je constate et je regrette l'absence de réactions positives. J'espère néanmoins que l'on pourra revenir à des positions plus acceptables. C'est pourquoi le Gouvernement wallon, dans sa sagesse, a introduit un recours devant la Cour d'Arbitrage pour faire valoir ses droits. Nous pensons aussi que, dans ce texte, il y

a d'autres difficultés ou contradictions avec le texte communautaire. Dans ce cadre-là, on compte sur la Cour d'Arbitrage pour mettre de l'ordre puisque nous n'avons pas été entendus au Comité de concertation.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour son explication, mais aussi pour son initiative de ce recours à la Cour d'Arbitrage. Manifestement, la loi-programme a été prise à la sauvette, dans un imbroglio général, sans avoir conscience des tenants et des aboutissants de cette matière.

Je regrette aussi que les appels à l'aide – mais ils ne sont pas univoques – de la Région wallonne, de la Région bruxelloise, de l'Union des villes et des communes – n'aient pu être entendus de manière significative. Effectivement, comme vous le dites, on essaye de balayer plus près parce qu'on est le nez sur Bruxelles – excusez-moi l'expression. Nombre de situations font que l'état des finances de certaines communes devient dramatique.

Monsieur le Ministre, c'est la troisième fois que je viens sur le sujet. Je vous ai démontré que j'étais attentif à la question et je ne lâcherai pas le morceau.

QUESTION DE M. MEUREAU À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'OCTROI DE CERTIFICATS VERTS POUR L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Meureau à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'octroi de certificats verts pour l'industrie cimentière».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

M. Meureau (PS). – Monsieur le Ministre, Mesdames les Ministres, chers Collègues, le réchauffement climatique est un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois. Ceci dit, il y a des effets pas si désagréables pour autant que l'on s'en occupe à long terme.

Le problème des gaz à effets de serre est d'ailleurs un des sujets principaux de cette problématique. La manière d'y répondre passe par la gestion de l'énergie, dans le monde entier et en Région wallonne en particulier.

D'autre part, réduire notre dépendance par rapport à l'étranger en termes d'alimentation électrique notamment, et d'autre part, produire un certain pourcentage d'électricité au départ d'énergies renouvelables est positif, dans le cadre de cette économie, au niveau des gaz à effets de serre et au niveau de la réduction de la production de CO_2.

On en arrive alors à ces énergies renouvelables, je vous félicite, ainsi que l'ensemble du Gouvernement, pour toutes les mesures prises, notamment via l'implantation d'éoliennes, l'installation d'entreprises de biométhanisation qu'elles soient pour les déchets ménagers ou pour les effluents agricoles.

Vous connaissez mon souci de gérer les déchets de manière équitable. J'avais donc déposé une proposition de décret sur la reconnaissance des incinérateurs pour l'octroi de certificats verts en matière d'énergie.

Je connais aussi votre position par rapport à cela que je peux comprendre sans, toutefois, l'admettre et, donc, j'y reviendrai. Mais aujourd'hui, je m'inquiète au niveau de l'actualité. Il y a quelques jours, j'ai vu des cimentiers – c'était fort par rapport à l'incinération reconnue certification EMAS au niveau de sa qualité de travail – qui sollicitaient aussi l'octroi de certificats verts pour le traitement de produits d'origine animale, par exemple.

Voilà deux poids deux mesures en matière de gestion des déchets. Je viens de dire ce que j'en pensais et je comprends la position que vous exprimez. Par contre, si cela devait être le cas pour l'octroi de certificats verts pour les incinérations non contrôlées dans le domaine cimentier, je m'interrogerais encore plus profondément.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie M. Meureau pour sa question. Elle va me permettre de faire le point sur cette problématique.

Rassurez-vous, il n'y a pas deux poids et deux mesures. Il n'y a qu'un poids et une seule mesure. À ce propos, mon Collègue, Benoît Lutgen, souhaite qu'il y ait le moins possible de poids de déchets. C'est toute la stratégie qu'il a mise en œuvre et que le Gouvernement a approuvée.

En ce qui concerne la valorisation des énergies renouvelables à travers les certificats verts, rappelons, si vous le voulez bien, les deux conditions de base pour être reconnu et bénéficier ainsi des certificats verts.

Il faut d'abord une source d'énergie renouvelable. On pense bien sûr au vent, au soleil, à l'eau. On peut

penser aussi à la géothermie et on peut penser enfin à la fraction biodégradable des déchets que l'on peut traiter par biomasse.

La deuxième condition : il faut atteindre une économie de 10 % de CO_2 par rapport à une unité de référence qui est la turbine gaz-vapeur. Ce qui explique que l'incinération de déchets ménagers, pour le moment, n'arrive pas à la barre des 10 % et cela ne me semble pas être le cas non plus au niveau des cimentiers.

Pour le reste, j'ajouterai que nous sommes aujourd'hui dans une situation exceptionnelle. Puisque les certificats verts n'ont jamais été aussi abondants en Wallonie, preuve de la politique volontariste que nous menons en matière d'énergie renouvelable.

Je voudrais vous faire remarquer qu'à ce jour, les certificats verts n'ont jamais été aussi nombreux. En effet, avant que j'entre en fonction, on en dénombrait 712.000. Aujourd'hui, il y en a 1,165 million. En deux ans, c'est 60 % d'énergie renouvelable en plus – eh oui, Monsieur Cheron.

À telle enseigne, Monsieur Meureau *(Réaction de M. Cheron.),* que la CWAPE, présidée par un homme de très grande qualité, qui a mis au point le système des certificats verts sous le Gouvernement précédent, a cautionné le choix des 12 %.

M. Cheron (Écolo). – Très bon héritage.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. le Ministre Daras avait fixé la barre à 8 %. Je l'ai moi-même fixée à 12 % et la CWAPE me dit que nous ferons encore mieux que ces 12 %.

Vous constaterez donc que l'écologie de l'action obtient aussi des résultats. Ce qui explique que nous pouvons repousser certaines demandes de milieux industriels puisque, aujourd'hui, d'autres sources d'énergies renouvelables fonctionnent et très bien, ma foi.

M. Cheron (Écolo). – Parlez vert, cela nous profite.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous pouvez parler, Monsieur Cheron, mais, nous, nous agissons. C'est toute la différence entre vous et nous. *(Réaction inaudible de M. Cheron.)*

M. le Président. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je l'encourage à poursuivre dans la politique des certificats verts pour autant qu'ils respectent chaque méthode de traitement.

J'ai compris qu'à travers l'évolution de la politique des certificats verts, maintenant, nous sommes dans la bonne voie.

Pour ce qui est du calcul des incinérateurs, je veillerai à ce que la technique progresse et que l'on rentre dans la barre des 10 % demandés.

QUESTION DE M. MILCAMPS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'AFFAIRE DU CERCLE DE WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Milcamps à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'affaire du Cercle de Wallonie».

La parole est à M. Milcamps pour poser sa question.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Ministre, le moins que l'on puisse dire c'est que l'affaire du cercle de Wallonie rebondit de façon inattendue, puisque nous avons appris ces derniers jours – il fallait d'ailleurs être attentif, je vais y revenir, à suivre l'évolution de l'information –, la demande de levée d'immunité d'un parlementaire MR bruxellois, M. De Jonghe, par ailleurs administrateur délégué du cercle de Wallonie.

Je disais qu'il fallait être attentif puisque seul le quotidien *Vers l'Avenir*, dans son édition du 29 avril dernier, a relevé ce fait pourtant relativement important. On peut se demander aujourd'hui ce qu'aurait donné dans la presse la levée d'immunité d'un parlementaire socialiste.

M. Fontaine (MR). – C'est déjà arrivé, on l'a vu.

M. Milcamps (PS). – Seul le journal *Vers l'Avenir* a relevé le fait.

M. Fontaine (MR). – Chez les socialistes, c'est fréquent.

M. Milcamps (PS). – Justement, on aurait peut-être pu relever l'exception au MR.

Revenons-en au fond du dossier. On connaît évidemment l'antériorité du problème, nombre d'incidents remontent à 2002 et tournent autour de la personnalité

assez sulfureuse de M. Stéphane Jourdain, propriétaire du Cercle de Wallonie.

M. Fontaine (MR). – Il est MR, lui ?

M. Milcamps (PS). – Je ne sais pas de quelle tendance il est. Cela n'a pas d'importance ici. Vous aurez l'occasion, demain en commission…

M. Fontaine (MR). – La famille des fondateurs de la *Libre Belgique*.

M. Milcamps (PS). –… de répondre aux différentes questions concernant M. Jourdain, sous une autre de ses casquettes, celle de gestionnaire des Jardins d'Annevoie. C'est vrai qu'en 2002, lorsque M. Jourdain s'est attaqué à l'aménagement du site du Cercle de Wallonie, on aurait évidemment pu avoir quelques craintes compte tenu de ce qui s'était déjà passé les années antérieures aux Jardins d'Annevoie.

Mais, ce n'est pas l'objet de ma question d'actualité. Ce sujet sera abordé jeudi en commission et nous verrons quelles seront les questions et les réponses qui seront fournies dans le cadre de ce dossier.

En ce qui concerne le Cercle de Wallonie, Monsieur le Ministre, à quel niveau se situe aujourd'hui l'information de l'Administration wallonne ? Avez-vous déjà été saisi d'un dossier ? Quelle en est l'évolution ? Quelle sera, pour autant qu'il y a un suivi judiciaire à cette levée d'immunité parlementaire, l'attitude du Gouvernement wallon ?

On vous sait réceptif à condamner les infractions commises en matière d'urbanisme ? Quel est votre sentiment par rapport à ce dossier ? À votre avis, la Région wallonne va-t-elle réclamer la remise en état des lieux, par exemple, puisque l'on sait que des hectares de bois ont été détruits. J'aimerais donc savoir si, à l'instar d'autres dossiers bien connus aujourd'hui en Région wallonne, vous aurez la même attitude dans l'appréciation de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je me dois d'être prudent puisqu'il y a un dossier au pénal et, comme vous l'avez mentionné, le Parquet général de Liège a décidé de poursuivre plusieurs personnes concernant la gestion urbanistique du Cercle de Wallonie. Là, cela ne m'appartient pas. La justice fera son œuvre.

Mais, suite à votre question, j'ai immédiatement contacté l'administration, puisque je vous rappelle que les faits incriminés datent du précédent Gouvernement, et d'un rapport oral, parce que je n'ai pas eu de rapport écrit, le fonctionnaire délégué m'a indiqué que la Ville de Namur avait verbalisé des infractions.

Malgré les procès-verbaux établis par la Ville de Namur, les promoteurs ont continué les travaux et ont finalement obtenu – chacun appréciera – un permis de régularisation de M. Foret, qui ne prévoyait pas de délai quant à la replantation des bois. Or, c'était cela qui était incriminé dans les procès-verbaux. J'aurai tout le dossier d'ici quelques heures, mais évidemment, cela date d'une autre époque.

Sur le plan administratif, il y a bel et bien eu un permis de régularisation, un peu curieux dans sa rédaction puisqu'il n'y a pas de délai. Il n'empêche, dès que j'aurai pu en prendre connaissance, je ne manquerai pas de vous en avertir.

En ce qui concerne l'autre dossier que vous mentionnez, la RTBF avait indiqué qu'il n'y aurait pas eu de vérification de la Région wallonne. Rien n'est plus faux puisque dès l'annonce dans *Vers l'Avenir*, date à laquelle j'ai découvert le problème de permis aux Jardins d'Annevoie, j'ai délégué, sur place, le fonctionnaire délégué qui a relevé une quinzaine d'infractions urbanistiques.

Aujourd'hui, devançant la réglementation du décret que nous débattons en commission ce lundi, l'ensemble des procès-verbaux ont été transmis au Parquet de Liège. J'applique d'ores et déjà le nouveau décret que le Gouvernement a approuvé en sollicitant l'acquiescement du Parlement. Il appartiendra au Procureur de Liège de décider quel est le type de réaction qu'il entend réserver à ces procès-verbaux.

Voilà où on en est aujourd'hui. Pour le Cercle de Wallonie, c'est un dossier au pénal, mais dès que j'aurai les pièces, je vous les communiquerai ou je vous en donnerai la synthèse. En ce qui concerne les Jardins d'Annevoie, nous n'avons fait que le constat de l'ensemble des infractions qui touchent non seulement le château mais également le parc. C'est l'ensemble du domaine qui est visé.

Il n'y a pas un urbanisme à deux vitesses. Chacun doit être égal devant le code et lorsqu'il y a infraction, il doit y avoir procès-verbal à charge pour l'intéressé de suivre la procédure des amendes, du procureur et d'une éventuelle régularisation.

M. le Président. – La parole est à M. Milcamps.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Président, je continuerai bien sûr, avec quelques amis, à être atten-

tif à l'évolution de ce dossier, pas seulement parce qu'il concerne la Province de Namur mais parce que M. Jourdain nous a habitués ces dernières années à tellement de mépris vis-à-vis de l'administration, du pouvoir politique que…

M. Fontaine (MR). – Ce n'est pas chez lui que M. Daerden va parler, au Cercle de Lorraine, la semaine prochaine ?

M. Milcamps (PS). – Je n'en sais rien. Tout cela ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, ce sont les nombreuses infractions qui ont été commises par M. Jourdain au mépris de différentes législations et ce que je souhaite, c'est qu'à l'instar, Monsieur le Ministre… *(Réaction de Mme Cornet.)* Tout cela ne m'intéresse pas, tout ce qui m'intéresse, ce sont les infractions que M. Jourdain a commises. Elles sont nombreuses aux Jardins d'Annevoie et au Cercle de Wallonie. J'invite M. le Ministre et son administration à être particulièrement attentifs à l'évolution du dossier au plan pénal notamment et nous serons attentifs au suivi administratif qui sera réservé à ces nombreuses infractions. Je suppose que, nonobstant ce permis de régularisation accordé par M. Foret, M. le Procureur général continue à instruire activement le dossier. Il a demandé la levée de l'immunité d'un parlementaire bruxellois, ce qui n'est quand même pas rien dans l'évolution du dossier. Derrière cette levée d'immunité parlementaire se cache probablement un dossier important.

M. le Président. – Comme la vérité a ses droits, je rappellerai que M. Milcamps s'est toujours manifesté contre l'organisation des Fêtes de Wallonie dans le lieu choisi l'année passée. Puisque vous le critiquez, je vous fais remarquer que lui, en tout cas, il est conforme à sa politique personnelle.

QUESTION DE M. BORSUS À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LA DISPARITION DES PROVINCES ÉVOQUÉE PAR LE MINISTRE ANTOINE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la disparition des provinces évoquée par le Ministre Antoine».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Je souhaiterais faire avec vous, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, un exercice de cohérence intragouvernementale. Vous avez suivi probablement cette émission consacrée par notre télévision de service public à différents sujets, notamment la politisation. J'ai eu l'occasion de prendre connaissance avec attention de la position de votre collègue, le Ministre Antoine, concernant les provinces. Du haut de ce balcon flamboyant, le Ministre Antoine déclarait à propos des provinces : *«Je suis pour leur disparition ou, à tout le moins, leur réforme.»*.

Dès lors, Monsieur le Ministre, constatant cette prise de position extrêmement forte de votre collègue, je souhaitais vous demander si, nonobstant cet avis personnel, le Gouvernement wallon s'était déjà penché d'une façon ou d'une autre sur une réforme des provinces. Avez-vous été saisi de la moindre demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Gouvernement concernant la réforme des provinces ? Y a-t-il eu un point qui nous aurait collectivement échappé concernant la suppression des provinces ? Y a-t-il eu un texte soumis au Conseil supérieur des villes, communes et provinces, qui m'aurait échappé ?

Monsieur le Ministre, parce que la vérité a ses droits, excusez-moi, mais je m'esclaffe lorsque j'entends ce genre de déclaration alors que ce Gouvernement, depuis près de trois ans, n'a pas été capable d'organiser, ne fût-ce que le transfert des cours d'eau et des voiries qui avait été décidé sous le précédent Gouvernement et qui attend toujours son arrêté d'exécution. Rire, c'est rire comme on dit à Hotton ou à Somme-Leuze. Je veux bien qu'on fasse un grand show médiatique : basta les institutions ! Mais quand votre Gouvernement n'a même pas posé la première brique de l'édifice qui consistait simplement à traduire dans les faits des décisions déjà prises, à savoir transférer les voiries et les cours d'eau…, j'ai interrogé à peu près dix fois chacun des Ministres compétents sur le sujet sans que rien n'ait bougé à ce stade. Que pensez-vous ? Êtes-vous prêt à discuter de cette réforme ou de cette suppression des provinces ou s'agissait-il de propos préélectoraux d'un candidat en campagne dans une des belles provinces de notre Région ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, si vos propos ne sont pas non plus préélectoraux, je me pose des questions. Ceci dit, je vais revenir sur l'émission de service public que vous avez évoquée et je vais vous répondre, service public d'ailleurs tant critiqué par votre président de parti et donc…

M. Borsus (MR). – Il critique juste les manœuvres permanentes de votre président de parti pour…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il n'aime pas la RTBF, il n'aime pas Milquet, il n'aime personne cet homme-là. Il n'aime pas Marie non plus !

M. Borsus (MR). – Ne vous laissez pas abuser par votre collègue, il va réussir à ce que vous ne répondiez pas en trois minutes.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – J'en viens au fond. M. Antoine, comme membre d'un parti politique, a tout à fait le droit de s'exprimer. Vous le faites régulièrement, votre président de parti ou les membres de votre parti le font sur toute une série de sujets. Il ne manquerait plus que M. Antoine, comme tout autre parlementaire, politique ou citoyen, ne puisse pas s'exprimer sur des thèmes qui préoccupent et qui divisent parfois la population, voire le monde politique. Vous savez que dans tous les partis, il y a des gens favorables aux provinces, des gens qui sont contre, d'autres qui veulent leur évolution – et j'en fais partie – ainsi qu'une modernisation.

La réponse à votre question est simple. Vous savez, comme moi, que, pour supprimer les provinces, il faut modifier la Constitution. Vous constatez, comme moi – cela vient d'être voté –, que cela n'a pas été le cas. On n'a pas repris ces articles. Je ne fais qu'acter qu'au niveau fédéral, on n'a pas trouvé important de le faire dans le cadre de cette réforme. Le débat, je le rappelle, doit être porté au Fédéral et pas au niveau de la Région wallonne. Simplement, je prends acte et je fonctionne avec la Constitution telle qu'elle est écrite, avec la situation telle qu'elle est, avec un souci de modernisation parce que je pense qu'on doit recentrer les missions des provinces dans le cadre de notre structure politique actuelle en se posant une et une seule question : qu'est-ce que la commune fait de mieux ? Il faut la lui laisser faire. Que peut faire la province de mieux ? Il faut la lui laisser faire. Chacun a sa place, à chacun ses missions. On ne va pas perdre de temps ici, mais je pourrais énoncer toute une série de missions qui sont remplies avec grand succès par les provinces.

Soyez rassuré, je ne sais pas si vous êtes un partisan chaleureux ou un ennemi des provinces mais je puis vous dire, en tout cas, que je suis un grand légaliste et que, pour le moment, leur suppression n'a pas été prévue. Tant votre parti que le mien sont au pouvoir au Fédéral et ils n'ont pas souhaité l'inscrire dans la révision de la Constitution, je n'ai donc pas de question à me poser.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Effectivement, vous avez bien recadré le débat, vous avez parlé de la suppression des provinces. Vous n'avez pas dit un mot de la modification, non plus appelée de vos vœux, parce qu'il n'y a pas eu le moindre dossier inscrit à l'ordre du jour du Gouvernement depuis le début de la législature. Il n'y a pas eu la moindre avancée concernant les dossiers en cours. Nous avons eu droit à un show médiatique de plus, comme par exemple sur le service minimum ou d'autres matières, sans qu'il y ait la moindre concrétisation. Je préférais avoir une analyse circonstanciée sur le sujet, je l'ai, je vous en remercie.

QUESTION DE M. JEHOLET À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «L'OCCUPATION DES LOCAUX DE FORMALIM»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «l'occupation des locaux de Formalim».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Madame la Ministre, la presse locale a indiqué que les locaux de Formalim ont été utilisés pour la présentation d'un mémorandum pour le syndicat socialiste. Vous savez que j'ai déjà critiqué, par rapport au Forem, le financement un peu déguisé de deux formations syndicales parce j'estimais qu'il y avait une discrimination par rapport aux demandeurs d'emploi ou aux travailleurs qui ne sont pas syndiqués. Ici je pense que le Forem ne respecte pas la neutralité d'un outil public car le mémorandum est présenté par la FGTB dans le cadre des élections législatives, en présence de mandataires socialistes et écologistes.

Quel est votre avis par rapport à ce sujet ? Cautionnez-vous l'utilisation d'un centre comme Formalim par un syndicat ? D'autre part, comptez-vous prendre des mesures par rapport à cela ? Les responsables du Forem ont-ils déjà pris des mesures pour éviter ce genre de dérapage, en tout cas de non-respect de la neutralité qu'un service public doit avoir ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Monsieur le Député, le Forem est géré par un comité de gestion dans lesquels les syndicats et les patrons sont représentés. La question est de savoir quelle est l'opportunité d'utiliser les infrastructures du Forem en garantissant la neutralité, je pense qu'elle doit être portée au niveau du comité de gestion du Forem pour voir s'il était pertinent ou pas d'accueillir, au sein d'une structure du Forem, une organisation telle que celle-là.

Je demanderai de poser la question au sein du comité de gestion mais comme vous le savez, un autre syndicat ou un autre des partenaires sociaux peut poser cette question pour garantir la neutralité au sein du Forem.

Deuxième réflexion par rapport à votre question : on a l'impression que Formalim ne sert qu'à organiser des réunions syndicales et qu'il ne sert pas à autre chose. Je tiens à signaler que si, avant 2006, Formalim était hébergé dans des cabines de chantier où il n'y avait qu'une salle de cours pour travailler sur l'agroalimentaire, aujourd'hui, on a un Formalim digne de ce nom, c'est-à-dire un centre de compétence digne de ce nom dans lequel on réalise pas moins de 23.000 heures de formation. Dans deux ans, on doit atteindre 75.000 heures de formation avec des investissements importants et les différents partenaires, dont les syndicats et les patrons de l'agroalimentaire, sont satisfaits de l'organisation de Formalim.

Je demanderai au Forem, via son comité de gestion, de garantir cette neutralité mais je trouve que c'était une opportunité pour reparler de ce qu'on fait dans un centre de compétences. Il s'agit ici d'un centre de compétences qui répond aux besoins des acteurs du terrain et qui, en même temps, répond aux besoins des différents demandeurs d'emploi et travailleurs du secteur de l'agroalimentaire.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Comme la Ministre me donne l'opportunité d'aborder le deuxième volet, je me réjouis qu'il y ait des centres de compétences. Je vous l'ai dit encore en commission tout à l'heure, Madame la Ministre, j'espère qu'ils vont marcher et qu'ils vont être optimalisés le mieux possible. Vous dites Formalim fait autre chose et je profite de l'occasion pour vous rappeler qu'on est à moins de 30 % aujourd'hui des objectifs à atteindre. J'espère évidemment que l'on va dépasser ce chiffre dans les semaines et les mois à venir.

Madame la Ministre, vous parlez des syndicats qui font partie du comité de gestion. Un Ministre était présent à la présentation. Ce n'était pas vous, c'était votre collègue de l'Emploi. Il faut évidemment maintenir la neutralité sinon, il y aura encore des dérapages et ce n'est pas au Forem, ce n'est pas à un centre de compétences d'accueillir des *meetings* électoraux, politiques ou syndicaux. Je le maintiens haut et fort et j'espère – mais j'en suis convaincu d'après mes informations – qu'on n'attendra pas le comité de gestion pour signaler que ces bâtiments ne doivent pas servir à ce type de *meeting*. Je pense que l'administrateur général prendra ses responsabilités en convoquant le comité de gestion et on peut s'en réjouir.

QUESTION DE M. BORSUS À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «L'APPLICATION ÉVENTUELLE DE SANCTIONS DISCIPLINAIRES APRÈS LA RETRAITE D'UN FONCTIONNAIRE DIRIGEANT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'application éventuelle de sanctions disciplinaires après la retraite d'un fonctionnaire dirigeant».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, la presse s'est fait l'écho de l'information communiquée en ce début de semaine par Mme la Ministre de tutelle de l'AWIPH, information suivant laquelle le fonctionnaire général dirigeant serait amené à prendre sa retraite anticipée, ce qui est évidemment son droit le plus strict. Je ne vais évidemment pas, sous le contrôle d'un certain nombre de collègues, m'immiscer dans un dossier individuel et encore moins dans un dossier de procédure disciplinaire. Cependant, il me paraît important que vous puissiez éclairer notre Parlement et le Ministre Antoine notamment, parmi les membres du Gouvernement, sur l'état juridique, la possibilité d'encore diligenter une procédure disciplinaire pour quelqu'un qui est retraité et qui précède sa retraite, fort malencontreusement, d'une situation médicale qui l'amène à être couvert par un certificat et à le rendre dans l'impossibilité de répondre aux convocations qui lui seraient adressées dans le cadre d'une procédure disciplinaire ou d'évaluation …

D'autre part, puis-je vous demander ce qu'il advient si quelqu'un ne se présente pas pour un de ces deux motifs – retraité ou soit souffrant – dans le cadre de procédure visant éventuellement à établir un cer-

tain nombre de faits, à entendre l'opinion ou les éléments qu'un intéressé peut communiquer ?

On connaît la hiérarchie des sanctions au niveau des fonctionnaires, les plus graves entraînant la révocation, la démission d'office et éventuellement la perte du droit à la pension. Puis-je vous demander si, dans le cadre de cette combinaison étonnante, surprenante, conjoncturelle, inédite d'une absence préalable au moment d'une procédure disciplinaire et d'une prise de pension anticipée, ces sanctions les plus lourdes sont-elles tout simplement juridiquement encore applicables ? On sait que la Région wallonne vient déjà de perdre la première bataille en étant démentie par sa propre chambre des recours qui a invalidé la décision de retenue des 20 % de traitement qui avait été prise à l'occasion de la suspension. C'est une première bataille perdue mais y en a-t-il encore d'autres possibles, Monsieur le Ministre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, tout d'abord, je confirme que M. Rovillard a introduit sa demande d'être admis à la retraite. Il attend actuellement que l'AWIPH transmette son dossier administratif, le Gouvernement se penchera sur la décision de la lui accorder ou pas. Actuellement, rien n'a été accordé.

Je voudrais aussi préciser que si on accorde la retraite, il n'est pas question d'entreprendre encore, par la suite, des démarches disciplinaires. Il faut que les choses se passent avant et, là non plus, la décision n'a pas encore été prise par le Gouvernement car c'est un problème, qui est difficile, vous l'avez relevé à plusieurs reprises. Je crois que ce qui doit guider la Région wallonne, c'est la volonté de respecter ses textes et de consentir le moins possible d'efforts financiers pour éviter de se faire reprocher de galvauder les deniers publics. Avec des conseils qui ont été désignés par le Gouvernement wallon, on examine la formule la plus adéquate, notamment d'un point de vue disciplinaire, dans un souci d'efficacité. Parce qu'il y a deux façons de faire de la politique : soit on fait des déclarations tapageuses qu'on croit coller à la volonté de l'opinion publique pour que ce soit bien repris dans les médias, soit, et c'est mon approche, on veut être efficace, gérer avec parcimonie les deniers publics et voir ce qu'il y a lieu de faire en fonction des reproches qui sont adressés et en ne mélangeant pas non plus les dossiers. En effet, il y a deux dossiers Rovillard, un sur le plan communal et un autre au niveau de l'AWIPH. Il ne faut pas non plus mélanger les fautes, les erreurs, l'opportunité ou les choses qui seraient plus en rapport avec un détournement.

Dans ce cadre-là, l'étude se poursuit, le Gouvernement se prononcera et nous vous donnerons tous les éléments de réponse lorsque le Gouvernement se sera prononcé.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Il y a peu de questions, Monsieur le Président, où le Ministre ne consomme pas ses trois minutes. Celle-ci fera partie des exceptions, je comprends que le sujet est délicat et que chaque mot de trop pourrait être une douleur, voire une souffrance.

Monsieur le Ministre, vous avez, en tout cas, durant ces deux minutes, confirmé ce que les observateurs attentifs de ce dossier ont noté : la retraite anticipée signifie qu'il n'y a plus de dossier disciplinaire.

On ne sait pas transporter quelqu'un de force pour être entendu, nous sommes bien d'accord. La maladie avérée, contrôlée, supposée, empêche évidemment d'entendre quelqu'un et donc, de mener une formalité essentielle dans le cadre d'une procédure disciplinaire. Bien joué. Je ne sais pas si c'est bien joué pour le Gouvernement, parce que six mois se sont écoulés permettant d'arriver à ce moment de la prise de retraite. Bien joué en tout cas pour votre interlocuteur mais très mal joué, par contre, pour le secteur, pour tous ceux qui attendent la vérité dans ce dossier. Si le Gouvernement a échoué plus ou moins malencontreusement dans son dossier disciplinaire, en tout cas, je vous invite, Monsieur le Ministre ainsi que vos collègues du Gouvernement, à ne pas échouer dans le dossier de la vérité parce qu'indépendamment du domaine disciplinaire, les faits doivent être établis et je vous y engage.

QUESTION DE M. FONTAINE À Mme SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, SUR «LE CONSTAT SÉVÈRE POSÉ PAR UNE ÉTUDE DE L'ULG SUR LES *SPIN-OFF*»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «le constat sévère posé par une étude de l'ULg sur les *spin-off*».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Madame la Ministre, à la lecture de *L'Écho* de ce matin, fort opportun aujourd'hui, j'ai pu constater que c'était un fameux pavé dans la marre que lançait l'Université de Liège par rapport à la politique des *spin-off* en Région wallonne ou plutôt par rapport au fonctionnement de celles-ci. Les titres sont assez évocateurs : le modèle des *spin-off* en Wallonie n'encourage pas la croissance, le modèle doit être revu. Et puis, quand on examine le contenu de cet article qui, je suppose, vient de l'étude que vous avez commandée, on constate que les reproches faits par l'Université de Liège à ces *spin-off* pourtant issues des universités elles-mêmes, sont assez graves. Que leur reproche-t-on ?

En gros, un manque de dynamisme, des conseils d'administration où ceux qui y siègent font essentiellement de la figuration, une difficulté d'entrer dans le financement pour des investisseurs parce qu'aujourd'hui, tout serait verrouillé comme les conseils d'administration d'ailleurs et quand on compare à la Flandre, une difficulté de trouver des investisseurs pour pouvoir développer plus avant les projets qui ont été mis en œuvre. On a un peu l'impression, et je l'avais déjà entendu de la part de gens qui travaillent dans ces *spin-off*, que certains, dans les milieux universitaires, se sont créés grâce à ces *spin-off* un deuxième emploi ou un parachute supplémentaire et que le but n'est pas de promouvoir l'emploi en Région wallonne. Par exemple, la moyenne d'emploi dans les *spin-off* en Wallonie n'est que de trois emplois alors qu'il est de cinq en Flandre. Le nombre de *spin-off* qui ont intéressé les investisseurs est très important en Flandre et ne l'est pas en Wallonie. Il y a donc un véritable problème mais un problème qui serait peut-être le reflet de la difficulté de lancer véritablement un esprit d'entreprise en Région wallonne. Si même les universités ont des difficultés à s'ouvrir, ne croyez-vous pas, Madame la Ministre, que c'est toute notre recherche qui risque d'en pâtir ? Je voudrais savoir, au-delà de ce constat, ce que vous comptez faire car si on lit la presse, on a un peu l'impression qu'avant le mois de septembre, rien ne bougera.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Député, merci pour votre question qui me permet de faire le point suite à l'article qui est paru dans *L'Écho* ce matin. Vous synthétisez cet article, vous dites que le constat est sévère. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que l'Université de Liège a arrêté son étude à 2004 et que donc, ce serait le résultat de la politique de mon prédécesseur. Mais moi, je ne suis pas d'accord avec cela, ce n'est pas nécessairement la politique de mon prédécesseur ou de mes prédécesseurs. Je tiens vraiment à réaffirmer tout l'intérêt pour la Région wallonne de soutenir la politique des *spin-off* qui jouent un rôle essentiel pour diversifier notre tissu industriel. Nous avons des mandats FIRST *spin-off*, nous les aidons et cette étude est particulièrement utile parce qu'elle va permettre de voir comment permettre aux *spin-off* de progresser et d'aller vers davantage de création d'emplois. C'est ce que vous souhaitez aussi, j'imagine, et ne pas procéder à une telle étude et se bercer d'illusions en pensant qu'on a beaucoup de *spin-off* et que c'est très bien, n'étaient pas une démarche suffisante. Moi, au contraire, j'ai souhaité avoir une étude. Elle n'est peut-être pas complaisante sur tous les points mais au moins, elle met en évidence des difficultés qui vont nous permettre de réorienter le tir là où ce sera nécessaire. On a des *spin-off* qui sont performantes, on a vraiment des *success stories*, vous les connaissez : Nanocyl, Kitozyme, IBA, Eurogentec, il y en a toute une série. Ce que je voudrais, c'est qu'il y en ait plus demain tout en sachant qu'il est tout à fait illusoire de penser que chacune des *spin-off* créée va devenir une entreprise. Même aux États-Unis, dans la *Silicon Valley*, voilà vraiment un endroit de rêve pour les *spin-off,* deux *spin-off* sur dix deviennent des entreprises. En sommes-nous si loin ? Ce n'est pas sûr. Voulons-nous tendre vers davantage de *spin-off* ? C'est certain et dès lors, sur la base de cette étude-ci, je suis en train de consulter les différents opérateurs et les universités afin de voir quelles seront les quelques mesures bien ciblées qu'on va pouvoir mettre en œuvre pour avoir davantage de *spin-off* qui créent de l'emploi. Je voudrais vous dire qu'avec mon collègue Jean-Claude Marcourt, on a déjà anticipé des choses. Vous avez parlé du besoin de financement et du sous-financement de certaines *spin-off* qui ne leur permet pas d'atteindre vraiment leur plein développement. Dans le plan Marshall, on a dégagé un montant de 90 millions d'euros, dont notamment 70 millions pour financer en capital les *spin-off* et je constate avec satisfaction que c'était à nouveau une excellente mesure et que cette mesure-là, elle est demandée dans le rapport que vous évoquez.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse d'équilibriste. Tout d'abord, je n'ai jamais critiqué le fond même de la politique des *spin-off*, j'ai critiqué la manière dont fonctionnaient les *spin-off* – ce n'est pas la même chose – et la res-

ponsabilité des universités dans le fonctionnement de ces *spin-off*.

Ce qui est un peu étonnant, c'est qu'une université se critique elle-même et critique surtout les autres et aujourd'hui, Madame la Ministre, vous nous dites : «*J'ai commandé une étude, l'étude dit que cela ne va pas bien du tout, mais ce n'est pas vrai, cela va beaucoup mieux que l'étude ne le dit*.». À quoi cela sert-il de commander des études si, alors qu'elles indiquent que cela ne va pas, vous appliquez la méthode Coué : «*Non, non, tout va très bien*.» ? La vérité est sûrement entre les deux et il y a certainement de gros efforts à faire. Il faut peut-être aussi s'en prendre un peu au système de mandats de certaines universités.

M. le Président. – Ceci mettait fin à nos questions d'actualité.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GUATEMALA CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À BRUXELLES LE 14 AVRIL 2005
(Doc. 575 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, SIGNÉ À ANTANANARIVO LE 29 SEPTEMBRE 2005
(Doc. 576 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À BRUXELLES, LE 12 OCTOBRE 2005
(Doc. 577 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À BRUXELLES LE 30 NOVEMBRE 2005
(Doc. 578 (2006-2007) - N^os 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À KINSHASA LE 17 FÉVRIER 2005
(Doc. 579 (2006-2007) - N^os^ 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DE L'OUGANDA, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À KAMPALA, LE 1er FÉVRIER 2005
(Doc. 580 (2006-2007) - N^os^ 1 et 2)

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décret suivants :

– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Guatemala concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 14 avril 2005 ;

– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Madagascar, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Antananarivo le 29 septembre 2005 ;

– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République du Pérou, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 12 octobre 2005 ;

– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Maurice, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 30 novembre 2005 ;

– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République démocratique du Congo, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kinshasa le 17 février 2005 ;

– et le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de l'Ouganda, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kampala le 1er février 2005.

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en Commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Bodson, Rapporteur.

M. Bodson, Rapporteur. – Je vous demande de bien vouloir en référer à mes rapports écrits.

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, chers Collègues, la première partie de mon intervention concerne les points 1 à 6, donc tous les accords qui sont proposés et la deuxième, le point 5, la République du Congo.

Plusieurs votes d'assentiments nous sont proposés et je voudrais une nouvelle fois attirer l'attention sur la clause environnementale qui figure dans les accords qui nous sont soumis.

Cette clause donne toute l'apparence d'un grand souci écologique au niveau de nos relations internationales. Mais, par le principe de réciprocité qu'elle consacre, elle ne modifie en rien ni notre niveau de protection environnementale ni celui de nos partenaires. Si leurs exigences environnementales sont nulles, elles pourront rester nulles, ce qui permettra à nos industriels de délocaliser chez eux pour se soustraire à nos exigences de fabrication ou d'importer pour la même raison.

Nous nous sommes imposé Kyoto 1. Nous nous sommes inscrits dans la démarche de Kyoto 2. Nos experts et nos savants courent de conférences en colloques internationaux. Nous réformons notre politique économique dans le sens d'un développement durable indispensable. C'est bien. Mais ce qui me paraît insensé et comme une position qui deviendra rapidement intenable sur le plan écologique, c'est notre aveuglement à penser et soutenir que les pays émergents et les pays en voie de développement peuvent utiliser les mêmes chemins déprédateurs que ceux que nous avons suivis et dont nous voulons nous dégager. Ils avanceront sur le plan économique aussi vite et mieux encore s'ils empruntent immédiatement le che-

min du développement durable, s'ils s'abstiennent de reproduire nos erreurs.

Madame la Ministre, chers Collègues, justement, je critique la clause environnementale qui les aide et les encourage dans la voie inverse. Ce texte les cantonne dans ce qui est en passe de devenir la vieille économie.

C'est difficile, je le sais. Mais je vous invite à réagir et à œuvrer à la réforme des accords d'encouragement et de protection des investissements réciproques.

Pour ma part, je m'abstiendrai pour marquer mon souhait d'empêcher des échanges internationaux inégaux sur les plans environnementaux et écologiques.

Notre planète réchauffée, bientôt exsangue de carburants fossiles et déjà confrontée à la pénurie de matières premières, ne pourra plus supporter longtemps ce type d'échanges commerciaux.

La deuxième partie de mon intervention concerne le Congo.

Il y a une interrogation économico-politique qui n'a jamais été tranchée sur le plan de la théorie et sur celui des faits, c'est la question de savoir si le développement économique contemporain appelle la démocratie ou si la démocratie entraîne le développement.

À propos du Congo, nos Ministres fédéraux mais pas tous, spécialement nos Ministres fédéraux MR, ont pensé qu'il fallait d'abord instaurer la démocratie. Entraînant à leur suite Région wallonne et Communauté française engagées dans une politique de présence et de coopération, ils se sont lancés dans une action de promotion d'opérations électorales incroyablement coûteuses et surmédiatisées.

Ils ont interprété l'adage «*Les amis de nos amis sont nos amis*.» de la manière suivante : les amis des démocrates autoproclamés sont classés amis démocrates parce qu'ils sont les amis des démocrates autoproclamés.

Beaucoup de ces amis congolais sont malheureusement corrompus et un bon nombre d'entre eux sont impliqués dans des massacres et d'autres calamités.

À peine élus, ces gouvernants amis, dûment estampillés démocrates :

– continuent à emprisonner les opposants ;

– font tirer sur la foule désarmée ;

– ne négocient pas sérieusement le désarmement et la sécurité de leurs opposants et les réduisent à coups de canon en pleine ville.

Autre raison de s'émouvoir : on annonce que le Congo vire aux délices de la pensée unique.

Je n'ai pas inventé ce constat, je l'ai lu, le 24 avril, dans un grand quotidien belge francophone, subventionné et lui-même promoteur de la pensée unique. Paradoxe ahurissant : la pensée unique dénonce la pensée unique.

Plus grave encore : selon certains observateurs, on assisterait à l'exécution d'une politique visant à éradiquer l'opposition. Certains observateurs signalent l'apparition d'escadrons de la mort et la disparition nocturne d'opposants.

Madame la Ministre, chers Collègues, on peut signer des traités commerciaux avec des régimes qui ne sont pas démocratiques. Mais nous ne sommes pas tenus de prendre des vessies pour des lanternes et de croire que le nouveau régime congolais, mal nommé démocratique, est de nature à développer efficacement et utilement pour son peuple l'accord qui nous est présenté aujourd'hui.

C'est pour dénoncer une politique principalement fédérale, mal conçue, mal menée et de nombreuses erreurs sur les personnes, les qualités et les talents de dirigeants congolais importants, que je m'abstiendrai.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, mes chers Collègues, le Parlement wallon est appelé à voter le décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Madagascar d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Antananarivo, le 29 septembre 2005.

Il se fait que depuis cette date de signature de cet accord, est intervenu le 4 avril 2007, c'est récent, un référendum qui a appelé tous les Malgaches à se prononcer. Ce référendum avait pour objectif de renforcer les pouvoirs du président Ravalomanana avec notamment deux objectifs qui, à nos yeux, sont totalement inadmissibles – je crois que M. Bayenet va être d'accord avec moi pour une fois –, à savoir :

– la disparition du concept de la laïcité de l'État de la République. Le président de Madagascar a en effet cédé à la pression des églises de l'île pour que, désormais, l'État ne soit plus un État laïque ;

– l'introduction – et là, Monsieur le Ministre-Président, j'attire votre attention là-dessus, vous qui êtes un francophile, un défenseur du français – de l'anglais comme langue officielle, alors que Madagascar est un bastion de la francophonie depuis de longue date.

Le Président Ravalomanana satisfait ainsi son tropisme anglophile, si je puis dire. Aussi, il s'agit de donner un signal fort au président Ravalomanana en rejetant le décret qui est proposé aujourd'hui à notre assentiment. Le Front National votera contre l'appro-

bation de ce décret et invite les autres groupes à se joindre à son opposition pour rappeler au président malgache ses engagements antérieurs. Je crois qu'un homme engagé doit toujours tenir sa parole.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je tiens à rappeler qu'il s'agit d'accords que nous présentons avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise pour la promotion et la protection des investissements économiques, que régulièrement, contrairement à ce qui vient d'être dit, le chef de file du groupe Écolo, par exemple, demande si les clauses environnementales sont bien prévues dans ces accords parce qu'il y est particulièrement attaché. Je vois que les avis divergent, je suis convaincue que la signature de ces accords est de nature à renforcer les liens de part et d'autre entre nos opérateurs et qu'à terme, c'est aussi une façon de faire valoir les valeurs au-delà du commerce qui peuvent être les nôtres. Conformément à la décision prise en Commission qui était de ratifier à l'unanimité, je vous invite et vous propose de ratifier ces accords.

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Madame la Ministre, la vérité écologique n'est pas l'apanage du groupe Écolo !

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles uniques

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Guatemala concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 14 avril 2005.

«**Article unique**

L'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Guatemala concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 14 avril 2005, sortira son plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Madagascar, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Antananarivo le 29 septembre 2005.

«**Article unique**

L'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Madagascar, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Antananarivo le 29 septembre 2005, sortira son plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République du Pérou, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements fait à Bruxelles, le 12 octobre 2005.

«**Article unique**

L'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République du Pérou, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 12 octobre 2005, sortira son plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Maurice, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 30 novembre 2005.

«**Article unique**

L'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Maurice, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 30 novembre 2005, sortira son plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République démocratique du Congo, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kinshasa le 17 février 2005.

«**Article unique**

L'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République démocratique du Congo, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kinshasa le 17 février 2005, sortira son plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de l'Ouganda d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kampala le 1er février 2005.

«**Article unique**

L'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de l'Ouganda, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kampala, le 1er février 2005, sortira son plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET EN VUE D'INTERDIRE LE CUMUL ENTRE LES FONCTIONS DE MEMBRE D'UN COLLÈGE COMMUNAL ET LES FONCTIONS DE FONCTIONNAIRE GÉNÉRAL AU SEIN D'UN ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC, DÉPOSÉE PAR Mme DETHIER-NEUMANN ET CONSORTS

(Doc. 541 (2006-2007) - Nos 1 et 2)

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la proposition de décret en vue d'interdire le cumul entre les fonctions de membre d'un Collège communal et les fonctions de fonctionnaire général au sein d'un organisme d'intérêt public déposé par Mme Dethier-Neumann et Consorts.

Je vous signale que cette proposition de décret a fait l'objet d'un rejet en Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Colicis, Rapporteur.

Mme Colicis, Rapporteur. – Monsieur le Président, si vous me le permettez, je m'en réfère à mon rapport écrit.

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, nous avons lu attentivement la proposition de décret de Mme Dethier-Neumann et regrettons que, plus qu'une solution à un problème éventuel, ce sont avant tout le doute et l'opprobre qu'elle apporte.

En effet, créer cette incompatibilité revient à dire qu'il existe actuellement un problème important à ce niveau. Or, rien n'est plus faux. Si l'on peut critiquer certaines personnes, doit-on pour autant remettre en question le travail des autres personnes concernées ainsi que leur honnêteté ? La réponse est non, évidemment.

Doit-on faire d'un cas particulier, certes regrettable, une généralité ? Là aussi la réponse est non.

Il nous semble que la proposition de Mme Dethier-Neumann impliquerait une diminution disproportionnée de la liberté qu'ont les personnes à s'engager en politique. Cette liberté est un droit fondamental et constitutionnel qu'il convient de limiter avec parcimonie, et surtout avec raison. À suivre le raisonnement de Mme Dethier-Neumann, seuls les indépendants et les professions libérales pourront encore s'engager en politique.

De plus, limiter ce cumul aux seules fonctions de membre d'un collège communal est inique car si l'on veut limiter le cumul, il faut être cohérent et l'interdire aussi pour les conseillers communaux, mais cela poserait problème aux auteurs et à leurs alliés potentiels.

En outre, la proposition de décret est justifiée également par le manque de temps qu'engendre le cumul de ces deux fonctions et donc, par l'impossibilité qu'auraient les personnes concernées à accomplir efficacement leurs tâches tant au niveau de l'administration qu'au niveau communal.

Comme je l'ai dit en commission, c'est oublier le système des congés politiques qui permet justement de pouvoir se consacrer à sa tâche publique dans de

bonnes conditions. En effet, différentes dispositions légales stipulent qu'un congé politique peut être accordé aux fonctionnaires, c'est-à-dire à tous les membres du personnel du secteur public qui exercent un mandat politique. Sont visés les membres du personnel statutaire, stagiaires et contractuels, tant les agents temporaires que les contractuels ayant un contrat à durée indéterminée. Croyez-moi, ces congés sont amplement suffisants et permettent aux bénéficiaires de ce système de pouvoir se consacrer suffisamment à leur commune.

Enfin, si un débat doit être ouvert sur le sujet des incompatibilités, il serait de bon goût de l'élargir à l'ensemble des intérêts, même privés. D'autres problématiques pourraient être aussi visées dans la mesure où elles influencent également la gestion publique. Le groupe PS est tout à fait ouvert à ce genre de débat, vous l'aurez compris. Je vous remercie de votre écoute. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, chers Collègues, cher Gouvernement, j'entends avec surprise l'ouverture au débat proposé par le groupe PS, débat que nous aurions pu avoir en commission. La proposition de décret a été déposée pour cela et pourtant là, le débat m'a été refusé au motif que ce n'est pas parce qu'il y a eu trois cas (Rosenoer, Parmentier, Rovillard) qu'il faut généraliser la réflexion.

Je dirais le contraire : ce n'est pas parce qu'on a su résoudre les trois cas, qu'il ne faut pas prévoir le futur. Il ne faut pas structurer. C'est sur ce point-là que l'on est différent. Je maintiens que, suite aux crises de gouvernance, en Région wallonne, dans le secteur du logement, de la politique des déchets et de l'AWIPH, il est temps de tirer les leçons des événements passés afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent et ainsi, augmenter la qualité de la gestion publique de notre pays.

Les abus constatés à l'AWIPH, même si l'enquête disciplinaire est toujours en cours et sans préjudice de l'incapacité de Mme Vienne à gérer sérieusement ce dossier, ont mis en évidence deux enjeux produits par la situation de cumul de M. Rovillard :

– la disponibilité ;

– la confusion de fonctions.

Vous avez dit qu'une partie est gérée. C'est vrai, mais c'est en fonction de la taille des communes. Toutes les communes qui sont en dessous des chiffres, pour un bourgmestre ou pour un échevin, ne sont pas concernées dans le Code. Ils n'ont que quelques jours de congé. Ce sont eux-mêmes qui contrôlent l'application de ces quelques jours. Ils se trouvent donc dans la fonction de contrôlés et de contrôleurs. Cela ne va pas !

Il est vrai que c'est actuellement le Code de la Fonction publique qui prévoit certaines règles limitant l'activité politique des fonctionnaires généraux des ministères et OIP, sur la base du nombre de jours de congés politiques organisés par la législation *ad hoc*.

Sur cette base, le bourgmestre d'une grande ville ne pourrait diriger un ministère ou un OIP. Il est donc vrai que ce texte pourrait être modifié pour renforcer ces règles d'incompatibilité. Cela pourrait être une voie.

Je préférerais travailler l'autre voie selon laquelle on modifierait le décret de 1998 pour une double raison :

– d'une part, la problématique est beaucoup plus aiguë au niveau des OIP.

  En effet les ministères sont soumis à davantage de contrôles (Cour des comptes, contrôle des engagements, Inspection des finances, hiérarchie et responsabilité du ministre). Les chefs des OIP, par contre, bénéficient d'une autonomie qui les place dans une situation différente. Il est donc logique que les incompatibilités soient plus fortes pour ce qui les concerne ;

– d'autre part, le Code de la Fonction publique est un arrêté et il ne ressort pas, en conséquence, à la compétence du Parlement wallon.

C'est donc devant l'inertie du Gouvernement wallon que nous avons décidé d'agir par voie décrétale.

Je suis au regret d'entendre que vous prétendez, maintenant, vouloir la discussion alors que vous en avez eu l'occasion.

Vous ne me proposez pas en contrepartie une variante, ce qui montre dans les deux cas, une inertie.

M. le Président. – M. le Ministre Courard étant absent, je propose au Ministre-Président de prendre la parole.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, j'imagine que le Gouvernement s'associe au travail de la majorité. Dans le débat qui est propre au Parlement, j'imagine que celui-ci a été conduit selon les règles qui prévalent au sein de cette honorable Assemblée. Dès lors, le Gouvernement ne peut qu'apprécier le travail réalisé et s'en soumettre au vote que les parlementaires voudront bien accomplir.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close. Je vous propose de voter ultérieurement sur les articles et l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À GARANTIR L'EFFET UTILE DU VOTE DE L'ÉLECTEUR, DÉPOSÉE PAR MM. KUBLA ET CONSORTS (Doc. 499 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à garantir l'effet utile du vote de l'électeur, déposée par MM. Kubla et Consorts.

Je vous signale que cette proposition de résolution a fait l'objet d'un rejet en Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Colicis, Rapporteur.

Mme Colicis, Rapporteur. – Monsieur le Président, je m'en réfère à mon rapport écrit.

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, comme je l'ai dit en commission : «*Autres temps, autres mœurs…*».

Aussi, je rappellerai que notre Assemblée n'est pas compétente pour introduire des conditions d'inéligibilité – car c'est de cela qu'il s'agit – pour les élections législatives et européennes. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Conseil d'État.

C'est évidemment une proposition facile à déposer, *a fortiori* pour un parti de l'opposition, et donc non concerné, ici et maintenant. Néanmoins, je note que de nombreux parlementaires, tous partis confondus, sont également candidats, souvent à des places de combat, aux prochaines élections législatives. Ont-ils tous l'intention de siéger au Fédéral s'ils sont élus ? Seront-ils tous présents au sein de notre Assemblée durant la campagne électorale ?

Je ne vois dès lors pas pourquoi il faudrait faire une distinction entre les députés wallons et les ministres wallons. D'autant plus que certains membres de notre Gouvernement ne sont pas députés wallons et qu'il n'est donc pas illogique pour eux d'être candidats à un poste de député dans une autre Assemblée. D'autant que pour certains d'entre eux, c'est à la Chambre des représentants qu'ils ont été élus en 2003, comme Michel Daerden, aujourd'hui, comme Charles Michel en 2003.

Permettez-moi de rappeler, en passant –, aux dernières élections européennes, la présence du ministre des Finances – MR –, comme dernier suppléant, celle du ministre des Classes moyennes – MR –, comme 4ème effectif, sans oublier celle du ministre des Affaires étrangères de l'époque – lui aussi MR –, en tête de liste.

Au vu de ces éléments, c'est indéniable, le costume de donneur de leçons sied très mal aux membres du Mouvement réformateur. Je dirais même qu'ils sont mal placés pour dire ce qu'il convient de faire ou non dans ce domaine.

Enfin, il me semble que le vote utile relève, avant tout, de la responsabilité de l'électeur dans l'exercice de son devoir de citoyen. C'est à lui qu'il revient de définir ce qu'est un vote utile. Certes, le Gouvernement wallon a décidé de mettre en place un certain nombre d'incompatibilités dans le cadre des dernières élections provinciales, mais c'était dans l'unique but d'éviter que ne se reproduise la situation extrême survenue au Conseil provincial de Namur, à la fin de la législature passée.

Pour rappel, vu le nombre de candidatures de ténors parlementaires à la Province en 2000, le MR est tombé à court de suppléants au Conseil provincial, de telle sorte qu'en fin de législature, deux sièges dévolus au MR étaient vacants. Sur le ton de l'humour, je dirais que c'est grâce à la large majorité du PS que la majorité provinciale a pu tenir.

Plus largement, c'est avant tout la question de la multiplicité des scrutins dans notre pays qui se pose – là, effectivement, c'est un autre débat – et, surtout, le problème de la symétrie des législatures.

Monsieur Kubla, nous ne voterons pas – je suppose que ce n'est pas une surprise pour vous – cette proposition de résolution éminemment politique et en totale contradiction avec ce que ses auteurs et défenseurs ont toujours fait. Pas plus que nous ne pourrons suivre l'idée du MR émise en commission, selon laquelle il conviendrait que les membres d'un Gouvernement soient issus de l'Assemblée devant laquelle ils sont responsables. Ici aussi, la proposition du MR fleure bon la démagogie, sachant qu'ils ont eux-mêmes pratiqué le contraire. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je suis admiratif devant l'effort réalisé par M. Onkelinx pour enquêter sur toutes les péri-

péties de la vie du MR. Je vais lui demander d'être membre adhérent au Centre Jean Gol, cela lui permettra de compléter son information et de pouvoir devenir un hagiographe de notre famille politique.

Ceci étant, la réponse a été donnée à la fois par M. Onkelinx sur ce que la majorité fera, et à la fois, il y a quelques instants, par le ministre-président qui s'en remet à la sagesse des travaux parlementaires. Nous voici donc renseignés : cette proposition sera rejetée.

C'est vrai, «*Autres temps, autres mœurs*», je l'ai dit moi-même en commission en présentant cette proposition. Quelle est la vérité ? C'est pour cela que je monte à la tribune. Pendant un mois et quelque, huit ministres sur neuf de ce Gouvernement seront en campagne électorale. Après le 10 juin, je pense que M. le Ministre-Président sera très occupé par les négociations. Forcément, comme tous les autres présidents de parti …

Je pense que là, c'est une faiblesse qui paralysera pendant quelque temps, notre Parlement et la vie politique de notre Région. J'espère qu'on me démontrera le contraire. Je serai attentif à l'action qui sera menée durant cette période pour voir si le rythme sera aussi soutenu, les propositions aussi fréquentes, les présences aussi permanentes. Pour ma part, je le souhaite.

En ce qui concerne notre groupe, nous veillerons à assurer notre place, ici, dans cette Assemblée, même si certains d'entre nous seront candidats, bien souvent à des places non éligibles sur les listes.

Je crois que le problème est posé d'une manière générale. Qu'est-ce qui a changé ? C'est uniquement la position de la Cour d'arbitrage qui a fait évoluer les mentalités. Elle a dit que la mesure attaquée est de nature à tromper l'électeur, puisqu'il ne peut pas apprécier l'effet utile de son vote à propos de l'incompatibilité entre candidatures à la Chambre et au Sénat simultanément.

À partir du moment où – pour un mauvais prétexte – vous dites que c'est à cause de ténors MR – merci de nous reconnaître ces qualités – sur les listes provinciales de Namur que vous avez fait un décret, cela ramène votre fond de pensée à une situation très ponctuelle et limitée dans le temps et l'espace.

Je crois sincèrement que vous avez une réflexion qui, par moments, côtoie la nôtre. En l'occurrence, c'est difficile d'assumer ces changements permanents de listes à des places de combat.

Je prends l'exemple du Ministre Antoine qui sera tête de liste en Brabant wallon. Il nous a déjà dit : *«Je ne siégerai jamais dans une autre Assemblée que le Parlement wallon, oubliez cela. Ma place est à Namur. Mais je suis tête de liste, donc, je veux gagner le siège.»*. Pour qui ? Un des suppléants, on verra… Ils luttent entre eux. Ils se sont engagés à ce que celui qui aurait le plus de voix de préférence soit le suppléant qui prendra sa place. Là, on est en train d'inventer de nouvelles règles que l'électeur de base ne connaît pas.

En raison de la paralysie probable du Gouvernement et de la tromperie de l'électeur appelé à voter pour quelqu'un qui fait du travail, qui est très présent, qui va faire l'attrape-voix et puis, qui s'en va en deux coups de cuillère à pot, il nous paraissait important de déposer cette proposition de résolution.

M. Bayenet (PS). – C'est vrai aussi à la Commission européenne.

M. Kubla (MR). – Mais c'est très différent. M. Michel se met dernier effectif, prend un mois de congé à son détriment et vous ne savez pas encore ce qu'il fera après les élections. *(Rumeurs.)* Pensez-y. Si cela vous chatouille, nous nous gratterons ensemble. Je suis prêt à chercher des solutions.

Ouvrons donc le dossier et voyons ce qui est possible de faire pour assainir ces mœurs qui, objectivement, font partie, aujourd'hui, d'une mauvaise image de la vie politique. Que vous la rejetiez temporairement, aujourd'hui, c'était déjà acquis il y a quelques semaines, mais que vous ouvriez le débat à une réflexion sur la simultanéité des élections, sur la spécialisation des Assemblées, sur les places que peuvent occuper les gens d'une autre Assemblée sur une autre liste, c'est un débat éthique important. Je crois qu'inexorablement, vous aurez un jour rendez-vous avec ce débat. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, je ne pensais pas reprendre la parole sur une proposition de résolution qui avait déjà été rejetée, comme l'a dit M. le Ministre-Président, selon la sagesse des travaux du Parlement, en commission.

Nous y revenons aujourd'hui. Il est évident qu'un débat global peut s'engager sur cette problématique. Mais avouez, franchement, qu'à 40 jours d'un scrutin électoral, votre proposition de résolution apparaît pour le moins orientée, si vous me permettez le terme.

En outre, et comme j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer en commission, les conditions d'éligibilité aux élections législatives dépendent en effet de la compétence du législateur fédéral.

Par ailleurs, ne soyons pas naïfs, dans le Gouvernement précédent, le ministre des Pouvoirs locaux était tête de liste à la Chambre. M. Bayenet m'a soufflé ce que je voulais dire à la tribune, c'est que même si un congé politique est accordé aux Commissaires européens, cela apparaît tout à fait aléatoire par rapport à un suivi d'une activité politique après les élections.

Revenir sur un débat global, à un moment donné, non suspect, pourquoi pas ? Mais venir aujourd'hui avec une proposition de résolution alors que les choses, et tout le monde le sait, sont entendues, m'apparaît tout à fait hors de propos et plutôt incendiaire actuellement. *(Applaudissements sur les bancs du cdH.)*

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, je ne peux que confirmer les propos de MM. Onkelinx et de Lamotte. J'ai d'ailleurs longuement répondu en Commission. Cette proposition de résolution n'est pas opportune, elle arrive trop tard et ce n'est pas le bon endroit non plus pour la développer puisque le pouvoir de décision appartient à l'État fédéral.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et je vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA PRÉSENCE DE PERSONNES SANS PAPIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR Mme DETHIER-NEUMANN ET CONSORTS

(Doc. 421 (2005-2006) - N^{os} 1 et 2)

Discussion générale

M. le Président. – En ce qui concerne la proposition de résolution relative à la présence des personnes sans papiers sur le territoire de la Région wallonne, déposée par Mme Dethier-Neumann et Consorts, et pour autant que mes informations soient confirmées, je suis saisi d'une demande de renvoi en commission par l'ensemble des groupes, en tout cas des groupes de la majorité et d'Écolo, pour revoir le texte tel qu'il a été présenté.

Si tout un chacun se déclare d'accord avec ce renvoi en commission, cela ne pose pas de problème. Je rappelle toutefois que le nouveau texte doit être différent du texte sur lequel on a déjà voté puisqu'il est interdit de voter deux fois sur le même texte.

M. Pire s'était inscrit, mais si le texte est renvoyé en commission, cela n'a pas beaucoup d'importance.

Monsieur Bayenet, vous êtes d'accord ?

M. Bayenet (PS). – Pas de problème.

M. le Président. – Monsieur de Lamotte, vous êtes d'accord ?

M. de Lamotte (cdH). – Oui, nous sommes d'accord sur le renvoi en commission. Nous suggérons de la renvoyer à la plus prochaine séance de commission.

M. le Président. – Mme Dethier-Neumann ?

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Vu que les sans-papiers ont besoin d'un soutien, ainsi que les associations qui s'en occupent, je me déclare d'accord avec cette proposition.

M. le Président. – Madame Dethier-Neumann, n'ouvrez pas le débat. On vous demande si vous êtes d'accord pour renvoyer cette proposition de résolution en commission. Vous l'êtes, le débat est clos.

Un Membre. – Nous ajoutons que nous sommes tous d'accord sur le fond.

M. le Président. – Vous avez demandé le renvoi en commission parce que le texte n'est pas prêt … L'Assemblée est d'accord, vous n'avez pas la parole pour refaire un débat fut-il minime.

La parole est à M. Pire pour nous signaler s'il est d'accord ou pas.

M. Pire (FN). – Je suis d'accord pour le renvoi en commission.

M. le Président. – L'ensemble des partis marquant leur accord, la proposition est donc renvoyée à la plus prochaine séance de commission.

INTERPELLATIONS ET QUESTION ORALE

INTERPELLATION DE M. KUBLA À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LE MALAISE WALLON»

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. DI RUPO,

MINISTRE-PRÉSIDENT

DU GOUVERNEMENT WALLON,

SUR

«LA MISE À PLAT DU PLAN MARSHALL

ET LA NÉCESSAIRE MOBILISATION GÉNÉRALE

DES WALLONS»

INTERPELLATION
DE Mme BERTOUILLE À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«L'ÉCHEC PROGRAMMÉ
DES PLANS MARSHALL ET CIGOGNE II
AU LENDEMAIN DU BILAN
DE LA COLLABORATION
ENTRE LA RÉGION WALLONNE
ET LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE»

QUESTION ORALE
DE M. DAERDEN À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
SUR
«LES TENDANCES POSITIVES
DE L'ÉCONOMIE WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Kubla, sur «le malaise wallon», de M. Wesphael, sur «la mise à plat du plan Marshall et la nécessaire mobilisation générale des Wallons», et de Mme Bertouille, sur «l'échec programmé des plans Marshall et Cigogne II au lendemain du bilan de la collaboration entre la Région wallonne et la Communauté française» à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

L'ordre du jour appelle également la question orale de M. Daerden à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les tendances positives de l'économie wallonne».

Je suppose que M. le Ministre-Président répondra à l'ensemble des intervenants au nom du Gouvernement.

La parole est à M. Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, nous poursuivons, de quinzaine en quinzaine, un débat sur le même thème. Vous l'avez lancé en présentant ce que vous avez appelé quasiment l'état de la Wallonie à mi-parcours de législature. Vous avez ensuite répondu à des interpellations, donné des interviews et participé à des débats. Nous nous sommes retrouvés sur des plateaux, mais pas ensemble, puisque vous n'aviez pas d'interlocuteur politique qui vous était opposé.

Tout tourne autour d'une question fondamentale : la Wallonie va-t-elle mieux ou pas ?

Votre version – c'est logique, à la tête du Gouvernement – est de dire : *«Oui, les signes sont là.»*. La position du groupe principal de la minorité est de vous dire : *«Attention, une série de choses nous préoccupent et il faut absolument mettre une autre couleur*

sur votre bilan. Des chiffres et des signaux ne peuvent être ignorés.».

À cela, vous me répondez que je suis un homme pessimiste, que je ne donne jamais d'espoir aux Wallons, que vous ne comprenez pas mon discours, etc. Je vous renverrai aux différents opposants que les Gouvernements ont eus. Ils sont dans leur rôle de mettre en évidence les points les plus faibles de l'action gouvernementale pour que vous les changiez et y mettiez davantage d'efforts.

Dans ce contexte, je voudrais me centrer sur un point qui me paraît quand même révélateur de la manière dont votre majorité, et votre parti en particulier, gère la Wallonie.

Vous avez récemment intronisé le nouveau président du Conseil économique et social de la Région wallonne. Dans ce discours, vous avez proposé de mettre en place une cellule d'experts chargée d'établir un top 5 des meilleurs projets wallons. Si ce n'était que le seul point dans le paysage institutionnel wallon, on dirait : *«Pourquoi pas, c'est une idée.»*. Cela fait un peu *Star Academy*.

Il y a déjà tellement d'outils, tellement de classements, de plans qu'objectivement, cette nouvelle idée donne le sentiment d'un engluement. Finalement, on ne s'y retrouve plus ! Nous n'avons pas accès à ce classement, à toutes vos décisions. Je sais que vous avez pris un grand patron flamand pour faire les sélections sur les pôles de compétitivité. C'est une bonne idée, voilà un autre regard sur nos projets, mais cela n'a pas l'air de suffire.

À tout cela, vous rajoutez encore une démarche qui va exiger que l'on examine les projets. Si on en prend 5, il faudra peut-être en examiner 50 ou les classer. Que donnera ce classement ? S'ils sont bons, ils seront traités par les pôles de compétitivité. Tout cela participe à ce que j'appelle un obscurcissement du paysage, une complexification que vous avez créée au fil du temps. Toutes les études le démontrent, l'emploi public est majoritaire en Wallonie par rapport à bien d'autres Régions – pas majoritaire absolu, mais dans les proportions, c'est-à-dire que nous avons, proportionnellement, au moins 25 % d'emplois publics en plus que la Flandre.

Mais au-delà de cela, c'est toute la question de la multiplication des structures qui m'inquiète. Cela a permis d'offrir un emploi à un certain nombre de personnes. On peut encore imaginer que dans le désert que la Wallonie a connu, on a cherché à remplir certaines fonctions sociales, communales et autres, avec des fonctionnaires et que cela a permis de donner un peu d'air. Mais ce poids-là, il faut le financer.

À côté de toute cette masse de main-d'œuvre, si on y rajoute une série de structures, on ne sait plus par quel chemin aborder la réflexion.

Je prends quelques exemples.

En ce qui concerne l'Agence de stimulation économique (ASE), on a lancé le principe en 2005. On me dit que vous allez prochainement l'inaugurer. Mais quel est l'objet de l'ASE ? C'était la rencontre de M. Marcourt avec *Scottish Enterprise*. On annonçait qu'on allait faire une seule agence pour tout le paysage économique et supprimer la multitude d'asbl, d'institutions qui se chevauchent, qui se concurrencent souvent. Or, ici, on fait le contraire.

Quand je vois le résultat, j'ai plutôt l'impression d'une politisation de l'outil car il est clair qu'à la tête de l'Agence de stimulation économique, ce seront des personnes issues directement du parti principal de la majorité. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute, ce sont d'ailleurs, en partie, des gens de votre Cabinet.

Quand on additionne la stimulation économique et la stimulation de la recherche, cela va coûter trois millions d'euros. Était-ce indispensable et nécessaire ? Il existe déjà une administration chargée de la recherche qui fonctionne bien. Pourquoi la doubler avec une agence de stimulation toute neuve, sans ancrage ?

Que va faire cette Agence de stimulation économique ? Elle chapeautera différentes antennes, réparties dans les provinces (6 pour la Wallonie) venant se superposer sur des outils déjà existants.

Vous avez le paradoxe à Liège, de choisir entre la SPI + et le GRE qui est une structure – vous n'avez pas l'air d'être très au fait, mais celui qui me succédera à la tribune tout à l'heure, M. Wesphael, vous dira à quel point tout cela fait mauvais genre dans la région liégeoise. Je siège au GRE et je peux vous dire qu'il ne s'est réuni qu'une seule fois en un an. Le GRE va rationaliser les outils économiques de la Province de Liège, permettez-moi d'en douter… Ce sont les anciennes intercommunales qui se sont battues pour ne pas perdre ce gâteau et cette influence, qui récupéreront une partie des responsabilités. Tout cela me laisse pantois.

Nous avons parlé ce matin des quatre plans stratégiques transversaux. Vous avez été très clair sur le quatrième évoqué par Mme Barzin tout à l'heure. Mais sommes-nous vraiment informés de ce que sont ces plans stratégiques ? L'opinion publique se rend-t-elle compte de ce qui se passe ? Pouvez-vous nous dire où en sont les nominations des super-fonctionnaires qui devaient servir d'interface entre l'Administration et les Autorités et qui devaient aider au suivi des décisions ? Tout cela est nébuleux, nous ne savons pas ce que cela donne.

Je vous invite, maintenant que l'information est à portée de main, à nous dire ce que sont devenus ces plans, ce qui a été investi, ce qui a été réussi, le degré d'avancement, afin que l'on comprenne cette stratégie à laquelle vient se superposer le plan Marshall qui est la solution de tous les problèmes.

Que penser de la cellule «Espace» créée par M. Antoine pour dédoubler son administration ? Il a pourtant une excellente administration dirigée par Mme Sarlet avec laquelle il a peut-être des relations difficiles.

On nous dit : *«Attention, on dégraisse les cabinets ; on va diminuer les frais de cabinet.»,* mais on crée une structure à côté et on y place 12 personnes qui sortent par une porte et entrent par une autre. Avez-vous un bilan de cette cellule «Espace» ?

On a encore continué à créer d'autres structures : Sofipôles, Sowafinal, etc. On arrive à des choses très étonnantes … Si on superpose, par exemple, les cartes de la Wallonie, vous avez des cartes pour les zones franches, des cartes pour donner les aides régionales et vous avez des communes qui ne sont que dans une et pas dans l'autre. Mais quelle est la logique ? Voilà une commune dont on estime qu'elle doit absolument être aidée et on va la faire bénéficier d'un avantage fiscal pour ceux qui y investissent, pour la rendre attractive et donc, on va lui donner des aides … Ah non, pas du tout ! Il y a des écarts considérables entre ces différentes cartes.

Je pourrais continuer l'énumération. Tout cela me donne le sentiment que la tendance profonde du Gouvernement est de considérer que, quand un problème survient, la réponse est de créer une structure, inventer un outil supplémentaire, plutôt que d'en supprimer. Or, il faudrait alléger le paysage dans lequel se meuvent les PME, les indépendants, ceux que vous appelez de vos vœux pour qu'ils participent au renouveau de la Région. Il faudrait dégager le terrain devant eux. Ici, on continue à l'obscurcir et à le complexifier.

Vous êtes conscient d'un certain malaise wallon. Vous avez dit que depuis des décennies, les Wallons sont incapables de dégager des synergies, etc., qu'ils n'ont pas les réponses à leurs problèmes. Je vous demande donc, Monsieur le Ministre-Président de ne pas débattre sur les chiffres de l'emploi, de la formation et de la pauvreté en Wallonie – chiffres que l'on s'est déjà lancés si souvent, par statistiques interposées, de l'un à l'autre, mais d'aborder la question de la simplification de nos institutions.

Le malaise wallon, pour moi, trouve une bonne partie de son origine dans cette multiplication des outils. On a toujours multiplié, cela a fait plaisir à certains, cela a créé quelques emplois privilégiés, cela a créé des portes de passage pour ceux qui connaissaient le chemin. Mais dans l'ensemble, la Wallonie y a trouvé des boulets qui se traduisent, aujourd'hui, par des chiffres préoccupants, même si quelques signes (investissements étrangers, innovations dans tel endroit, recherche couronnée, marché à l'exportation en hausse) sont des lumières intéressantes sur notre Région. Nous avons ce grand problème de la complexité qui se crée et de la réponse toujours apportée par le Gouvernement, en y rajoutant des couches comme une lasagne sans fin.

Je voudrais vous entendre sur votre volonté de contribuer à un changement de mentalité en Région wallonne, à un changement structurel dans toutes les institutions. Plutôt que d'en créer encore et toujours, décidez cette fois que vous allez en supprimer une parce que c'est cela qui donnera de l'air à notre économie et à nos entrepreneurs. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

(M. Janssens, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – M. Wesphael n'étant pas là, la parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, mes chers Collègues, je vous rappellerai tout d'abord les chiffres du chômage, notamment celui qui touche les femmes en Wallonie : 22 % en 2006 ! Et il faut remonter à 1997 pour retrouver un taux de chômage aussi élevé.

Ceci étant, je voudrais vous parler de la problématique de l'accueil de la petite enfance qui concerne les femmes, les ménages, les jeunes ménages.

Faute de structures adaptées et suffisamment flexibles pour l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, beaucoup de jeunes parents voient leur parcours professionnel entravé. L'insuffisance de places d'accueil est un réel obstacle à l'emploi que rencontrent nombre de demandeurs d'emploi et majoritairement des femmes.

Pourtant, en 2006, 3.700 puéricultrices diplômées ou assimilées étaient inscrites comme demandeuses d'emploi au Forem. Les personnes qualifiées ne manquent dont pas.

En 2005, le Gouvernement de la Communauté française a lancé le plan Cigogne II qui prévoit l'ouverture de 8.000 places d'accueil d'ici à 2009 avec comme objectif défini par l'Union européenne d'arriver d'ici à 2010, à un taux de couverture de 33 %. À ce jour, environ 2.000 places ont été créées. Le taux de couverture actuel de l'accueil de la petite enfance en Communauté Française est de 23 %, c'est dire que l'effort à faire est important et ce plan

Cigogne II est important pour la création de nombre de places d'accueil.

Toujours en 2005, 1.500 places d'accueil ont été ouvertes. Il reste donc à créer 6.500 nouvelles places d'ici à 2009.

En ce qui concerne la Région wallonne, puisque je vous interpelle concernant les synergies entre Communauté française et Région wallonne, elle est compétente tant pour les infrastructures que pour les emplois subsidiés et la formation du personnel d'encadrement.

Un des plans de la Région wallonne, à savoir le plan stratégique transversal I, précise d'ailleurs que le Gouvernement wallon entend soutenir, via une politique de l'emploi, la programmation de l'ONE en matière de création de places d'accueil de l'enfant.

Voici quelques constats que l'on peut tirer à l'examen de la situation : tout d'abord, la répartition des compétences en la matière, me semble kafkaïenne. Le Ministre Courard est compétent pour les infrastructures communales, le Ministre Antoine pour les infrastructures dans les zonings industriels, Mme la Ministre Vienne pour les infrastructures dans les milieux d'accueil associatifs et CPAS, le Ministre Marcourt pour les emplois APE et PTP, Mme la Ministre Arena pour la formation des accueillantes et au niveau de la Communauté française, une seule Ministre, Mme Fonck, compétente pour l'ouverture de places d'accueil (ONE …).

Pensez-vous, Monsieur le Ministre-Président, que la répartition des compétences en matière d'infrastructures relatives à la petite enfance est adéquate et optimale ? Cinq ministres wallons et un ministre communautaire s'occupent du dossier. Ne pensez-vous pas qu'il serait plus efficace de désigner un seul ministre responsable à la Région ?

Ensuite, on constate un manque crucial d'infrastructures. La Ministre Fonck déplorait récemment l'attitude de la Région wallonne, lors d'une question posée au Parlement de la Communauté française. Elle disait «*regretter l'absence de perspectives quant au subventionnement d'infrastructures des milieux d'accueil associatifs en Région wallonne ou à Bruxelles, malgré les multiples interventions en ce sens*».

À la lecture du budget de Mme Vienne, on constate une réduction de son budget de 40 % entre 2004-2007, et même ramené à zéro en 2005, pourtant année du lancement du plan Marshall. J'ai eu l'occasion de l'interroger sur le sujet face aux critiques de Mme Fonck et elle n'a pu faire qu'aveu d'impuissance, je la cite : *«Ces engagements me sont inconnus, les moyens dont je dispose dans ce cadre sont extrêmement limités.»*. Elle m'a également affirmé avoir sollicité le Gouvernement pour une augmentation de budget et s'était heurtée à un refus. Est-ce exact, Monsieur le Ministre-Président ? Avez-vous refusé des moyens budgétaires supplémentaires pour ces infrastructures alors que l'on sait que les moyens budgétaires de la Région wallonne sont augmentés de 364 millions d'euros, soit 6 % ?

En ce qui concerne les infrastructures communales, le 30 mars 2006, le Gouvernement wallon annonçait qu'il allait mettre sur pied un financement alternatif pour la construction de crèches et de maisons d'accueil de l'enfance : 25 millions d'euros pour des investissements de grande ampleur.

Un an plus tard, la circulaire relative au financement alternatif passe en première lecture au Gouvernement et elle est adoptée le 19 avril 2007. 25 millions d'euros sont toujours annoncés.

Quelle est la procédure, Monsieur le Ministre-Président, et le calendrier suivi pour la répartition de ces 25 millions d'euros ? Ce montant n'est absolument pas suffisant. Quand les projets sélectionnés vont-ils aboutir ?

Qu'en est-il pour les crèches dans les zonings ? Là aussi, on attendait un soutien au niveau de la Région wallonne. Il n'y a qu'un seul projet.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre-Président, faire le bilan par rapport à ces créations d'infrastructures dans les zonings ?

Vous avez rappelé, lors de votre discours sur l'état de la Wallonie, qu'une enveloppe de 75 millions d'euros destinée à construire de nouvelles infrastructures d'accueil était annoncée. Je voudrais avoir des précisions concernant la destination de cette enveloppe. Qu'en est-il ? Quels sont les objectifs ?

Comment cette enveloppe a-t-elle été répartie ? Quel est le niveau d'utilisation de cette enveloppe, aujourd'hui, au mois de mai 2007 ?

Il semble, Monsieur le Ministre-Président, qu'il y ait un manque de communication entre les différents ministres que ce soit au niveau de la Région wallonne ou de la Communauté française, ce qui a des conséquences fâcheuses. En effet, de nombreux bâtiments qui devaient être rénovés et aménagés ne sont pas prêts, de nombreux projets, faute d'infrastructures adaptées ont été reportés pour 2008-2009. Ce qui pose de nombreux problèmes sur le terrain.

Le montant de 25 millions d'euros mis sur la table ne concerne qu'un aspect de la problématique des infrastructures communales il me semble tout à fait insuffisant et arrive beaucoup trop tard – nous sommes en 2007.

Les deux ans qui nous séparent du terme de la législature me semblent trop courts pour rencontrer l'objectif du plan Cigogne II. D'autant que ce qui importe – Mme Fonck dit la même chose – c'est le vrai nombre de places véritablement créées, c'est le nombre de places dans lequel se trouvent des enfants, et non pas les annonces de création de places d'accueil de l'enfance.

Au vu de ce constat et des rappels que je viens de faire, la situation est très préoccupante mais n'est pas neuve.

Déjà en 2006, la Ministre Fonck interpellait sur la situation des infrastructures et nous sommes en 2007. Et si je ne m'abuse, il vient d'y avoir, la semaine passée, un Gouvernement conjoint Communauté-Région sur le sujet.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous me faire un bilan du nombre de places qui ont pu être créées grâce au soutien de la Région wallonne et quels sont les budgets qui vont être réservés à cet effet ?

Dernier volet du soutien du Gouvernement wallon, ce sont les emplois subventionnés. Vous avez rappelé à de nombreuses reprises que vous alliez prendre en charge 850 emplois (350 APE et 500 PTP). Aujourd'hui, si je fais le bilan, ce sont 390 postes qui ont été libérés deux ans après le lancement du Plan Marshall.

Ce bilan est évidemment inquiétant. Quelles sont donc les perspectives par rapport à ces emplois subventionnés qui avaient été annoncés il y a déjà deux ans ?

En conclusion, Monsieur le Ministre-Président, l'accueil de la petite enfance devait être une priorité de la majorité, que ce soit le Gouvernement wallon ou le Gouvernement de la Communauté française. Mais nous sommes en 2007 et, manifestement, l'objectif ne sera pas atteint à la fin de la législature. À qui la faute ? La Ministre Fonck renvoie la balle du côté du Gouvernement wallon et le Ministre Courard, quant à lui, dénonce les lenteurs de la Communauté française à ouvrir des places d'accueil. Bref, on se rejette la balle d'un Gouvernement à l'autre. Monsieur le Ministre-Président, et je vous remercie d'avance pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à M. Daerden pour poser sa question.

M. Daerden (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, après ces interpellations à connotation un peu pessimiste, une question orale plus optimiste …

M. Kubla (MR). – Téléguidée.

M. Daerden (PS). – Pas du tout.

En effet, le Plan Marshall est aujourd'hui en phase de croisière et continue à œuvrer au redéploiement économique de la Wallonie. Son évaluation doit s'opérer régulièrement et continuellement.

C'est pourquoi les différentes analyses méritent que l'on s'y attarde quelque peu. Et récemment, c'est l'Union wallonne des entreprises qui a témoigné du rattrapage de l'économie wallonne.

En effet, l'Union wallonne des entreprises, dont on ne peut nier l'indépendance, a clairement souligné que les effets du Plan Marshall devraient renforcer la tendance positive de notre économie régionale. Voilà qui est à souligner, d'autant que cette vision est partagée par les différents patrons wallons dans leur majorité. Près de six sur dix d'entre eux anticipent une croissance de leurs activités dans les six prochains mois, alors que moins d'un sur dix redoute une évolution défavorable. Moins de 5 % expriment leur pessimisme.

Voici donc des signaux positifs auxquels il convient de donner un écho au sein de notre Assemblée. Ces tendances sont, par ailleurs, à ajouter aux derniers résultats des exportations wallonnes.

Au cours des trois premiers trimestres de 2006, les exportations wallonnes ont progressé de plus de 15 % et se montent ainsi à près de 30 milliards d'euros. La France, l'Allemagne et les Pays-Bas restent les marchés principaux et augmentent en conséquence. Il convient de se pencher également sur les marchés plus lointains qui font notamment l'objet de missions de prospection. Pourriez-vous nous fournir quelques précisions sur la santé de ces marchés pour les entreprises wallonnes et des prévisions de leur évolution ?

Pouvez-vous aussi confirmer que la part des exportations wallonnes s'est accrue de manière plus importante dans le commerce extérieur belge que ne s'est accrue celle de la Flandre en 2005 ?

Si les exportations se portent bien, il faut aussi les analyser à la lumière du type de produits exportés, pour en dégager les tendances à moyen et plus long terme. Lorsque l'on constate que les activités technologiques, premier secteur exportateur, concernent 21 % des exportations wallonnes, on peut espérer que cette tendance positive puisse s'inscrire dans la durée. Les efforts consacrés à la recherche et à la qualité des formations, notamment supérieures et universitaires, révèlent ici toute leur importance. Je suis d'autant plus convaincu qu'il est indispensable d'appuyer encore les actions publiques en la matière.

Les flux industriels à analyser concernent non seulement les produits exportés, mais également les investissements étrangers apportés en Wallonie. En 2006, sur la base des chiffres en ma possession, ceux-

ci se montent à 1,2 milliard d'euros et auraient permis de créer près de 2.000 emplois. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre-Président, nous confirmer ces données ?

Il ne faut bien entendu pas pour autant tomber dans un enthousiasme démesuré et des paramètres comme ceux de l'emploi ou la santé comparée des entreprises wallonnes et flamandes demandent de continuer et d'amplifier les efforts entrepris. Mais les performances économiques semblent donc sur la bonne voie et la Wallonie ne doit plus se contenter d'entendre sans réagir des discours qui voudraient la convaincre que tout va mal.

Il apparaît donc intéressant, Monsieur le Ministre-Président, de procéder à un bilan à ce jour de la santé de l'économie wallonne, de ses orientations et de ses résultats attendus. En ce qui concerne les pôles de compétitivité, il est indéniable que ceux-ci contribuent, là où nous avons des atouts à faire valoir, à démultiplier ces atouts, notamment à l'égard des marchés étrangers.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous indiquer la nature, l'ampleur, l'avancement des projets particulièrement porteurs qui sont développés actuellement dans ce cadre en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation pour dix minutes.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, croyez bien que si je suis arrivé en retard, c'est parce que j'étais en Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et de la Formation, pour un autre dossier qui est celui de la sidérurgie wallonne à Liège et à Charleroi.

Mon retard est dû à l'organisation de commissions en même temps que la séance publique. Je n'étais donc pas à la terrasse d'un café.

Monsieur le Ministre-Président, le lundi 23 avril dernier, nous étions tous deux à Liège dans les locaux du Conseil économique et social de la Région wallonne. Nous assistions avec une centaine d'invités au vin d'honneur qui a suivi l'élection par l'assemblée générale du Conseil économique et social de la Région wallonne de M. Becker à la présidence dudit Conseil pour un mandat de deux ans.

Invité très normalement à prendre la parole à la suite des deux Présidents du Conseil économique et social de la Région wallonne, l'entrant et le sortant, vous avez, entre autres, déclaré – je cite – : *«Pour différentes raisons, la Wallonie est considérée comme une Région composée de personnes qui ne sont pas capables d'assurer le redéploiement économique, cela depuis plusieurs décennies. Il faut agir, mais le politique ne peut pas tout. Il peut créer des synergies, mais il faut que tous les acteurs de la société wallonne y contribuent.»*. Vous voyez à quel point je suis attentif à vos propos.

Vous avez concrètement proposé la mise sur pied d'une cellule composée d'experts du Gouvernement wallon et du Conseil économique et social de la Région wallonne chargée – je vous cite – *«d'établir* – c'est nouveau – *lors d'une réunion bimestrielle le top 5* – vous avez même dit le *top five* pour être plus dans l'actualité – *des projets issus des différentes organisations et de les analyser de manière concrète pour apporter une réponse rapide aux problèmes. Par exemple* – avez-vous ajouté –, *si on évoque une pénurie de bouchers, on avance d'emblée des propositions pour y remédier.»*. Vous avez donc été très pragmatique à cet égard.

De votre intervention, j'ai retenu un bout de phrase – je vous cite – : *«Le redéploiement économique, il faut que tous les acteurs de la société wallonne y contribuent.»*. À cause de ce bout de phrase, j'ai envie de vous prendre au mot, car il sonne dans votre bouche comme un véritable aveu implicite, la confession à demi-mot d'une erreur de méthodologie, à savoir que le dialogue n'a pas été suffisant lors de l'élaboration du Plan Marshall. Il est en effet bien difficile de dire que, dans la chaleur de l'été 2005, tous les acteurs de la société wallonne ont contribué à sa définition et à sa rédaction, même si certains s'en félicitent comme les partenaires sociaux.

Mais j'ai aussi entendu les partenaires sociaux, lors du Conseil économique et social de la Région wallonne, se plaindre d'un certain nombre de constats.

Il vous faut donc maintenant élargir la concertation afin de le réajuster et d'en faire le plan de bataille de tous les Wallons, le projet de redressement économique dans lequel ils se reconnaissent et je pense que ce sont les propos essentiels que vous avez tenus ce jour-là.

Voilà ce que j'ai compris, en tout cas, de votre proposition au Conseil économique et social de la Région wallonne. C'est pourquoi, pour ma part, je vous propose très sérieusement de réfléchir à un élargissement de votre proposition de mise en place d'une cellule conjointe d'experts du Gouvernement et du Conseil économique et social de la Région wallonne.

L'objectif que je vous propose serait de réunir effectivement l'ensemble des acteurs. Le Plan Marshall pèche-t-il par tous ses aspects ? Certainement pas, je l'ai dit à cette tribune, il y a des aspects extrêmement positifs qui concourent à la création d'emplois. Il y a les pôles de compétitivité. J'entendais récemment le fils de M. Bayenet en parler avec beaucoup de brio. Le Plan Marshall pèche-t-il par un certain nombre de carences ? Je pense que, à demi-

mot, vous l'avez reconnu vous-même et qu'un certain nombre d'acteurs de la société économique, sociale et je dirais même politique le reconnaissent.

Par conséquent, pourquoi ne pas accepter l'idée de réunir ces acteurs autour du Plan Marshall, afin d'élaborer progressivement, dans un dialogue permanent, un projet de vie commun pour tous les Wallons et d'orienter en conséquence le Plan Marshall par touches successives afin qu'il soit véritablement en phase, tant avec les Wallons qu'avec les enjeux politiques, économiques, sociaux, culturels fondamentaux qui sont les nôtres et ceux de notre époque ?

Bien sûr, Écolo remettra sur la table toutes les propositions que nous avons déjà pu faire au Parlement et au Gouvernement. Autant de propositions qui encombrent probablement inutilement les bureaux du Parlement et ceux de vos collaborateurs. Mais combien d'autres aussi ont des idées, des suggestions afin de faire valoir et de mettre en discussion un certain nombre d'axes nouveaux pour le Plan Marshall ? C'est ainsi que nous avons déposé – je me permets de le rappeler – 40 propositions en matière de gouvernance politique – certaines ont été prises en considération, mais très peu – et que nous avons déposé des propositions en matière économique pour les deux grands bassins de la Région wallonne.

J'ai entendu vos propos dans les médias, lors de cette émission spéciale sur la Wallonie, il y a trois semaines. Vous en avez appelé à un grand rassemblement de tous les Wallons et vous avez exprimé votre ras-le-bol à l'égard de ceux qui osent critiquer le Plan Marshall.

Moi, je pense que, heureusement, l'opposition a encore une faculté d'indignation à l'égard d'un certain nombre de choses et peut remettre encore en question des choses qui ne vont pas bien, sans quoi quel serait encore notre rôle dans cette Assemblée ? Je vous invite donc à accepter la critique, mais à accepter de la dépasser avec nous.

La proposition que je formule est la suivante : si, à l'instar d'un professeur qui était sur le plateau ce soir-là, nous voulons effectivement dépasser les clivages traditionnels en la matière, si vous admettez que le Plan Marshall n'est pas satisfaisant, si nous admettons nous-mêmes qu'il y a un paquet d'éléments très positifs dans ce plan, eh bien, pourquoi ne pas se voir ? Pourquoi ne pas se réunir et pourquoi ne pas faire en sorte que ce Plan Marshall puisse devenir le plan porté par l'ensemble du Gouvernement – évidemment, c'est le cas –, mais aussi par l'ensemble du Parlement ? Pourquoi ne pourriez-vous pas accepter l'idée que ce qui vient de l'opposition peut être un complément positif au Plan Marshall et pas seulement une logique ou une tentative de déstabilisation du Gouvernement ?

Je ne vais pas faire mon petit Bayrou à la tribune – cela ferait trop plaisir au cdH – mais objectivement, faut-il encore attendre longtemps pour pouvoir au moins se dire que les objectifs, on peut les partager à un moment si on se met autour d'une table pour voir comment on peut améliorer les choses, majorité comme opposition ?

Je ne dis pas cela de manière stratégique du tout, je dis cela simplement parce que nous sommes à plus de deux ans et demi de législature wallonne et que je me dis que si nous voulons effectivement améliorer ce plan et faire en sorte qu'il puisse déboucher sur un certain nombre d'améliorations puisque, comme vous le savez, personne ne détient la vérité en la matière, pourquoi ne pourriez-vous pas dès à présent accepter cette proposition ?

Je ne peux parler que pour moi en termes d'opposition, bien entendu, mais j'ai déjà entendu sur les autres rangs de l'opposition des propositions extrêmement constructives, mais je m'arrêterai là parce que je ne représente que le grand groupe du fond de la salle.

Pourquoi ne pas accepter cette idée que je ne défends pas pour la première fois, mais que je formalise de manière extrêmement précise ? Je pense que cela pourrait grandir tout le monde, même si la perspective qui est de dire : *«Nous allons devoir supporter un grand projet wallon et nous allons donc peut-être perdre notre qualité d'opposition.»* est plutôt difficile pour l'opposition. En même temps, c'est peut-être un peu embêtant pour le Gouvernement qui pourrait se dire : «*Oui, mais si nous faisons une ouverture à l'opposition, cela nous mettra en difficulté par rapport à nos objectifs.»*.

Pourquoi ne pourrait-on pas, Monsieur le Ministre-Président, dépasser une fois cette logique de clivage traditionnel pour en arriver à quelque chose que je ne qualifierai pas de consensuel ? Il y aura toujours un certain nombre de différences. Fort heureusement. Vous êtes socialiste. Il y a les libéraux et il y a les écologistes. Le cdH, je ne sais pas où il est. *(Rumeurs.)* Mais je pense vraiment que ce serait une opportunité nouvelle que d'ouvrir une telle porte.

Je me réjouis de vous entendre à cet égard et, évidemment, je ne vais pas me répandre 10 fois en la matière. C'est une proposition que je vous fais et qui a le mérite, en tout cas, de la sincérité … *(Réactions dans l'Assemblée.)*

Eh bien, oui, qui a le mérite de la sincérité puisque je ne fais que reprendre vos propos et répondre à votre invitation. De plus, nous n'avons pas été les derniers à faire des propositions concrètes. Alors, ne me dites

pas aujourd'hui que ma démarche pourrait relever d'une stratégie quelconque. Ma démarche relève de la volonté de faire en sorte que le projet wallon et le Plan Marshall puissent marquer des points définitivement à l'horizon de la fin de cette législature, majorité et opposition ensemble. En tout cas, pour ce qui nous concerne, c'est notre volonté.

Mais je ne ferai pas toujours ce genre de proposition, surtout si j'entends qu'il n'y a pas de possibilité d'approcher de cette démarche.

(M. Happart, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, j'ai souhaité aujourd'hui me joindre au nom du groupe cdH aux interpellations de mes Collègues et en particulier à celle de M. Kubla. Non pas pour le suivre dans ce qui devient de plus en plus une rengaine lancinante et un débat un peu stérile, mais plutôt pour souligner à quel point je pense que ce n'est pas ainsi que l'on fera avancer la Wallonie.

J'aurais pourtant pu aisément m'insérer dans une discussion sans fin où l'on passe son temps à regarder le passé et surtout à s'y complaire, en ressassant continuellement les mêmes constats. Je n'en vois pas l'intérêt. Comme je ne vois pas l'intérêt non plus de refaire chaque fois, de manière partisane, l'historique des problèmes économiques de notre Région dans le seul but de charger l'un ou l'autre parti et ainsi de souligner ses torts dans la gestion de la Wallonie.

Certains ont évidemment eu davantage leur mot à dire depuis une vingtaine d'années et je rappelle que nous avons tous participé à un moment ou un autre aux affaires publiques et que nous avons alors tous tenté de faire pour le mieux selon le contexte socio-économique, selon nos problèmes structurels, selon la conjoncture…

Je ne vois pas l'intérêt de discuter éternellement ici et tous les mois sur des chiffres et des statistiques. On sait à quel point il est aisé d'en faire la lecture que l'on souhaite, de les interpréter comme on le préfère et d'en tirer les conclusions que l'on désire. Je le répète, c'est pour moi un débat stérile et inutile, d'un côté comme de l'autre. Non, tout n'est pas rose, tout ne va pas bien en Région wallonne. Non, il n'y a pas que des…

M. Kubla (MR). – Vous ne m'avez pas écouté.

M. de Lamotte (cdH). – La semaine passée, c'était ça. *(Rires.)*

M. Kubla (MR). – Il vous a fallu 15 jours pour comprendre !

M. de Lamotte (cdH). – Non, il n'y a pas que des indicateurs positifs, comme on semble vouloir nous en convaincre. Mais non, tout n'est pas noir. Loin de là. Les grandes tendances sont bel et bien positives et tous le reconnaissent. Relever à chaque mois un chiffre négatif pour affirmer péremptoirement que tout va mal en Wallonie et que la politique de ce Gouvernement est un désastre n'a bien sûr aucun sens.

Sur ces sujets, le groupe cdH n'a pas à rougir : nous ne nous sommes jamais voilé la face. Au contraire, depuis trois ans, par nos diverses interventions, nous avons toujours indiqué, reconnu et souligné les difficultés et les manquements, certainement pas pour s'y complaire et pleurnicher, mais plutôt pour dire : voilà où il faut travailler, voilà ce qu'il faut changer ou améliorer. Car, non, c'est vrai, tout n'est pas parfait, il reste beaucoup à faire. Mais alors, faisons-le !

À la place de discuter encore et toujours sur les responsabilités de l'un ou l'autre ou sur l'interprétation exacte d'une statistique, travaillons pour l'avenir et avançons dans nos réformes. Voilà ce que les Wallons attendent de nous et sûrement pas que nous ressassions continuellement les mêmes considérations et analyses. Certains parlent d'un malaise, j'ai plutôt l'impression qu'il s'agit d'un mal-être.

Dès lors, à la place de ce débat, je préfère évidemment :

– constater la qualité du Plan Marshall et le succès quasi immédiat de ses pôles de compétitivité, que tout le monde reconnaît ;
– remarquer l'appréciation positive de l'Union wallonne des entreprises – Frédéric Daerden en a parlé – et son optimisme concernant un renversement de tendance de l'économie wallonne ;
– noter l'importance des moyens dégagés pour la R & D depuis le début de cette législature ;
– souligner les importantes réformes en matière de bonne gouvernance des entreprises grâce au travail de ce Parlement ;
– et ainsi de suite.

Certes, la Wallonie a encore bien du chemin à faire. Certes, nous partions d'assez loin, englués dans des problèmes structurels de notre économie depuis plus d'un quart de siècle. Mais plutôt que de discourir

sur le passé, il me semble bien plus pertinent de travailler pour l'avenir en reconnaissant et en soulignant quand nous avançons enfin dans notre indispensable redressement. Tout cela doit avant tout nous inciter à aller de l'avant, à travailler davantage, à intensifier nos efforts et nos réformes. Je pense ici, entre autres, au bon suivi du Plan Marshall, au chantier essentiel de la formation, de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, à la rationalisation des opérateurs économiques, à l'allégement des contraintes sur les entreprises, à l'intensification des synergies entre niveaux de pouvoir et entre public et privé, sans oublier le développement durable.

Plusieurs de ces réformes sont en chantier et même fort avancées. D'autres doivent être initiées prochainement et ce sont là des débats qui, je pense, devaient mériter davantage notre attention.

C'est en tout cas ainsi qu'au sein de ce Parlement, le cdH veut agir, non pas se morfondre ou, au contraire, chercher à faire croire que tout va bien, non pas ressasser les mêmes constats ou discuter sur des chiffres, mais travailler sans œillères, chercher ce qui peut contribuer à faire avancer la Wallonie, intensifier et améliorer les réformes en cours, lutter contre une série de blocages et d'archaïsmes et proposer des solutions constructives.

Pour nous, cela doit se faire avec tous les opérateurs wallons qui veulent véritablement s'inscrire dans une telle démarche, seule voie d'avenir pour notre Région. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers Collègues, tout d'abord, merci de donner au Gouvernement une nouvelle fois l'occasion de traiter du mieux wallon et de le faire dans une Assemblée aussi attentive. Je suis heureux de voir l'intérêt que suscitent nos débats.

Je voudrais d'abord préciser quelques éléments pour qu'il n'y ait pas incompréhension. Il est normal que chacun ait une appréciation particulière. On a entendu les uns et les autres et je ne suis pas sourd aux suggestions formulées.

Je voudrais pourtant que l'on ne se trompe pas de débat.

Premièrement, M. Wesphael a utilisé un ton très «onctueux» et je dois dire que je n'y étais pas habitué. J'apprécie la forme, c'est vrai, car je pense que l'on peut obtenir des résultats plus efficaces de cette manière. Mais je voudrais lui dire qu'il ne s'agit pas de rediscuter une énième fois du Plan Marshall dont on n'a pas cessé de parler au sein de cette honorable Assemblée.

Par exemple, je pense que je vous l'avais déjà indiqué mais je voudrais vous le redire, nous avons examiné avec attention le «paquet-cadeau» que vous m'aviez un jour remis avec un certain sens de la mise en scène. Ce n'est pas un mail que vous m'adressiez. Non, cela s'est passé en séance et de manière spectaculaire.

Nous avons déballé le paquet et nous avons examiné très attentivement vos propositions avec les experts du cabinet. Qu'est-ce qui nous pare des difficultés ? Nous leur adressons essentiellement, deux approches.

La première, on avait comme le sentiment – je dis bien comme le sentiment parce que je ne connais pas bien vos structures – qu'il y avait la régionale de Liège et la régionale de Charleroi qui, presque sans concertation, s'étaient réunies et avaient travaillé chacune de leur coté. Les propositions qui nous arrivaient semblaient témoigner d'une approche isolationniste et hyperspécifique des deux bassins. Les experts du cabinet considéraient que c'était presque une manière tout à fait inacceptable de fragmenter la Wallonie qui, à l'échelle de l'Europe, est déjà un espace mesuré.

La deuxième remarque, c'était que vous aviez insisté sur les domaines énergétiques et environnementaux, mais pour en faire quasiment un point premier d'un éventuel plan, alors que nous voulons construire et poursuivre le travail du Plan Marshall dans sa conception plus générale qui est celle d'un développement durable articulait les dimensions économique, sociale et environnementale. Je n'ai pas été sourd, le Gouvernement non plus, à vos appréciations sur l'énergie. Fallait-il un pôle de compétitivité ou non ? Depuis lors, vous avez vu que ce n'est pas dans les pôles de compétitivité, mais, en revanche, dans le domaine des *clusters*. Dans le domaine des programmes spécifiques qu'un très gros travail qui est réalisé.

Tout cela pour dire que le travail que vous avez réalisé n'a pas été inutile, ni laissé de côté. Nous l'avons examiné. Mais aujourd'hui, nous n'en sommes pas à refaire une énième discussion sur le Plan Marshall. Cela viendra peut-être un jour.

Pour le moment, et j'en viens au Conseil économique et social de la Région wallonne et aux propos que j'ai tenus, on en est à faire fonctionner le Plan Marshall qui n'est qu'un plan d'actions prioritaires du Gouvernement, même si à l'extérieur, on a le sentiment qu'il recouvre l'ensemble du travail du Gouvernement. En réalité, ce sont bien les actions prioritaires.

Ce que j'ai dit, ce que je confirme, ce que je crois vraiment au plus profond de moi-même, c'est que le politique ne peut pas tout – c'est le moins qu'on puisse dire – qu'il y a une dynamique qui est tout à fait respectable et qui va d'ailleurs dans le prolongement de ce qui s'est fait avec le Contrat d'avenir sous la précédente législature.

Mais il nous faut maintenant sur un plan concret, au-delà des paroles, au-delà de projets théoriques, des projets sur le terrain et il faut, par exemple, que les capitaux privés assument une responsabilité beaucoup plus nette, beaucoup plus franche, qu'ils prennent des risques, notamment pour soutenir les créateurs et les entrepreneurs qui se lancent.

Bien entendu, s'il fallait prendre toutes les garanties avant que quelqu'un ne se lance et prenne des risques, je ne suis pas certain que la Flandre serait la Flandre. Il faut observer le modèle de la Kredietbank et à quel point elle a soutenu ce développement de l'économie néerlandophone. À cet égard, il est vrai qu'il y a un effort à accomplir.

D'autre part, le monde économique avec lequel nous traitons – et pas uniquement les organisations professionnelles avec lesquelles nous entretenons de bonnes relations – est la base des porteurs de projets. Bien sûr, il y a des *spin-off*. On en a d'ailleurs discuté tout à l'heure lors des questions d'actualité, mais c'est au départ de ces entrepreneurs, des gens qui viennent avec leur entreprise et leurs projets que se reconstruira d'une manière plus intense l'activité économique.

Les syndicats qui connaissent admirablement la vie des entreprises ont également leur rôle, sans oublier, tantôt les universités, tantôt le monde associatif.

Monsieur Daerden, je ne vais pas répéter les chiffres, mais manifestement, vous êtes bien informé puisque vos chiffres sont justes et je ne vais pas allonger le débat.

Mais dans cette phase de redressement en Région wallonne, mon sentiment est que l'on doit un peu forcer encore la mécanique pour qu'il y ait encore davantage de projets concrets et que, finalement, chacun se sente concerné.

Au Conseil économique et social de la Région wallonne, j'ai dit que nous pourrions en effet réfléchir, un peu comme on le fait avec les prix que l'on donne pour le *e-government* ou quand on fait un classement des entreprises les plus innovantes. Avec l'expérience et la composition du CESRW, avec patrons et syndicats auxquels s'ajoute le monde politique, pourquoi ne pas établir le top cinq ? Sans vouloir être plus anglophone qu'il ne le faut, pourquoi pas le top cinq ou le top 10, mais pas le top 50 pour que l'on n'alourdisse pas trop les propositions ?

On pourrait très bien imaginer que ce soit finalement un moyen d'attirer l'attention et de stimuler encore davantage un certain nombre de projets. Je pense qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat et qu'en revanche, cela doit nous faire réfléchir.

Quant à l'image de la Wallonie, je pense que l'on y a suffisamment répondu. Encore tout à l'heure, j'étais avec une quinzaine de chefs d'entreprise flamands qui investissent en Wallonie. Vous savez que les investisseurs flamands sont les deuxièmes investisseurs dans l'économie wallonne, les premiers investisseurs étant les Américains, avec d'ailleurs pour le moment un flux financier de l'ordre de 100 millions d'euros pas an. On les a rencontrés et on a travaillé et c'est très important pour nous qu'ils soient des modèles, qu'ils montrent à quel point ils sont globalement satisfaits parce que, manifestement, et je ne vais pas y revenir, il y a des synergies gagnantes entre le nord, le centre et le sud du pays.

Pour ce qui concerne la petite enfance, Madame, d'abord, je vous remercie de toutes les questions et de votre préoccupation. Il est vrai que c'est un peu la nôtre. Le constat est exact, le manque de places est réel. Je pense que vous n'avez pas dit le contraire. Ayons tous cette honnêteté intellectuelle de reconnaître que le phénomène n'est pas neuf et qu'au fil des années, plusieurs ministres émanant de plusieurs formations politiques ont eu en charge ce département. De mémoire, même si on a pour habitude de taper sur ma propre famille politique, je ne pense pas qu'à la Communauté française, sous le précédent Gouvernement, la petite enfance était dans les mains d'un ou d'une Ministre socialiste, mais peu importe. On essaye donc d'accomplir un effort.

Sur le plan budgétaire, au sein du Gouvernement, il y a une règle que je tente de faire respecter, c'est que l'on discute du budget au moment où l'on élabore celui-ci et lors de ces ajustements. C'est un peu normal. Les Ministres ont, en cours d'année, des projets, connaissent des situations particulières et viennent avec des propositions et, parfois, ces propositions sont accompagnées d'un impact budgétaire. D'une manière générale – je ne dis pas toujours parce qu'il peut arriver des choses exceptionnelles –, nous reportons alors la décision au budget pour qu'il y ait toujours une discussion globale et ce, annuellement pour ne pas avoir des préciputs et puis, se retrouver à un moment donné contraint à élaborer un budget comme étant simplement l'addition de propositions. Nous le faisons dans tous les domaines d'une manière générale. C'est ce qui nous permet d'avoir un budget extrêmement rigoureux, de qualité, reconnu comme

tel. Je ne vais pas vous redire ce qu'a dit, à maintes reprises à ce propos, le Ministre Michel Daerden.

Actuellement, nous en sommes à 169 APE et à 463 PTP financés par la Région wallonne. C'est un peu plus que les chiffres que vous nous aviez indiqués. Ce qui nous fait penser que, par rapport à ce qui est projeté, on devrait d'ici la fin de la législature aboutir à ce résultat. Pour le moment, nous en sommes très exactement à 2.169 places d'accueil créées.

Pour ce qui concerne la concertation avec la Communauté française pour les infrastructures d'accueil supplémentaires via les 25 millions de financement alternatif, les projets doivent être rentrés pour le 30 septembre.

Pour ce qui concerne les crèches, voilà une idée qui ne manque pas d'intérêt : créer des crèches dans des zonings industriels. Il en existe une. Lorsqu'on discute avec un certain nombre de responsables du monde économique dans les zonings, on constate une difficulté presque d'ordre philosophique parce que cela sous-entendrait que si l'on créait une crèche, il y aurait en quelque sorte pérennité de l'emploi pour, notamment les femmes, car il s'agit souvent de cela. Pas toujours, mais souvent. On sent que quand on essaye de mettre autour de la table un certain nombre de responsables économiques pour essayer d'aboutir à un résultat, il y a comme une difficulté qui est peut-être plus d'ordre philosophique. On doit continuer à discuter. Les intercommunales ont pris le relais. On me dit qu'il y a 11 projets en préparation. Nous verrons où nous en sommes.

Voilà sur ces éléments.

Je ne vais pas être beaucoup plus long, mes chers Collègues. Simplement, pour rappeler que nous essayons avec détermination de répondre à toute une série d'attaques et surtout, au-delà des attaques, d'être positif et concret et d'essayer de montrer et de démontrer que le redressement est une réalité, mais qu'il faut l'amplifier. Jamais nous n'avons dit que la Wallonie était une terre de prospérité économique où il n'y avait plus aucune difficulté.

Que du contraire, il y a des difficultés et elles ne datent pas d'aujourd'hui. Et chaque fois qu'on le souhaitera, je veux bien l'expliquer dans le détail avec, à la fois, les graphiques et les justifications. Mais on sent pour la première fois depuis très longtemps une relance. Cette relance doit être amplifiée.

Puis, il y a toute une série de critiques. Je ne vais en prendre que deux pour ne pas alourdir mon propos.

Aujourd'hui, c'était assez amusant, il y a eu une critique très frontale du genre : en Flandre, il y a des Français qui travaillent en Flandre occidentale et il n'y a pas de Wallons. Sous-entendu, ces Wallons, il n'y a pas moyen d'en faire façon. Bon.

Aujourd'hui, le Ministre Reynders, d'une manière fort juste, a paraphé un nouvel accord avec la France qui met fin à un régime préférentiel parce que si les Français venaient en masse – il y en a 26.000 qui viennent du Nord-Pas-de-Calais –, c'est parce que l'IPP en France est globalement moins élevé. Mais ils payent les cotisations sociales personnelles en Belgique et pour faire simple, elles sont deux fois plus lourdes en France que ce que l'on paye en Belgique. Quand ils payent les cotisations sociales personnelles, cela se fait en Belgique, c'est donc nettement moins cher. Et quand ils payent l'impôt des personnes physiques, ils le payent en France et il y a un gain, selon les catégories. Certains disent 25 %, en fonction des tranches, nous avons des comparaisons.

Aujourd'hui, on est dans une nouvelle dynamique où l'on veut cette modification pour remettre tout le monde au diapason et on constate qu'il y a une demande inimaginable. Par exemple, le VOKA demande avec insistance que l'on n'avance pas avec ce projet, simplement parce que c'était fort intéressant pour l'économie, notamment l'économie flamande, sachant que 53 % de ces gens viennent en Hainaut. Le VOKA, représentant les PME et les entreprises de Flandre, demande que l'on n'y touche pas ou que l'on trouve d'autres solutions que la suppression pure et simple, tant il y avait un intérêt pour ces entreprises à bénéficier de ce réservoir. Finalement, c'est un réservoir de quoi ? De gens qui avaient, pour le même travail, un pouvoir d'achat supplémentaire et on en revient à des questions essentielles pour les gens. Beaucoup de chômeurs demandent à travailler, mais il est clair qu'il y a aussi ce que l'on a en net dans sa poche et que la notion de pouvoir d'achat est une notion qui fait bouger les gens et c'est ainsi que l'on voit ce phénomène de mobilité.

La deuxième grande critique est la suivante : «*Vous avez des jeunes et vous ne les accompagnez pas suffisamment*.».

D'abord, je rappelle que dans les plans d'accompagnement actuels – les chiffres viennent de l'Onem, M. Vanvelthoven les confirme –, en arrondissant au millier, il y a 20.000 sanctions et suspensions pour le pays, dont 10.000 en Wallonie, 6.000 en Flandre et 4.000 à Bruxelles. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne peut plus nous considérer comme des laxistes.

Mais on va au-delà. C'est comme cela que l'on a pris la décision de lancer ce programme «Job Tonic». Nous l'avons baptisé Job Tonic, parce que l'idée est de prendre les jeunes de moins de 25 ans à la sortie de

l'école. Nous commencerons par les gens qui ont le niveau d'études le moins élevé. L'idée est de leur mettre le pied à l'étrier avec tout un mécanisme, un peu à l'instar de ce que vous avez vous-même vu, Monsieur le chef de groupe, à Ostende.

En plus, il y a un accord avec le VDAB. Nous commençons par une synergie entre Courtrai, Mouscron et Tournai et nous allons le long de la frontière linguistique.

Je pourrais continuer ainsi, simplement pour vous indiquer que chacun doit y mettre du sien et moi, je ne demande pas que l'on nous décerne un prix, mais je pense qu'il y a une responsabilité qui est partagée par différents acteurs.

Quant à nous, au Gouvernement, nous continuerons à agir du mieux que nous pouvons et, bien entendu, chaque fois que vous le souhaiterez, à rendre des comptes à cette honorable Assemblée. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, la réponse du Ministre-Président m'a laissé fort sur ma faim en ce qui me concerne. Je dirai à M. de Lamotte, sans vouloir polémiquer, que je doute qu'il ait écrit son texte après m'avoir entendu. Je ne dis pas qu'il ne l'a pas écrit lui-même, mais il se faisait sans doute une autre idée du propos que j'allais tenir.

Toujours est-il que s'il a eu la gentillesse de prêter son attention à ce que j'ai dit, il a dû se rendre compte qu'il n'y avait pas une statistique qui faisait partie de mon argumentaire et que j'ai tout centré sur, non pas la redite du débat d'il y a 15 jours, mais sur le problème de la multiplication des structures en Région wallonne et qu'effectivement, le Ministre-Président a esquivé … *(Réaction de M. le Ministre-Président Di Rupo.) «C'est un oubli.»*, me dit-il, dont acte. C'est peut-être un oubli révélateur d'un sujet que l'on n'aime guère aborder.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je souhaiterai vous répondre brièvement concernant la démultiplication, en effet, je m'en excuse auprès de vous, je suis tout à fait de votre avis, mais ne m'encouragez pas à centraliser encore davantage l'autorité, parce que j'ai bien compris qu'il fallait que je m'en défasse.

Je pense en effet que l'on doit éviter la démultiplication. J'ai le sentiment – peut-être qu'il y a des choses qui peuvent nous échapper et, là, il faudra corriger – que l'on doit aller vers des institutions qui sont beaucoup plus rationalisées. L'idée de l'Agence de stimulation économique était celle-là. Nous verrons où nous en serons concrètement, une fois que tout cela sera remis en place et nous aurons l'occasion d'en discuter.

L'idée de la fusion des administrations des deux ministères procède de la même analyse et a fait du bruit puisqu'il y a eu une manifestation devant l'Élysette. Je suis assez d'accord avec vous quant à la rationalisation de la fonction consultative et je suis d'avis que si l'on peut encore aller plus loin, il faut aller plus loin.

La taille de la Wallonie est telle que l'on a un besoin absolu de réduire le nombre d'institutions. Chaque fois qu'il y a une institution, il y a immédiatement, qu'on le veuille ou non, une certaine forme centrifuge qui s'installe et je pense que l'on doit opérer une réduction.

De ce côté-là, je partage votre sentiment. Je ne porte pas de jugement critique sur les institutions que vous évoquiez. Mais, d'une manière générale, ce que l'on essaye de faire, c'est d'aller dans le sens que vous souhaitez.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Je dirais que c'est agréable d'avoir un Ministre-Président aussi consensuel. Je ne sais si cela se poursuivra jusqu'au 10 juin, mais, pour l'instant, il fait presque un pas de danse avec M. Wesphael, il me donne raison sur une série d'arguments, il est prêt à suivre les uns et les autres. Bref, c'est fort agréable, mais on jugera sur les actes évidemment. Quasiment trois ans se sont écoulés depuis le début de la législature et je crois que nous étions tous déjà précédemment, mais forcément davantage encore lorsqu'on a lancé un plan global, convaincus qu'il fallait supprimer l'espèce d'efflorescence de toutes ces structures, asbl, institutions qui souvent donnent l'impression d'un tel maquis que le demandeur ne sait plus où aller et ne sait plus quelle est la bonne porte. Finalement, elles se font concurrence entre elles et la PME est plutôt une proie qu'une entreprise que l'on veut aider. C'est donc un changement structurel auquel le Ministre Marcourt a marqué son accord de principe.

Je voudrais que du principe, on passe à l'exécution et que cette agence de stimulation économique qui est elle-même un outil supplémentaire, ait comme effet immédiat la disparition d'une série de petites institutions, que je ne vise pas nominativement mais c'est le principe que je vise. Je pense que si chaque fois qu'il y a un problème, la réponse passe par une structure, on se trompe de démarche et c'est ce principe-là qui, à mon avis, sous-tend les difficultés auxquelles la Wallonie est confrontée aujourd'hui. Je me réjouis de voir que sur le principe, du moins, sous réserve des

modalités, vous faites un pas dans la même direction. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler avec plaisir.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, je pense que s'il s'agissait, dans mes propos, de laisser croire que mon objectif était de remettre à plat le plan Marshall, c'eut été une erreur puisque, manifestement, ce serait en effet du temps perdu à nouveau. L'objectif que je poursuivais à la tribune était de voir comment nous pouvons objectivement l'améliorer, lui donner une inclinaison dans un certain nombre de secteurs qui mériteraient d'être mieux pris en considération. Je ne vais pas les énumérer, vous les connaissez.

Je suis heureux que vous ayez pris connaissance de nos propositions mais les réduire au pôle environnemental et au pôle énergétique est un peu court puisque nous avons fait 12 propositions de filière pour les deux bassins et j'ai toujours pensé que, comme le plan Marshall l'indique, les pôles d'attractivité que sont Liège et Charleroi sont des pôles majeurs en termes de relance de l'activité économique et sociale de la Région wallonne. C'est la raison pour laquelle nous avons orienté nos travaux sur Charleroi et Liège.

Enfin, ma proposition était la suivante : mettons-nous tout de suite autour d'une table, majorité et opposition, pour faire en sorte que nous puissions arriver, non pas à un consensus, je n'y crois pas, mais en tout cas, à un socle commun au bénéfice des Wallonnes et des Wallons en termes de redéploiement économique et social. Manifestement, vous venez aujourd'hui de fermer la porte définitivement, je le regrette. Je ne ferai plus cette proposition parce qu'elle venait d'une démarche sincère. Vous estimez que, par une pirouette, notre objectif est de remettre en question le plan Marshall ? Non, c'était simplement de se dire : partons de ce qui est acquis et essayons de changer, d'améliorer ce qui manque et ce qui manque, vous l'avez vous-même mis en exergue lors du bilan de la majorité à l'égard du plan Marshall.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Je dois dire, Monsieur le Ministre-Président, que j'ai été un peu déçue par votre réponse, même si vous avez rappelé que la problématique de l'accueil de la petite enfance était une des priorités du Gouvernement wallon comme c'est une priorité du Gouvernement de la Communauté française. J'attendais quelque chose de nouveau de votre part, suite à la réunion qui s'est tenue entre les deux Gouvernements, à la concertation qui aurait dû apporter quelque chose de neuf en matière d'accueil de la petite enfance.

Dans votre réponse, Monsieur le Ministre-Président, vous n'avez pas non plus parlé de la répartition des 75 millions d'euros que vous avez annoncés, mais je suppose que vous le ferez à un autre endroit. Je vous réinterrogerai à ce sujet si c'est nécessaire.

Effectivement, comme vous l'avez dit, le phénomène n'est pas neuf mais quand on annonce quelque chose, il faut tenir ses promesses et je crains que la réalisation du plan Cigogne 2, à savoir la création de toutes ces places d'accueil qui sont annoncées pour la fin de la législature, ne soit pas traduite dans la réalité.

Je vous encourage, si je peux me permettre, à avoir des nouvelles initiatives d'ici la fin de la législature pour que le plan Cigogne 2 soit une réalité. En ce qui concerne les budgets, Mme Vienne n'a pas eu ce qu'elle a demandé mais elle le redemandera peut-être lors d'un prochain examen du budget. Nous verrons bien.

M. le Président. – La parole est à M. Daerden.

M. Daerden (PS). – Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir participé à ce débat consensuel qui a mis en évidence les tendances positives de notre économie wallonne et d'avoir eu confirmation par M. le Ministre-Président des chiffres que j'ai avancés.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, je remercie M. le Ministre-Président de sa réponse dans un débat qui reviendra, j'imagine. J'ai voulu insister sur un certain état d'esprit en Wallonie qu'il me paraissait important de dynamiser, de positiver, si vous me le permettez.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Chers Collègues, nous recevons de jeunes Wallons à 17 heures 30 pour une manifestation qui, à nos yeux de démocrates, est particulièrement importante. Ces jeunes se sont organisés et groupés pour la lutte contre le totalitarisme et le fascisme d'une façon générale.

Si M. le Ministre Antoine était présent, nous pourrions combler le temps qui nous est imparti jusqu'à 17 heures 30. Il serait dommage de devoir maintenant suspendre nos travaux et de reporter l'interpellation de M. Borsus et la question orale de M. de Lamotte après les votes.

Je constate que vous êtes d'accord. M. le Ministre Antoine va arriver dans un instant.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «LES GRÈVES DANS LES TEC»

QUESTION ORALE DE M. de LAMOTTE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA GRÈVE SAUVAGE DES TEC À LIÈGE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES USAGERS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Borsus, sur «les grèves dans les TEC» et la question orale de M. de Lamotte, sur «la grève sauvage des TEC à Liège et ses conséquences sur les usagers», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial.

La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, je vais être économe de mon temps, d'autant que ce dossier est connu et je pense que ce n'est pas faire injure à cette Assemblée que de ne pas être exhaustif dans le rappel de celui-ci puisqu'on sait combien nous plaidons avec M. Fontaine, avec d'autres collègues pour que le service minimum devienne une réalité dans les services publics wallons. Plus largement, nous plaidons d'ailleurs pour que dans la Déclaration de politique fédérale, ce service minimum soit inclus dans les objectifs de la prochaine législature fédérale mais vous savez que je n'ai pas l'habitude de transposer dans cette enceinte des débats qui doivent avoir lieu ailleurs, je me limiterai donc au service minimum dans les transports wallons.

Comment ne pas revenir sur les derniers avatars, chers Collègues, de ce qui aurait pu être un début de quelque chose avec cette Charte de bonne conduite, cette lettre d'intention que les organisations syndicales ont paraphée ou se préparaient, Monsieur le Ministre, à parapher mais dont l'encre à peine sèche était démentie par les faits puisque les derniers événements nous amenaient à Charleroi, après d'autres situations antérieures dans le Hainaut ou à Onoz dans le Namurois ? L'équilibre géographique des incidents a été respecté puisqu'à Liège, un délégué syndical CGSP a été convaincu …

M. Bayenet (PS). – Un ancien délégué du syndicat libéral.

M. Borsus (MR). – Un ancien délégué syndical SLFP effectivement et peut-être qu'auparavant, il a fait d'autres choses dans sa vie. Je ne sais pas où il était à l'école primaire, où il a fait ses humanités, etc., mais voilà pour les rétroactes de ce dossier. Il semble que des reproches lui sont adressés quant à la façon dont il a tenu administrativement les notes qu'il a rentrées et qu'ayant failli et semble-t-il s'étant écarté de la loi dans la rentrée de ses états de service, l'intéressé s'est vu fort logiquement querellé par son autorité administrative, par ses employeurs. Une fois de plus, débrayage au pied levé, et une fois de plus, ce service minimum s'écarte dans les faits. Premier résultat probablement du travail opiniâtre mené par mes collègues parlementaires et moi-même : on constate que le service minimum est devenu quelque chose dont on parle spontanément. C'est devenu un sujet politique, il n'apparaissait pas dans la Déclaration de politique régionale mais c'est devenu un sujet de débat politique dont on parle dorénavant abondamment dans les débats parlementaires ou sur les plateaux de télévision. Une personne interviewée, en l'occurrence un usager lésé à Liège en faisait spontanément état devant les micros qui lui étaient tendus par une chaîne de télévision.

Cependant, le scénario est connu, Monsieur le Ministre, ce n'est pas être irrévérencieux que de prédire, chers Collègues, ce qui va se passer au prochain mouvement de grève spontanée. André Antoine va se précipiter devant les caméras pour dire que décidément, c'est intolérable, qu'il faut que cela cesse, que les coupables seront punis. À Onoz, il a parlé de licenciement, il a parlé de situation inacceptable à Liège. Il n'y aura, Monsieur le Ministre, bientôt plus de gradation dans la logorrhée verbale décrivant ce type de situation. Chaque fois, après ces déclarations très fortes, extrêmement convaincantes, il y a même un certain nombre de personnes qui sont convaincues que vous êtes favorable au service minimum, Monsieur le Ministre. Et après ces déclarations, patatras ! Que se passe-t-il ? Rien !

À Onoz, que s'est-il passé ? Rien. Parce qu'il a été rappelé à M. le Ministre que l'employeur n'était pas M. le Ministre mais une société indépendante qui n'avait d'ailleurs nullement l'intention de licencier qui que ce soit, à supposer que les responsables soient connus et de toute façon, ils n'étaient pas connus.

À Liège, les faits reprochés au délégué syndical poursuivront leur petit bonhomme de chemin en termes d'instruction administrative. Le cas échéant,

ils seront portés devant le Tribunal du travail. Mais les personnes qui se sont mises en grève spontanément, qui, une fois de plus, ont pris les usagers et probablement un certain nombre de personnes plus précarisées en otages dans leurs déplacements professionnels, sociaux, ou vers des lieux de service public, ne sont pas inquiétées.

La prochaine fois qu'il se passera quelque chose – je l'espère, d'une façon aussi lointaine que possible –, nous allons entendre à nouveau M. le Ministre Antoine – mais cette fois-ci, ce sera la bonne –: «*C'est inacceptable !*» jusqu'à la prochaine fois où, de nouveau, le même scénario se reproduira. Nous pensons qu'une occasion exceptionnelle d'inscrire en tout cas le début d'un service minimum, les prémices de celui-ci et un certain nombre de balises doit être la conclusion du contrat de gestion. En effet, quand on donne tant d'argent, légitimement, au fonctionnement des services publics, n'est-il pas raisonnable d'imposer un certain nombre de contraintes ? Au moment où, chaque année, on consacre un chèque considérable à l'organisation des services publics en Région wallonne dans les transports en commun, n'est-il pas raisonnable d'avoir un niveau d'exigence ?

Monsieur le Ministre, je ne vais pas consommer les six minutes qui me restent, parce que mes questions sont relativement simples.

Ne me parlez pas de l'historique, nous l'avons fait souvent, nous le connaissons.

Ne me parlez pas de l'obligation d'organiser un service public en temps de paix qui relève d'instruments internationaux que l'on traduit dans une obligation fédérale, nous le savons toutes et tous mais personne n'a l'intention de décréter ici un service minimum.

Par contre, nous avons le ferme souhait de voir avec conviction, avec force, avec persuasion, une véritable négociation s'entamer pour aboutir à un service minimal.

Monsieur le Ministre, ne nous rappelez pas un certain nombre de considérations d'ordre général, nous les connaissons, ne nous répétez pas tant et tant de fois que c'est insupportable, intolérable, que cela doit cesser, s'il vous plaît. Indiquez-nous seulement quelques dates, quelques objectifs précis et quelques faits. Si ma modeste interpellation permet d'atteindre cet objectif, je crois que ce sera en tout cas une interpellation positive et un rendez-vous, je l'espère, pour la conclusion de cette véritable négociation syndicale et pour le résultat que vous pourriez nous annoncer à la tribune de ce Parlement dans quinze jours, dans un mois, pour les grandes vacances au plus tard, en disant: «*Voilà, nous avons fait une œuvre utile pour le bien public, pour les gens, tout en respectant le droit de grève.*». Je suis le premier à réaffirmer, en ce compris dans ma pétition, combien nous respectons le droit de grève mais pas de grève inopinée, pas de grève sauvage. Par ailleurs, tous les efforts doivent être faits pour garantir la sécurité des chauffeurs qui font un métier remarquable et je tiens à le souligner à cette tribune également, ainsi que pour les préserver des actes de violence que trop souvent, certains fauteurs de troubles génèrent lorsqu'ils prennent les transports en commun. Merci, Monsieur le Ministre, pour les avancées que vous nous annoncerez. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le Gouvernement wallon et la SRWT avaient annoncé un nouveau départ pour le dialogue social aux TEC suite à la signature, le 26 mars dernier, d'une Charte de bonne conduite. Dans la Charte de bonne conduite, les partenaires sociaux du groupe affirment leur volonté commune d'éviter toute action de grève sauvage ou de se lancer dans des actions aussi longtemps que tous les moyens de concertation n'auront pas été épuisés et de s'abstenir de remettre en question un accord accepté et validé.

Or, le 20 avril dernier, les TEC de Liège se mettaient en grève pour défendre un dossier indéfendable puisqu'il semble ressortir de la faute grave. En outre, l'initiateur de la grève est le signataire même de la Charte de bonne conduite demandant d'éviter toute grève sauvage.

Ce jour-là, les travailleurs, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les enfants et de nombreux jeunes en âge scolaire ont à nouveau été pris en otages par surprise.

Le transport public constitue, Monsieur le Ministre, pour le Gouvernement wallon, un élément fort de sa politique de mobilité. En effet, le transport public plus économique en termes d'espace et d'énergie par usager, est un des modes les plus sûrs et offre la possibilité aux personnes socialement moins favorisées de se déplacer à un moindre coût.

Malgré les grèves, l'attractivité du transport public wallon est telle qu'elle a permis au groupe TEC d'enregistrer des chiffres records au niveau de la fréquentation avec 212,5 millions de voyageurs transportés en 2006, ce qui correspond à une croissance de 10,81 % par rapport à 2005.

Si ce succès est positif, et je le souligne, il s'agit toutefois de maintenir, voire d'améliorer la qualité du service proposé aux clients des TEC.

Cela passe manifestement par un meilleur fonctionnement du dialogue social à l'interne. Il est indispensable que les procédures soient appliquées. Certes, le droit de grève doit pouvoir être respecté mais les usagers du TEC et les contribuables wallons méritent aussi le respect.

Devons-nous rappeler que 75 % du coût des transports en commun sont payés par le contribuable wallon dans la fonction redistributrice de l'impôt ?

C'est pourquoi je me permets de vous demander aujourd'hui, Monsieur le Ministre, quelles sont les actions que vous comptez prendre, à l'avenir, afin que les usagers des TEC, que ce soit en région liégeoise, comme je l'ai vécu, ou ailleurs, ne soient plus pris en otages et que les actes irresponsables soient sanctionnés comme ils doivent l'être. Les actes individuels ne doivent pas nuire à l'intérêt général.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, je serai très bref puisque je vais reprendre un certain nombre d'éléments que j'ai déjà évoqués à cette tribune à l'égard de cette problématique qui, faut-il le rappeler, est pour le moins difficile, complexe et engendre un certain nombre de conflits potentiels.

Je pense vraiment que le débat posé par la proposition de décret qui nous est faite est également important. Il s'agit en effet de réfléchir à la manière de concilier le droit de grève, d'une part, la continuité du service public et les droits des usagers, d'autre part.

Il est vrai qu'à l'instar de tous les groupes politiques, nous avons été choqués, je dirais même extrêmement choqués par un certain nombre de débrayages sauvages sans aucune justification sociale, ni d'ailleurs sans aucun préavis syndical.

Ceci étant, il faut aborder les choses avec nuances. Il importe, par exemple, de considérer l'ensemble du contexte dans lequel s'inscrit ce débat, notamment quant à la problématique de la sécurité sur certaines lignes. En effet, manifestement, la qualité du service et la sécurité des chauffeurs restent, et vous le savez, problématiques malgré tous les efforts qui ont été faits par M. Daras et qui sont faits aujourd'hui par le Ministre de la Mobilité, dans la droite ligne d'ailleurs du Ministre de la Mobilité de l'époque. (*Réaction de M. le Ministre Antoine.)*

Monsieur Antoine, on peut toujours dire : *«Mon prédécesseur a fait moins, j'ai fait plus.»*. Je note néanmoins que l'offre en matière de transport public fin 2004 était de 13 %, elle est aujourd'hui de 15 %, on est donc dans la bonne continuité.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ah ! Voilà une intervention objective !

M. Wesphael (Écolo). – Je ne conteste pas cela, on retrouve chez vous la même volonté qu'il y avait chez M. Daras dans la pérennisation des transports publics. Il n'y a pas une feuille de papier de cigarette à mettre entre les deux et je m'en réjouis totalement.

Il faut aussi considérer que l'actuel contrat de gestion a fait progresser cette réflexion en garantissant le remboursement de l'usager lésé et le remboursement de la subvention à la Région.

Une bonne politique a été également lancée en matière de gestion des ressources humaines. De même, des investissements ont été consentis en matière de sécurité.

Il s'agit, à présent, de poursuivre cette politique et d'aller plus loin. Nous continuons cependant à penser que la concertation est la seule voie possible pour avancer en cette matière. Le rôle de la Région est donc de rassembler autour de la table la SRWT et les sociétés TEC d'une part, les organisations syndicales d'autre part.

Il convient également de prendre en compte le contexte juridique. Le droit du travail est une compétence réservée, qu'on le veuille ou non, à l'autorité fédérale et il nous paraît donc hasardeux que la Région puisse aujourd'hui légiférer en cette matière. Le contrat de gestion actuellement négocié entre le Gouvernement wallon et le groupe TEC nous semble constituer un cadre plus adéquat pour avancer en cette matière.

En conclusion, nous ne pensons pas qu'à ce stade-ci, en tout cas, en ce qui concerne la Région wallonne, la voie décrétale soit de nature à faire progresser la situation, d'autant plus qu'il y a des textes au niveau fédéral qui mériteraient probablement une attitude plus soutenue d'un certain nombre de parlementaires.

Nous ne soutiendrons donc pas cette proposition. Nous invitons simultanément le Gouvernement à poursuivre le travail entamé et nous n'hésiterons pas à l'interpeller quant aux résultats des discussions en cours.

Enfin, il ne s'agit pas seulement d'offrir un service minimum, en période de grève. Nous souhaitons également qu'un service minimum soit mis à disposition toute l'année et de manière efficace. Nous aurons donc également une attention à cet égard.

En clair, que veut Écolo ? Évidemment, nous voulons l'existence d'un service minimum, structuré, organisé et efficace et on sait à quel point la mise en œuvre de celui-ci n'est pas simple du tout. Mais nous

pensons, en tout cas, en regard des compétences wallonnes, que c'est par la voie de la concertation que ce service minimum pourrait être mis en œuvre et non de manière autoritaire puisque non seulement nous n'avons pas les compétences pour y arriver mais en plus, il y a – j'ai entendu aujourd'hui un certain nombre d'interventions de leaders syndicaux des TEC – un minimum de volonté d'aller dans ce sens. Oui au service minimum mais sur la base d'une concertation sociale entre les différents partenaires.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues du Gouvernement, chers Collègues du Parlement, je voudrais d'abord remercier les intervenants dans leur ton parfois incisif, parfois objectif dans le chef de M. Wesphael, de me donner l'occasion de faire le point devant vous sur les différentes grèves intervenues ces derniers jours et ces dernières semaines dans le groupe TEC.

D'abord, les bonnes nouvelles. Je remercie M. Wesphael de l'avoir relevé, le groupe TEC se porte très bien. Vous avez évoqué l'offre de transport en 2004, Monsieur Wesphael, nous étions à ce moment-là, à 179 millions de passagers. Nous sommes aujourd'hui – on vient de clôturer les chiffres 2006 – à 212 millions. C'est un record absolu qui a été battu ; 33 millions de clients en plus. À un moment où nous parlons beaucoup de congestion, de problèmes de mobilité, de développement durable, c'est une réponse forte non seulement du groupe TEC mais du Gouvernement qui a mis les moyens à la disposition de celui-ci, 33 millions de clients que l'on a pu gagner et convaincre de venir nous rejoindre. C'est aussi l'opération «plaque de voiture» et le Gouvernement fait un pas supplémentaire puisqu'il m'a chargé de négocier avec le groupe TEC, l'échange de la plaque de voiture contre trois années d'abonnement valable pour toute la famille. On voit là aussi un geste commercial fort pour abandonner le troisième, le deuxième véhicule pour choisir le bus.

C'est aussi l'accord avec l'ensemble des Ministres des Transports pour avoir un ticket commun, vous en serez ravi, Monsieur Wesphael : un titre de transport valable bus-métro-train, y compris pour les parkings puisque nous avons décidé d'acquérir un logiciel commun à l'ensemble des sociétés. C'est la politique des bus locaux que nous menons avec Philippe Courard pour l'ensemble des communes. Et toujours en matière de mobilité – j'en terminerai –, c'est cet effort exceptionnel de 1,5 million de kilomètres complémentaires par an pour les personnes à mobilité réduite. C'est donc dire si nous menons une politique offensive en matière de transports en commun aujourd'hui pour participer à ces défis qui sont les nôtres, nous tous, que ce soit celui de la mobilité ou du développement durable.

Le bulletin serait presque excellent : la grande distinction, s'il n'y avait – et j'en conviens avec vous, Monsieur Borsus – quelques grèves. Certes, je pourrais vous indiquer que par rapport au Gouvernement précédent, que vous supportiez, il y a moins de jours de grève mais c'est toujours trop. J'ai la franchise de le reconnaître, à la différence près qu'à l'époque, il s'agissait de grèves générales. Ici, il s'agit davantage de grèves qui concernent tel ou tel dépôt sans concerner l'ensemble d'un TEC ni même bien évidemment le groupe TEC.

Reprenons, si vous le voulez bien, les deux événements que vous avez commentés à votre façon, c'est-à-dire de manière lapidaire et en évacuant les éléments positifs. Vous êtes aussi en campagne et je ne vous en veux pas. Redevenons donc sérieux et objectifs.

Pour la question de Namur, il y a eu un contrôle sollicité d'ailleurs par un mouvement syndical. Ce contrôle a été opéré par un inspecteur du Ministère du travail fédéral qui a constaté qu'il y avait une anomalie dans l'organisation des jours de congé, anomalie qui existait depuis de très nombreuses années. Bref, la loi sera respectée et cela nous a permis d'engager, sans débourser le moindre euro, 11 chauffeurs complémentaires. Preuve dès lors qu'il y a bien eu une réaction, contrairement à ce que vous indiquiez et bien évidemment, il y a eu retenue sur salaire pour celles et ceux qui avaient fait grève ce jour-là. Il y a bien eu une suite efficace, me semble-t-il, puisqu'on a même créé de l'emploi au passage.

Pour Liège, Monsieur Borsus, je vais vous le dire très calmement, j'avais invité les TEC – bien sûr, ce sont eux qui sont les premiers responsables en matière de gestion sociale de leurs travailleurs, je n'ai jamais voulu usurper cette prérogative – le moment venu, à prendre des mesures fortes à l'égard de certains fauteurs de troubles, de chauffeurs ou d'agents qui ne se comportent pas comme nous pourrions l'espérer.

À ce jour, sept chauffeurs ont été licenciés, si je compte le dernier agent à Liège qui est protégé syndicalement mais je dois vous indiquer que concernant les six autres, malgré la décision de licencier les agents, ceux-ci ont saisi le Tribunal du travail qui a invalidé le licenciement qui leur a été opposé alors qu'il y avait faute grave, en tout cas, comportement inacceptable. Nous sommes là à la limite de nos prérogatives et ce n'est pas bon comme signe parce qu'évidemment, ceux-là se comportent parfois de manière irrespectueuse pour être pudique dans leur

comportement. Le TEC concerné les licencie mais le Tribunal du travail les rétablit, c'est parfois toute la difficulté que nous avons dans l'application du droit.

Pour en revenir à l'exemple de Liège, c'est très clair, vous l'avez compris, l'intéressé était membre du syndicat libéral et avait, du reste, un certain succès. Il est passé au syndicat socialiste, entraînant derrière lui à peu près 80 membres, tout le monde aura compris que ce n'était probablement pas sans intérêt. Il est vrai que lorsqu'il était au syndicat libéral, il semblerait – le Tribunal du travail sera là pour l'établir – qu'il ait commis des faux et qu'il les ait utilisés à son profit ou en tout cas, pour percevoir une double rémunération alors qu'il n'y avait pas de prestation. Devant une telle situation – faux, usage de faux et intéressement personnel –, je pense qu'on ne peut pas faire autrement que de licencier ce travailleur et c'est ce que la direction du TEC Liège, fort pertinemment, me semble-t-il, a décidé, à charge maintenant pour le Tribunal de travail de Liège de valider les circonstances qui ont entraîné ce licenciement.

Ce que je regrette, c'est qu'alors qu'il y avait eu une décision d'attendre le déroulement de la procédure devant le Tribunal de travail, seul capable d'habiliter ou de valider la décision du TEC, un certain nombre de travailleurs ont décidé de partir en grève de manière sauvage, sans prévenir personne et plus grave, après avoir indiqué qu'ils ne feraient rien tant que le Tribunal du travail n'aurait statué.

Voilà les faits. La situation était d'autant plus dommageable que nous étions arrivés au terme de ce que vous espériez, Monsieur Borsus, vous et d'autres, comme M. de Lamotte ou M. Wesphael : un dialogue social que nous avions entrepris très secrètement, très discrètement depuis des semaines sans faire d'effet d'annonce, sans le show que vous redoutez tant, Monsieur Borsus, comme si vous n'en faisiez jamais, allons ! Mais enfin soit !

Nous étions arrivés à un accord complet. Le document était signé par l'ensemble des organisations syndicales, par l'ensemble du groupe TEC, de la SRWT et par la Région wallonne et il devait être présenté le lundi. Le mouvement syndical renonçait, vous m'entendez bien, à toute forme de grève sauvage. On préconisait d'abord le dialogue, on identifiait les causes de la perturbation, on se donnait les moyens de dialoguer et la grève que nous respectons tous j'imagine, moi le premier, n'était plus considérée comme l'ultime arme des travailleurs s'ils n'étaient pas entendus dans un dialogue social fécond et mature. Cela, c'était l'engagement et ils l'avaient signé. J'aurais pu venir devant vous, très fier du travail réalisé par la direction de la SRWT et mes collaborateurs, pour vous dire : «*Monsieur Borsus, nous avons franchi un pas historique dans le sens du dialogue social.*». Malheureusement, deux d'entre eux, et je le leur ai reproché sur un plateau de télévision, avaient à peine signé le document qu'ils ont couvert une grève sauvage alors qu'ils s'étaient engagés à ne plus couvrir ni organiser de grève, MM. Depas et Vickevorst, pour ne pas les citer.

Voilà la situation. On n'a pas fait les matamores comme vous l'indiquiez, Monsieur Borsus et en bonne intelligence avec MM. Phlypo et Vandenbroucke, qu'avons-nous fait ? D'abord, bien sûr, la retenue sur salaire. Mais nous avons aussi dénoncé – et à ce jour, c'est toujours le cas – l'ensemble des crédits d'heures octroyés à la CGSP Liège-Verviers. Jamais, dans l'histoire des TEC, on a pris une mesure aussi forte en termes de sanction. Alors, vous pouvez venir à cette tribune et dire : «*On n'a rien fait ! Avec Borsus, ce serait bien plus grave comme sanction !*». C'est votre discours à vous, mais moi, je parle de faits. Ce fut une décision difficile, pourquoi ? Parce que pour une poignée de grévistes vous pénalisez tous les autres. C'est pour cela qu'elle est difficile. Et c'est en cela que je veux faire à cette tribune un appel à l'ensemble des agents pour que l'on privilégie le dialogue, que la grève que nous reconnaissons tous ne soit que l'arme ultime pour éviter malheureusement, comme c'est le cas à Liège aujourd'hui, que l'ensemble des agents qui ont contribué au succès des TEC que j'ai évoqué en début de réponse, ne soient pénalisés pour le comportement malheureux d'autres agents.

C'est à ce point vrai que la CGSP nationale a elle-même condamné la couverture de la grève à Liège. Preuve que dans les mouvements syndiqués, il y a des personnes totalement responsables. C'est ce dialogue social que nous voulons privilégier. Qu'allons-nous faire, Monsieur de Lamotte ? C'est très simple : reprendre le dialogue. J'ai indiqué à la CGSP que j'étais prêt à resigner le document, rappelez-vous, que j'avais déchiré sur un plateau de télévision, dès lors que la CGSP prenne l'engagement, comme l'a fait le syndicat libéral, comme l'a fait le syndicat chrétien de ne plus organiser ni de couvrir de grève sauvage. Dès lors que MM. Depas et Vickevorst me confirmeront cet engagement et pour autant qu'ils s'y tiennent, bien évidemment, nous signerons cet engagement de paix sociale bien nécessaire pour atteindre la grande excellence que je citais d'emblée.

J'ajouterai enfin que pour le service minimum, les choses sont très claires : il ne peut se dégager au niveau wallon que dans le cadre du dialogue, et s'il fallait une loi, seul le pouvoir fédéral peut l'organiser dans la droite ligne de la loi du 19 août 1948 relative aux prestations d'intérêt public.

Chers Collègues, vous l'aurez compris, nous voulons mener au nom du Gouvernement une politique offensive en matière de transports en commun en essayant de convaincre le maximum d'usagers de recourir à nos bus et plus il y en aura, mieux la planète se portera à l'échelle de la Région wallonne. Pour le reste, c'est dans le dialogue et dans la fermeté que nous rencontrerons les organisations syndicales, en espérant avec eux conclure l'accord que nous avions projeté et j'espère que dans quelques jours, quelques semaines, Monsieur Borsus, j'aurai le document à vous remettre en mains propres. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble de vos réponses. Je dois d'ailleurs vous congratuler pour vos qualités d'orateur et pour la façon dont vous pouvez décrire des éléments inscrits dans l'ordre des choses, comme des grandes nouveautés. Par exemple, pour les collègues qui auraient été inattentifs l'ombre d'un instant : la retenue sur salaire. Il n'y a pas eu de retenue sur salaire. Les personnes qui sont en grève ne sont pas payées le jour où elles sont en grève, c'est ainsi depuis longtemps et c'est inscrit tout simplement dans le statut des membres du personnel. Les personnes sont indemnisées par leur organisation syndicale et dès lors, il n'y a eu aucune retenue sur salaire.

Les six licenciements n'ont pas eu lieu pour fait de grève sauvage, mais pour d'autres faits. Je n'ai d'ailleurs pas plaidé pour des licenciements, j'ai plaidé pour qu'on organise les choses de manière à éviter des grèves sauvages au pied levé qui prennent les gens en otages et qui de surcroît, n'assurent pas un certain nombre de services vers des lieux qui sont considérés comme prioritaires.

Concernant les 33 millions de clients, il me semblait entendre une ancienne publicité de GB : *«Un million de clients, cela se mérite tous les jours.»*. Je faisais mes calculs, je me disais mais combien sommes-nous en Région wallonne pour qu'il y ait 33 millions de clients en plus, 33 millions de trajets de plus ? Monsieur le Ministre, ayons la correction ensemble de dire que le contexte du coût de l'énergie auquel nos concitoyens sont confrontés, est évidemment un contexte particulier. Par ailleurs, le fait d'avoir offert, notamment aux fonctionnaires, des transports gratuits est également un élément significatif et déterminant de cet accroissement, non pas de 33 millions de clients mais de 33 millions de trajets supplémentaires, il y a une nuance.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – On n'a rien fait, quoi !

M. Borsus (MR). – Non, je ne dis pas cela. Terminons par une note positive, si vous le voulez bien, Monsieur le Ministre … *(Rumeurs dans l'Assemblée.)*

M. le Président. – Ne profitez pas de la présence des jeunes pour faire du show.

Continuez, s'il vous plaît.

M. Borsus (MR). – Terminons par une note optimiste, si vous le voulez bien.

Monsieur le Ministre, vous nous annoncez que tous les efforts sont déployés pour, dans quelques semaines, obtenir et pouvoir, ici au Parlement, nous communiquer cette Charte. Essayons de la bétonner de manière à ce qu'elle ne soit pas déchirée sur les plateaux de télévision mais aussi par les signataires, au premier mouvement venu.

Je souhaiterais aussi voir le Gouvernement acter cette Charte, acter son souhait de voir un service minimum organisé dans les transports en commun. Cette Charte doit aussi se traduire par un certain nombre de sanctions en cas de non-respect puisque nous avons vu que décliner les bonnes intentions n'était malheureusement pas suffisant. C'est ce à quoi je vous invite, Monsieur le Ministre. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Il nous semble en effet que l'objectif à atteindre, c'est que tous les clients puissent monter dans le bus tous les jours pour un certain nombre de transports qu'ils souhaitent faire. On doit pouvoir y arriver via un consensus et un accord social accompagné de sanctions en cas de rupture de cet accord.

Il me semble donc important que l'on remette l'ouvrage sur le métier pour pouvoir arriver à une solution. Nous faisons tout à fait confiance au Ministre et saluons sa détermination. Il a su démontrer qu'il était sur le point d'y arriver – il y a eu des accidents de parcours –, il a pris position de manière très claire et précise. Nous le soutenons dans cette position, mais il faut absolument qu'en Région wallonne, ces grèves sauvages n'aient plus lieu pour éviter ces prises d'otages de voyageurs.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, je trouve que, par définition, ce débat clairement démocratique montre les différences qui peuvent exister au sein des groupes parlementaires. Même si je pense, avec des nuances, que nous avons tous un objectif : il n'est pas acceptable que des gens, suite à des grèves sauvages sans préavis, restent sur le bord de la route, comme on l'a vu avec beaucoup de jeunes écoliers ou des personnes plus âgées. La question est de savoir comment y arriver, avec toute la complexité qui existe aujourd'hui en cette matière.

Ma position est la suivante : on peut arriver à l'équivalent d'un service minimum garanti après une concertation sociale forte. Je ne désespère pas d'entendre le Ministre nous annoncer un accord de cette nature dans 15 jours, trois semaines. Je l'invite donc à poursuivre les négociations pour atteindre cet objectif.

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERVENTIONS DE JEUNES WALLONS CONSÉCUTIVES AU SPECTACLE *«DÉRAPAGES, UN CAMION POUR LA DÉMOCRATIE, SPECTACLE CONTRE L'EXTRÊME DROITE»*

M. le Président. – Mesdames et Messieurs, chers Collègues, nous avons la chance aujourd'hui d'accueillir une quarantaine de jeunes qui, pendant de longs mois, ont mené une réflexion approfondie sur la réaction que l'on peut avoir face aux mouvements d'extrême droite qui sont croissants dans certains pays ou dans certaines régions de l'Europe. Ils ont mis au point un spectacle d'excellente qualité.

Nous allons avoir la chance, aujourd'hui, de donner la parole aux différents intervenants représentant les jeunes qui se sont manifestés auprès de moi. C'est une chance et un honneur pour nous de recevoir cette belle jeunesse qui, quoi qu'on en dise parfois, prend le temps de réfléchir à son avenir mais surtout à l'avenir de la démocratie et de nos institutions.

Pour commencer, je donnerai la parole à M. Fafchamps. Chaque intervenant a droit à un temps de parole de trois minutes maximum. Tout est chronométré, structuré. Si je vous donne un avertissement, cela veut dire que vous avez dépassé votre temps de parole et je vous demanderai de raccourcir votre intervention.

La parole est à M. Fafchamps.

M. Fafchamps, Directeur de la Compagnie Arsenic. – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, Arsenic est une compagnie théâtrale itinérante actuellement basée à Liège. Elle a pour but la production et la diffusion de créations, dans le domaine des arts, et plus particulièrement du théâtre.

Par ses actions, Arsenic souhaite contribuer au développement culturel et social des individus et des collectivités. Nous orientons nos actions notamment en direction des populations éloignées des réseaux de l'action culturelle et de la diffusion artistique. Ceci explique que nous ayons décidé d'être itinérants, mobiles, généralement sous chapiteau – le spectacle d'aujourd'hui se passait même dans un camion pour pouvoir être encore plus mobile –, pour nous rapprocher des populations plutôt que d'attendre qu'elles viennent à nous.

Ce travail de proximité se développe principalement en Wallonie mais aussi à Bruxelles. Il est mené en parallèle à notre développement au-delà des frontières de la Communauté française, que ce soit en Flandre, en Suisse, au Luxembourg ou encore en France. Aujourd'hui, nous avons un autre spectacle qui se joue en France dans un très grand festival – le festival «Passage» – à Nancy avec des compagnies qui viennent de Russie, de Pologne, de Hongrie, etc. Nous souhaitons garder cette double dynamique, à la fois de développement international et de très grande proximité locale.

Tous les spectacles d'Arsenic sont, peu ou prou, porteurs de réflexions, critiques et propositions qui touchent au «vivre ensemble» aujourd'hui dans notre société. Notre parole d'artiste se veut à chaque fois constructive, dans une perspective citoyenne, démocrate, imprégnée de la pensée des Droits de l'Homme.

Nos spectacles ont en commun quelques caractéristiques comme la proximité, le plaisir, la fête, la rencontre et l'échange avec le public, avec nos représentants, qui expliquent que nous soyons fréquemment qualifiés de «théâtre populaire».

Nous sommes heureux d'avoir été invités cet après-midi par les partis démocratiques du Parlement wallon à présenter notre dernier spectacle *Dérapages*. Ce spectacle a été créé dans un partenariat extrêmement fort avec de grandes organisations d'éducation permanente : le CAL, le CIEP-MOC, le PAC, les Territoires de la Mémoire.

Depuis septembre dernier, plus de 350 représentations de *Dérapages* – c'est énorme, ils sont tous les jours sur les routes – ont été jouées dans toute la Communauté française. Des représentations suivies de débats intenses avec les spectateurs sur notre démocratie, sur notre «vivre ensemble».

Aujourd'hui, ce sont des jeunes, invités par les parlementaires, qui sont montés dans notre camion-théâtre.

Ils ont ensuite échangé, débattu, questionné notre démocratie et ses limites. Ils ont désigné deux ou trois d'entre eux comme porte-parole et vont à présent partager avec vous quelques éléments de leurs réflexions.

(Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le Président. – La parole est à Melle Amélie Marlier.

Melle Marlier. – Tout d'abord, nous nous sommes tous accordés sur le fait que l'extrême droite n'était pas une solution.

Pourquoi ?

Parce que des journées comme celle d'aujourd'hui, de débats, d'échanges et d'expression n'existeraient pas. Parce que nos libertés de penser et d'action sont trop précieuses à nos yeux. Parce qu'il n'existe pas qu'une seule solution à tous les problèmes de notre société.

Au fil de nos discussions, nous avons pu dégager quelques pistes d'action.

D'abord, nos débats nous ont conduits à la notion d'éducation et à l'importance de sa revalorisation.

Autre point venu sur la table : les médias et leur influence. La jeunesse est, selon nous, montrée de manière trop souvent négative.

Dernière grande constatation : notre société semble être trop dominée par les émotions, et moins par les valeurs. Nous déplorons une perte de lieux de débats, d'espaces de «vie ensemble».

Enfin, autre question : devons-nous laisser, tout en sachant qu'il s'agit d'un droit fondamental de la démocratie, un droit de parole au Front National ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. – La parole est à M. Morgan Schaefer.

M. Schaefer. – Je vous remercie de nous accorder la parole aujourd'hui.

Nous avons discuté entre jeunes et avons relevé quelques points dont voici un échantillon.

Nous avons demandé des informations plus claires et complètes concernant différents partis. Nous avons déploré le fait que la plupart d'entre nous savaient précisément ce qu'est le Front national, mais avaient du mal à connaître les valeurs des autres partis. Nous avons également déploré le fait que les politiques s'adressent beaucoup aux adultes mais peu aux jeunes, peu dans les écoles.

Aussi, nous demandons une éducation politique dans les écoles car c'est probablement par là que doit commencer la démocratie.

Nous nous sommes posé des questions. Les médias sont-ils vraiment objectifs ? Fort peu, parfois. Pourquoi ? Que peut-on faire contre cela ?

Tous les partis ont évidemment des idéaux. Certains partis sont plus vieux, d'autres plus récents. Ils ont malheureusement tendance à garder les idéaux qu'ils avaient lors de leur création. Pourtant, beaucoup de ces idéaux sont maintenant accomplis : la sécurité sociale pour les socialistes, la séparation entre l'État et l'Église, pour les libéraux, etc. Mais faut-il s'arrêter là ? Vous avez accompli beaucoup certes, mais il faut peut-être aller plus loin et revoir les idéaux.

Les politiques sont-ils là pour garder leur place au pouvoir ou pour faire évoluer la Belgique ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. – La parole est à Melle Sarah Resier.

Melle Resier. – Je tiens à aborder un aspect plus social. Vous le savez tous, une grosse partie de la population plus défavorisée vote pour le Front national.

D'où vient cette envie de voter pour un parti non démocratique ? Nous pensons tout simplement que c'est parce que cette population se sent abandonnée par les partis démocratiques.

D'une part, nous pensons que les partis démocratiques devraient consentir plus d'attention à rendre leur programme non pas plus simple mais plus compréhensible et plus accessible sinon, comme une part importante de la population, nous avons le sentiment que cela ne nous concerne pas.

D'autre part, lorsqu'il y a une union de partis après une élection, certaines de leurs idées sont différentes et là, on peut comprendre qu'ils aient des difficultés à trouver des compromis.

Pourquoi des partis élus ensemble qui avaient au départ des projets en commun, ne les mettent-ils pas en application ? C'est de là que découle cette déception de la population défavorisée qui donne des voix au Front national.

Je vous remercie de votre écoute. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. – La parole est à Saphia Wesphael qui est la fille de notre collègue Bernard Wesphael.

Melle Wesphael. – Il est important, dans la lutte contre l'extrême droite, de développer plus tôt l'esprit critique et d'impliquer les jeunes dans ce travail de sensibilisation contre le racisme. Nous pensons qu'il serait bien d'instaurer un système de prévention dès le plus jeune âge quant à l'extrême droite pour que les jeunes ne soient pas influencés par l'avis de leurs parents et développent leur propre opinion.

Il est nécessaire d'inscrire cette démarche dans le programme de tous les réseaux scolaires et types d'établissements. Il est important que la sensibilisation concerne tous les jeunes quels que soient leur origine, statut social et leur niveau d'étude.

Il faut apporter aux jeunes des arguments concrets, compréhensibles et efficaces pour qu'ils puissent eux-mêmes contrer ceux des partis extrémistes.

Pour cela les partis démocratiques ont un rôle à jouer côte à côte avec les écoles. Cette mission éducative et d'information n'incombe pas uniquement à l'enseignement mais surtout à l'État. Les partis démocratiques devraient s'intéresser davantage aux jeunes et développer une véritable pédagogie qui les implique.

Dans le message à diffuser et les activités à mener pour contrer l'extrême droite, il faut davantage impliquer les jeunes de manière à ce qu'eux-mêmes deviennent les relais et les porte-parole auprès des autres.

Enfin, nous souhaitons revenir dans cette enceinte d'ici un an pour discuter à nouveau sur ces questions et voir si des actes ont été posés suite à la discussion d'aujourd'hui.

À vous de jouer. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. – Je remercie tous les jeunes ainsi que leurs porte-parole. Je tiens à saluer leur franchise et je souhaite, à titre personnel, qu'ils gardent ce trait de caractère durant toute leur vie.

Je vais maintenant laisser la parole aux représentants des partis politiques de notre hémicycle et je commencerai par Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, chers Invités, il y a 60 ans, le monde découvrait les atrocités commises par le régime nazi au nom d'une idéologie raciste, xénophobe et fasciste. Toutes les nations s'élevèrent à l'époque pour dire que cela ne devait plus jamais arriver.

Lorsque l'on montre aux jeunes des documents sur les faits commis par le régime nazi, de nombreux jeunes répondent qu'ils ne savaient pas, qu'ils n'imaginaient pas l'ampleur des souffrances subies par plusieurs millions de personnes. Cette prise de conscience est encore plus grande lorsque les jeunes rencontrent les témoins qui ont vécu ces horreurs.

Depuis de nombreuses années, des rencontres intergénérationnelles sont heureusement organisées dans les écoles. En juin 2005, le Parlement wallon a décidé de marquer une pierre importante et les députés sont partis avec des jeunes dans les camps de concentra-

tion de Ravensbrück et de Sachsenhausen. Une exposition – «le Triangle rouge» – a eu lieu au sein du Parlement wallon et des actions ont été menées par nos jeunes «Passeurs de mémoire». Je voudrais les remercier et les féliciter pour les actions menées.

Aujourd'hui, nous travaillons à la rédaction d'un rapport, avec des experts. Je pense, comme les jeunes l'on dit, que l'enseignement est important, mais il faut aussi associer les jeunes à la rédaction de ces rapports. Je souhaiterais qu'un dossier pédagogique soit rédigé au niveau de la Communauté française et que le dossier «le Prix de la liberté» qui a été édité en 1985 par l'Éducation nationale soit réédité cette année.

Je voudrais terminer par remercier et féliciter les jeunes pour leur participation à nos débats et je leur donne rendez-vous dans un an, et féliciter la troupe Arsenic pour le travail réalisé. J'ai vu ce spectacle et il m'a interpellée. J'ai vu des jeunes changer de couleur lorsque ce spectacle a été diffusé. Je les remercie donc pour leur participation et je suis très sensible à leurs propos. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Je commencerai par un petit mot personnel. Ma maison est peuplée d'objets qui rappellent ce que fut la vie de mon père, de mes grands-parents, de mes arrière-grands-parents et même encore plus loin. Ce sont des objets de la vie quotidienne mais aussi des lettres parce que j'ai toujours pensé que la mémoire du passé était essentielle par respect pour les anciens, mais aussi pour comprendre le présent.

Si vous voulez un conseil et si vous avez la chance d'avoir près de vous encore vos grands-parents, vos arrière-grands-parents, demandez-leur de vous raconter leur histoire. Les histoires vraies sont souvent encore plus fortes que les romans et elles sont pleines d'enseignements.

C'est dans cet état d'esprit que les quatre groupes démocratiques ont soutenu cette action sur le devoir de mémoire. En juin 2005, comme le rappelait Mme Bertouille, nous sommes allés visiter ces camps de concentration accompagnés par 71 jeunes, et ce que j'ai surtout retenu de cette visite, ce sont les silences, après les images que les jeunes ont vues, après les récits qu'ils ont entendus.

Aujourd'hui, vous avez pu assister au spectacle de la compagnie théâtrale Arsenic *Dérapages*. Je souhaite les féliciter et les remercier vivement. Nous irons bientôt avec d'autres jeunes à Strasbourg et à Bruxelles pour visiter les institutions européennes qui sont cette réponse collective, démocratique, européenne aux horreurs de la guerre et spécialement au dernier conflit mondial. Toutes ces initiatives sont le résultat de l'action du groupe de travail «Devoir de mémoire» formé il y a plus d'un an.

Je suis sensible à cette demande formulée tout à l'heure d'en savoir plus sur les partis démocratiques. Je pense effectivement que ce travail d'information doit venir de nous. Le travail parlementaire d'aujourd'hui nous a tenus un peu éloignés de vos discussions, mais nous voulons réaffirmer notre plus profonde attention pour cette problématique et la nécessité de combattre, dans notre société actuelle, toutes les résurgences de ces idéologies nauséabondes et dangereuses.

À vous maintenant de vous faire le relais auprès de vos proches, dans vos écoles de ce que vous avez entendu, discuté, aujourd'hui. Comme les 71 jeunes qui nous ont accompagnés en Allemagne, il y a un an. Ils étaient désignés «passeurs de mémoire», et vous aussi vous pouvez agir dans votre quotidien.

Surtout, n'oubliez pas que les histoires du passé sont essentielles. Il est impossible de comprendre le présent et d'agir sur celui-ci sans connaître le passé. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, chers jeunes Gens, on vous a parlé des malheureux événements des années '40.

Dans la fraction FN de ce Parlement, nous comptons un bourgmestre honoraire dont le père a été décapité par les nazis et dont la mère a été proclamée juste parmi les justes pour avoir sauvé de nombreuses vies juives.

Mademoiselle Amélie, dans l'Union européenne, là où les partis populistes et nationalistes sont arrivés au pouvoir, ils l'ont quitté dès que l'électeur l'a décidé.

Monsieur Morgan, je suis d'accord pour l'introduction de l'éducation politique dans les écoles, mais pas relayée par des commissaires politiques délégués par des partis politiques.

Mademoiselle Resier, le FN est fier d'être plébiscité par les plus défavorisés.

Mademoiselle Wesphael, heureusement pour les partis autoproclamés démocratiques, tous les parents ne votent pas pour l'extrême droite.

En conclusion, chers jeunes Gens, des démocrates autoproclamés ont envoyé des comédiens dans un camion pour jouer devant vous la scène de la pensée unique et du politiquement correct. Ils mènent une action de contrôle de la pensée de leurs concitoyens qu'ils estiment incapables de juger.

En vous empêchant de nous lire dans les journaux, de nous entendre à la radio et à la télévision, et maintenant en achetant des comédiens, ils vous considèrent comme des demeurés.

J'en termine car le temps est compté. Chers jeunes Gens, vous venez de vivre deux minutes d'authentique démocratie. *(Applaudissements sur les bancs du FN.)*

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, chers Collègues et chers Jeunes, je ne peux qu'approuver cette opération que je qualifie de remarquable et d'osée. Avec un temps pareil, aller s'enfermer dans un camion, il fallait le vouloir. *(Rires.)*

J'ai appris que ce qui s'était passé à l'intérieur de ce camion était assez remarquable – tant mieux. Mais si cette opération s'inscrit dans un projet plus vaste, mené, faut-il le dire, avec distinction par notre Assemblée, cela indique aussi de manière pédagogique que des valeurs de tolérance, de démocratie peuvent être transmises de manière positive aux générations actuelles et futures.

Les drames, les monstruosités vécus lors de la dernière guerre mondiale ne doivent jamais faire en sorte que toute cette époque dramatique de l'histoire, tombe dans l'oubli, encore que ce ne soit pas simple à dire. Il faut faire en sorte que ce message soit reçu par les jeunes, par les générations futures mais ne soit pas ennuyeux, qu'il puisse à la fois être porteur d'un devoir de mémoire, mais aussi d'un aspect ludique. C'est en couplant les deux que l'on pourra continuer à porter ce message.

Je pense aussi que c'est en nourrissant, par des actions comme celle-ci, ce devoir que nous pourrons y arriver. La prise de parole des jeunes, ce que j'ai pu entendre aujourd'hui, nous renvoie aussi, chers Collègues, devant nos responsabilités. Nous savons que ce débat sur l'importance que doivent prendre les partis démocratiques dans la lutte contre l'exclusion sociale, contre la pauvreté, contre ces quartiers laissés à l'abandon, existe. Notre devoir en tant que démocrates est extrêmement important. Le message qui a été envoyé aujourd'hui à cet égard est tout à fait fondamental.

Enfin, chers Jeunes, ne vous laissez jamais prendre par ce double discours des fascistes et de l'extrême droite, celui qui tend à montrer aujourd'hui un visage humain et un discours humaniste alors que dans la réalité, ils sont profondément racistes et contre la démocratie.

Ne tombez jamais dans le piège que vous venez d'entendre. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet, un des initiateurs de notre visite au camp d'extermination en 2005.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, très chers jeunes Invités et chers Collègues, il me revient l'honneur de clôturer cette après-midi riche de sens et de qualité.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser quelques remerciements. Merci aux quatre formations démocratiques de ce Parlement qui ont pris l'initiative de cette activité.

Merci aussi au Parlement lui-même, à son Président et ses services qui lui ont donné tout son sens.

Merci à la compagnie Arsenic et aux animateurs des associations partenaires (le Mouvement ouvrier chrétien, Présence et action culturelles, le Centre d'action laïque et les Territoires de la mémoire) qui font vivre depuis plusieurs mois ce magnifique et indispensable projet à travers toute la Communauté française.

Mais surtout, merci aux jeunes. Chers jeunes Invités, merci d'avoir pris part avec autant de dynamisme et de sérieux à cette belle opération. Votre participation témoigne de la conscience et de la maturité dont, contrairement à ce que certains esprits chagrins prétendent parfois, une grande partie de notre belle jeunesse peut faire preuve lorsqu'il s'agit des thèmes comme celui mis en avant par le projet *Dérapages*.

Bien sûr, chez les jeunes, comme chez les adultes d'ailleurs, il en reste toujours, beaucoup trop nombreux, qui n'ont pas cette conscience et cette maturité. Je vous le demande donc solennellement, faites-vous ambassadeurs de ce que vous avez vu, entendu et échangé, aujourd'hui, afin qu'essaime le message des dangers du nationalisme, du racisme et de la xénophobie, mais aussi des dangers, plus sournois peut-être, de l'exclusion banalisée, des amalgames faciles, de l'intolérance et du refus de l'autre.

Dans vos familles, vos écoles, vos cercles d'amis, vos clubs sportifs, vos mouvements de jeunesse, soyez, les ambassadeurs de ce message de tolérance, d'écoute, de respect de l'autre, d'enrichissement par les différences. Soyez ces ambassadeurs et plus simplement des citoyens qui s'expriment comme c'est leur droit fondamental en démocratie.

De notre côté, chers Collègues, n'oublions jamais l'honneur qui nous est accordé d'être les acteurs-clés de ces démocraties représentatives. Mettons tout en œuvre pour une véritable démocratie participative où le droit d'expression des citoyens s'exercera de manière plus directe encore.

Encore une fois, merci. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. – Ceci clôture cette partie de nos travaux qui, à mon sens, était beaucoup plus qu'académique, car porteuse d'espoirs vis-à-vis des jeunes et de leurs encadrants qui ont bien voulu consacrer quelques heures à leur avenir.

Je demanderai aux jeunes et au public de bien vouloir rester encore dans cet hémicycle pendant quelques minutes, de façon à ne pas perturber la fin de nos travaux.

ÉLOGE FUNÈBRE DE Mme IRÈNE PÉTRY

M. le Président. – Mes chers Collègues, le 14 avril dernier décédait notre ancienne collègue Irène Pétry.

Secrétaire d'État à la Coopération au Développement en 1973, membre de la Chambre des Représentants de 1974 à 1977, puis du Sénat de 1977 à 1984, Irène Pétry a participé à l'histoire de la construction de la Région wallonne et de ses institutions puisqu'elle fut parmi les membres fondateurs de notre Assemblée, de 1980 à 1984.

Elle présida le Parlement de la Communauté française, de 1980 à 1982 et devint par la suite membre, puis présidente de la Cour d'arbitrage.

Militante de l'émancipation des femmes, elle mit un caractère bien trempé au service de cette cause qu'elle défendit tout au long des différentes fonctions auxquelles elle fut appelée.

Je vous invite à observer un instant de silence à sa mémoire.

(L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GUATEMALA CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À BRUXELLES LE 14 AVRIL 2005 (Doc. 575 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Guatemala concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 14 avril 2005.

– Il est procédé au vote nominatif.

56 membres prennent part au vote.

51 membres répondent oui.

5 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Barzin, Bayenet, Bertouille, Bidoul, Bodson, Borsus, Bouchat, Calet, Cassart-Mailleux, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Cornet, Crucke, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Deghilage, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficheroulle, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Janssens, Jeholet, Kapompolé, Kubla, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Neven, Onkelinx, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Tillieux, Wacquier, Walry, Yzerbyt.

Se sont abstenus :

MM. et Mme Cheron, Dethier-Neumann, Huygens, Petitjean, Pire.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, SIGNÉ À ANTANANARIVO LE 29 SEPTEMBRE 2005 (Doc. 576 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Madagascar, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Antananarivo le 29 septembre 2005.

– Il est procédé au vote nominatif.

57 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

3 membres répondent non.

2 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Barzin, Bayenet, Bertouille, Bidoul, Bodson, Borsus, Bouchat, Calet, Cassart-Mailleux, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Cornet, Crucke, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Deghilage, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficheroulle, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Janssens, Jeholet, Kapompolé, Kubla, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Neven, Onkelinx, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Tillieux, Wacquier, Walry, Yzerbyt.

Ont répondu non :

MM. Huygens, Petitjean, Pire.

Se sont abstenus :

M. et Mme Dethier-Neumann, Cheron.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À BRUXELLES LE 12 OCTOBRE 2005 (Doc. 577 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République du Pérou, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 12 octobre 2005.

– Il est procédé au vote nominatif.

57 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

1 membre répond non.

4 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Barzin, Bayenet, Bertouille, Bidoul, Bodson, Borsus, Bouchat, Calet, Cassart-Mailleux, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Cornet, Crucke, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Deghilage, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficheroulle, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Janssens, Jeholet, Kapompolé, Kubla, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Neven, Onkelinx, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Tillieux, Wacquier, Walry, Yzerbyt.

A répondu non :

M. Huygens.

Se sont abstenus :

MM. et Mme Dethier-Neumann, Cheron, Petitjean, Pire.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À BRUXELLES LE 30 NOVEMBRE 2005 (Doc. 578 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Maurice, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 30 novembre 2005.

– Il est procédé au vote nominatif.

57 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

5 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Barzin, Bayenet, Bertouille, Bidoul, Bodson, Borsus, Bouchat, Calet, Cassart-Mailleux, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Cornet, Crucke, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Deghilage, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficheroulle, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Janssens,

Jeholet, Kapompolé, Kubla, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Neven, Onkelinx, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Tillieux, Wacquier, Walry, Yzerbyt.

Se sont abstenus :

MM. et Mme Dethier-Neumann, Cheron, Petitjean, Pire, Huygens.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À KINSHASA LE 17 FÉVRIER 2005 (Doc. 579 (2006-2007) - N^os^ 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République démocratique du Congo, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kinshasa le 17 février 2005.

– Il est procédé au vote nominatif

57 membres prennent part au vote.

54 membres répondent oui.

3 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Barzin, Bayenet, Bertouille, Bidoul, Bodson, Borsus, Bouchat, Calet, Cassart-Mailleux, Dethier-Neumann, Cheron, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Cornet, Crucke, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Deghilage, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficheroulle, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Janssens, Jeholet, Kapompolé, Kubla, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Neven, Onkelinx, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Tillieux, Wacquier, Walry, Yzerbyt.

Se sont abstenus :

MM. Petitjean, Pire, Huygens.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Petitjean pour justifier son abstention.

M. Petitjean (FN). – Le Front national s'est abstenu pour dénoncer les dérèglements non démocratiques de la République démocratique du Congo et surtout l'accumulation des victimes innocentes qui augmentent sans cesse.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DE L'OUGANDA, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À KAMPALA LE 1er FÉVRIER 2005 (Doc. 580 (2006-2007) - Nos 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensem-ble du projet de décret, portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de l'Ouganda, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Kampala le 1er février 2005.

– Il est procédé au vote nominatif.

57 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

2 membres répondent non.

3 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Barzin, Bayenet, Bertouille, Bidoul, Bodson, Borsus, Bouchat, Calet, Cassart-Mailleux, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Cornet, Crucke, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Deghilage, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficheroulle, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Janssens, Jeholet, Kapompolé, Kubla, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Neven, Onkelinx, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Tillieux, Wacquier, Walry, Yzerbyt.

Ont répondu non :

M. et Mme Dethier-Neumann, Cheron.

Se sont abstenus :

MM. Petitjean, Pire, Huygens.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.